



COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« INCLUSION FINANCIÈRE ET COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO »

RAPPORT 2020



Jun 2021

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

« INCLUSION FINANCIÈRE ET COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO »

Juin 2020

Direction générale de la coopération
www.dgcoop.gov.bf



Avant-propos

Le Ministère de l'économie, des finances et du développement met à votre disposition le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD), élaboré sous le leadership du Gouvernement. Structuré en quatre grandes parties, ce 22^{ème} RCD synthétise et analyse l'ensemble de l'Aide publique au développement (APD) fournie au Burkina Faso en 2020. Le rapport de cette année contient une innovation avec l'ajout d'une quatrième partie qui résulte de la dynamique de prise en compte des recommandations d'amélioration du RCD issues des réflexions entamées dans le cadre de sa réforme.

C'est avec grande satisfaction que je note une forte augmentation de l'APD en 2020 qui s'établit à 2 141,66 millions de dollars US (1 190,71 milliards de FCFA), soit une hausse de 38,3% par rapport à 2019. Une telle évolution est la signature des bonnes relations de coopération entre le Burkina Faso et ses partenaires dans un contexte particulièrement difficile, marqué par la persistance de l'insécurité et la pandémie de COVID-19. Je note également que l'urgence sécuritaire et sanitaire qui a fortement mobilisé les Partenaires techniques et financiers (PTF) au cours de l'année 2020 a peu modifié la répartition sectorielle de l'aide extérieure comparativement à 2019. Aussi, je constate qu'en dépit de cette urgence, les secteurs de production et de soutien à la production n'ont pas été délaissés.

Le Burkina Faso connaît un faible accès aux produits et services financiers car environ 39,0% des adultes burkinabè étaient totalement exclus du système financier classique en 2016, avec d'importantes disparités entre zones rurales et urbaines. Dans le but d'apporter des réponses idoines à la problématique, le Gouvernement a élaboré une Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2019-2023 et organisé une table ronde en 2019 pour susciter l'accompagnement de ses partenaires. Afin de soutenir la dynamique, le RCD 2020 a opté d'approfondir la réflexion sur la contribution des PTF à la promotion de l'inclusion financière par le biais d'une étude sur le thème « Inclusion financière et coopération pour le développement au Burkina Faso ». Je fonde l'espoir que les défis et perspectives déclinés seront pris en compte en vue d'optimiser les actions en cours et à venir pour une meilleure inclusion financière au Burkina Faso.

Le rapport a été élaboré grâce à la collaboration des différents acteurs de la gestion de l'aide que sont principalement les PTF, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) des ministères qui ont fourni les données nécessaires. Le RCD 2020 a également été rendu disponible grâce au soutien financier du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui a contribué à son édition. Que tous ces acteurs trouvent ici la reconnaissance du Gouvernement pour les différents efforts déployés.



Le Ministre de l'économie, des finances
et du développement

Lassané KABORÉ

Officier de l'Ordre de l'Étalon

EN 2020, LE MONTANT DE L'AIDE PUBLIQUE
AU DÉVELOPPEMENT S'EST ÉTABLI

2 142 millions de \$US

soit 1 232,71 milliards de FCFA

COMPOSÉ
AINSI QU'IL SUIIT :

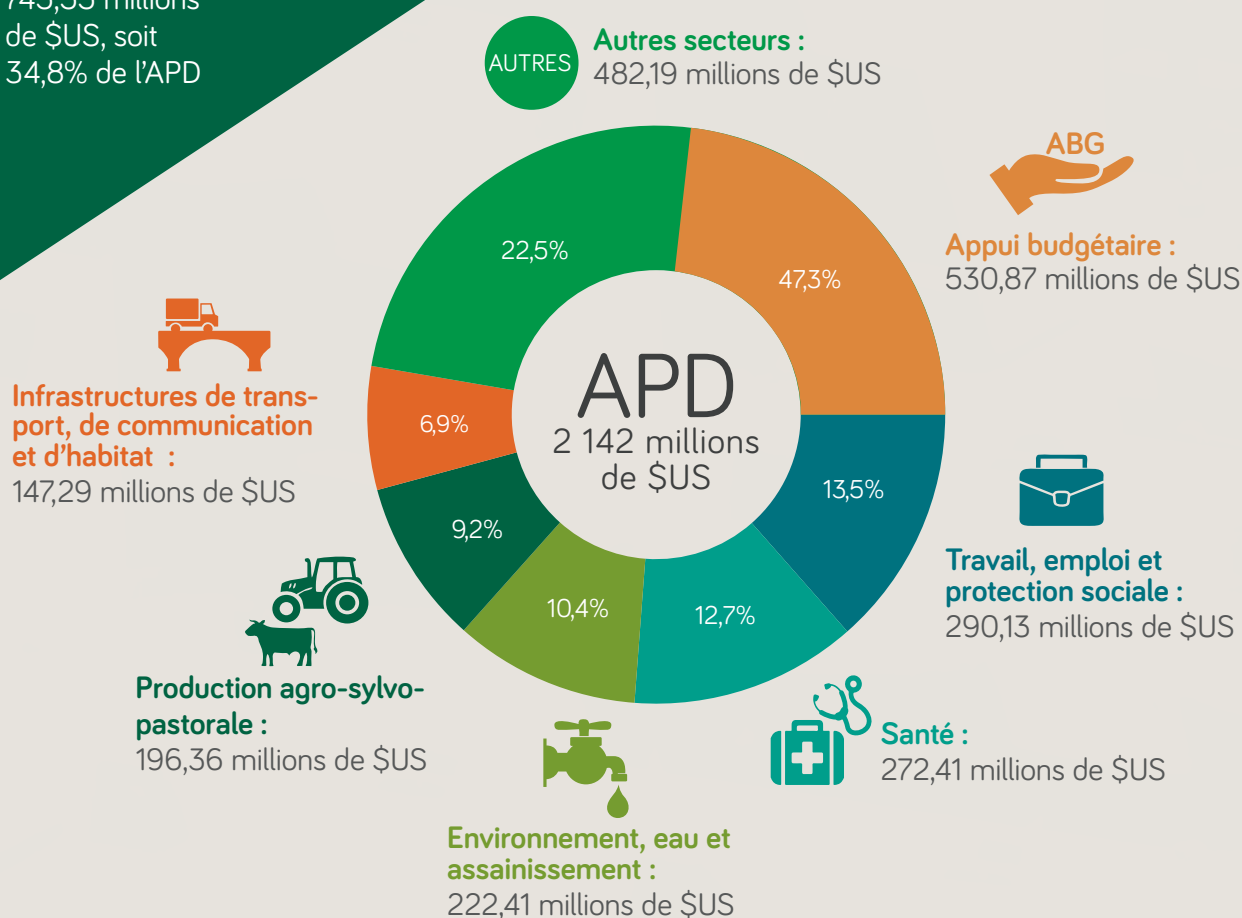


Prêts :
745,55 millions
de \$US, soit
34,8% de l'APD



Dons :
1 396,11 millions
de \$US, soit 65,2%
de l'APD

RÉPARTITION DE L'APD
SELON LE SECTEUR



Infrastructures de transport, de communication et d'habitat :
147,29 millions de \$US



Production agro-sylvo-pastorale :
196,36 millions de \$US



Environnement, eau et assainissement :
222,41 millions de \$US



Santé :
272,41 millions de \$US



Appui budgétaire :
530,87 millions de \$US



Travail, emploi et protection sociale :
290,13 millions de \$US

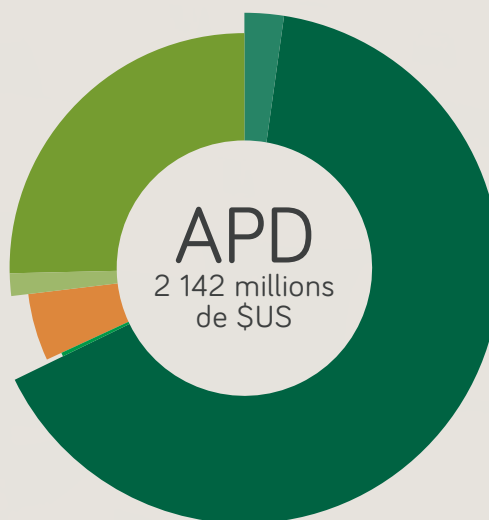
RÉPARTITION SELON LE TYPE D'ASSISTANCE



AIDE PROJET / 67,8%
1 452,31 millions de \$US

Sans fonds communs :
1 395,14 millions de \$US

Avec fonds communs :
57,18 millions de \$US



AIDE ALIMENTAIRE / 0,3%
7,46 millions de \$US



ASSISTANCE ET SECOURS D'URGENCE / 5,0%
106,8 millions de \$US

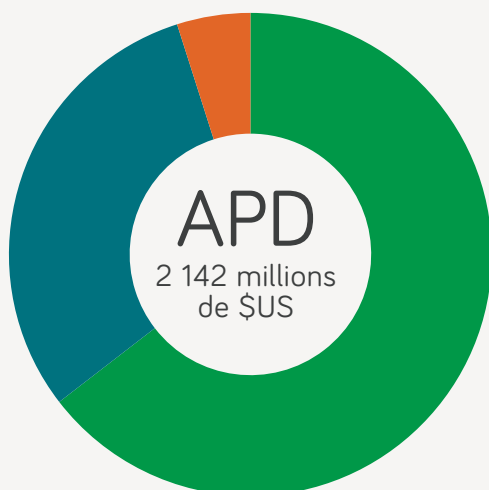
APPUI BUDGÉTAIRE / 26,9%
575,09 millions de \$US

Appui budgétaire général :
530,87 millions de \$US

Appui budgétaire sectoriel :
44,22 millions de \$US



RÉPARTITION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT



AIDE MULTILATÉRALE
1 276 millions de \$US



AIDE BILATÉRALE
782,8 millions de \$US



CONTRIBUTION DES ONG
82,86 millions de \$US

AIDE PROJET SANS FONDS COMMUN :
Banque Mondiale
1^{er} contributeur avec 266,23 millions de \$US

AIDE PROJET FONDS COMMUN :
France
17,22 millions de \$US

APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE (ABG) :
FMI
195,22 millions de \$US

APPUI BUDGÉTAIRE SECTORIEL (ABS) :
France
1^{er} contributeur avec 18,55 millions de \$US

DONS :
Union Européenne
1^{er} contributeur avec 265,21 millions de \$US

PRÊTS :
Banque Mondiale
1^{er} contributeur avec 269,8 millions de \$US

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	III
CHIFFRES-CLÉS	IV
TABLE DES MATIÈRES	VI
LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES GRAPHIQUES	XII
LISTE DES FIGURES	XIII
LISTE DES ANNEXES	XIII
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XIV
INDICATEURS DE BASE	XVI
MÉTHODES ET SOURCES	XVIII
RÉSUMÉ	XX

INTRODUCTION GÉNÉRALE **1**

PREMIÈRE PARTIE : **CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2020** **3**

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE	4
1.1. Une économie mondiale en récession	4
1.2. Une résilience de l'économie nationale	4
1.2.1. Une croissance malgré la pandémie de COVID-19	4
1.2.2. Une inflation en hausse	5
1.2.3. Un solde budgétaire en dégradation	5
1.2.4. Un solde global de la balance des paiements en amélioration	5
1.2.5. Des agrégats monétaires en hausse	5
2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	6
2.1. Une nouvelle dynamique amorcée dans le pilotage de l'économie et de la coopération au développement	6
2.2. Un meilleur accès du public à l'information budgétaire	7
2.3. Le renforcement des actions de lutte contre la corruption	7
2.4. Une situation stagnante du climat des affaires	8
2.5. Une quête permanente de la promotion de l'emploi	9
2.6. Mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire au Burkina	9
3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	11
3.1. Un effort continu dans la consolidation de la démocratie et de l'État de droit	11
3.2. L'efficacité de l'administration publique à améliorer	11
3.3. Un espace de liberté de la presse éprouvé par la situation sécuritaire	12
3.4. Des réformes ambitieuses pour renforcer la gouvernance locale	13
4. UN EFFORT CONTINU EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN	14
4.1. L'offre éducative en progression	14
4.1.1. L'éducation formelle	14
4.1.2. L'éducation non formelle	17

4.2	La formation technique et professionnelle en consolidation	18
4.3	La poursuite de la consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur	18
4.4	Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire dans un contexte de survenue de la pandémie de COVID-19	19
4.5	Le renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement	21

DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 23

1.	ÉTAT DES LIEUX DES INSTRUMENTS ET OUTILS DE COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	24
1.1.	Les outils de planification nécessaires à la coordination de la coopération au développement	24
1.1.1.	Le PNDES comme référentiel national et principal outil de dialogue	24
1.1.2.	Les politiques sectorielles comme moyens de planification stratégique	24
1.1.3.	Le Programme d'investissement public comme moyen de planification opérationnelle	25
1.2.	Les cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement	26
1.2.1.	Les cadres de suivi du PNDES	26
1.2.2.	Les tables rondes de mobilisation des ressources	27
1.2.3.	Les rencontres Gouvernement-Troika des PTF	28
1.2.4.	La concertation État-ONG/AD	29
1.2.5.	Les commissions mixtes et autres rencontres internationales sur la coopération au développement	29
2.	ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	31
2.1.	Indicateur 1A : les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays	31
2.2.	Indicateur 1B : les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux	32
2.3.	Indicateur 2 : les Organisations de la société civile opèrent au sein d'un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement	33
2.4.	Indicateur 3 : la qualité du dialogue public-privé	34
2.5.	Indicateur 4 : des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public	34
2.6.	Indicateur 5 : la coopération pour le développement est prévisible	35
2.6.1.	Indicateur 5A : la prévisibilité annuelle	35
2.6.2.	Indicateur 5B : la prévisibilité à moyen terme	36
2.7.	Indicateur 6 : la coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire	36
2.8.	Indicateur 7 : la redevabilité mutuelle entre les acteurs du développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs	37
2.9.	Indicateur 8 : les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (ODD 5c)	38
2.10.	Indicateur 9A : la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays	39
2.11.	Indicateur 9B : les partenaires au développement utilisent les systèmes nationaux	40
2.12.	Indicateur 10 : l'aide est déliée	41

TROISIÈME PARTIE :	
PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2020	44
1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO	44
1.1. L'APD en accroissement depuis 2017	44
1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2020	45
1.2.1. Une amélioration du niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieur	45
1.2.2. Un niveau d'exécution satisfaisant des contreparties nationales en 2020	46
1.2.3. Une légère hausse de la dépendance du budget vis-à-vis de l'APD en 2020	46
1.3. Une hausse du montant des conventions signées	47
2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT	48
2.1. Le maintien de la prédominance de l'aide projet par rapport aux autres instruments de financement	48
2.1.1. Une hausse de l'aide projet en 2020	48
2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun	48
2.1.1.2. L'Aide projet avec fonds commun	49
2.1.2. Une forte hausse des appuis budgétaires en 2020	50
2.1.2.1. L'Appui budgétaire général	51
2.1.2.2. L'Appui budgétaire sectoriel	51
2.1.3. Une aide alimentaire en baisse	52
2.1.4. L'assistance et secours d'urgence en forte augmentation	52
2.2. Une aide caractérisée par une prédominance des dons	53
2.2.1. Les dons	53
2.2.2. Les prêts	54
3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION	56
3.1. Une prépondérance de l'aide multilatérale	56
3.1.1. L'aide multilatérale	57
3.1.2. L'aide bilatérale	58
3.1.3. L'aide des ONG/AD	59
3.1.4. La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique	60
3.2. Les autres formes de coopération	60
3.2.1. La coopération technique	60
3.2.2. La coopération déléguée	61
3.2.3. L'appui aux ONG/AD	63
4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION	64
4.1. Secteurs bénéficiaires de l'APD	64
4.2. Analyse des cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD	65
4.2.1. Secteur « Travail, emploi et protection sociale »	65
4.2.2. Secteur « Santé »	67
4.2.3. Secteur « Environnement, eau et assainissement »	68
4.2.4. Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »	69
4.2.5. Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »	70

4.3. Analyse des financements spécifiques au genre	72
4.4. Un effort de recentrage des interventions sectorielles par les PTF	74

QUATRIÈME PARTIE : ÉTUDE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE ET COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO 77

INTRODUCTION 78

1. FONDEMENTS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE ET DE SES RELATIONS AVEC L'APD 79

1.1. Définition du concept	79
1.2. L'inclusion financière dans le développement socioéconomique	79
1.2.1. Inclusion financière, croissance économique et lutte contre la pauvreté	81
1.2.2. L'aide extérieure dans l'amélioration de l'inclusion financière	82
1.3. Quelques faits stylisés sur le Burkina Faso	83

2. PROFIL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BURKINA FASO 85

2.1. Cadre réglementaire de l'inclusion financière	85
2.1.1. Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière	85
2.1.2. Réglementation régissant l'activité d'assurances	86
2.2. Cadre institutionnel de l'inclusion financière au Burkina Faso	86
2.2.1. Les structures de promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso	86
2.2.1.1. Le Secrétariat permanent pour la Promotion de l'inclusion financière (SP-PIF)	86
2.2.1.2. Les structures d'accompagnement	86
2.2.1.3. Les associations professionnelles	87
2.2.2. Les structures chargées de la supervision, de la surveillance et de la régulation du secteur	88
2.2.2.1. La Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)	88
2.2.2.2. La BCEAO et la Commission bancaire de l'UMOA	88
2.2.2.3. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)	88
2.3. Caractéristiques de l'inclusion financière au Burkina Faso	89
2.3.1. Situation de l'inclusion financière	89
2.3.2. Typologie des produits et services financiers au Burkina Faso	90
2.3.2.1. Les comptes bancaires	90
2.3.2.2. Le crédit	91
2.3.2.3. Les services financiers numériques	92
2.3.2.4. Les assurances	92
2.4. L'offre en inclusion financière	92
2.4.1. Les prestataires de produits et services financiers	92
2.4.1.1. Les SFD, les banques et établissements financiers	92
2.4.1.3. Les Émetteurs de monnaie électronique	93
2.4.1.3. Le secteur des assurances	93
2.4.1.4. La Poste Burkina Faso	94
2.4.2. Les indicateurs d'accès de l'inclusion financière	94
2.4.2.1. Le Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGSFg)	94
2.4.2.2. Le Taux global de pénétration démographique des services financiers	94
2.5. La demande en inclusion financière	95
2.6. L'évolution des indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers	96

3. DYNAMIQUE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS L'INCLUSION FINANCIÈRE	97
3.1. Les PTF intervenant dans l'inclusion financière et les mécanismes utilisés	97
3.1.1. Les interventions des PTF dans l'inclusion financière	99
3.1.2. Les mécanismes d'intervention des PTF	99
3.2. Analyse du financement des stratégies nationales en matière de finance inclusive	99
3.2.1. Financement de la Stratégie nationale de microfinance	99
3.2.1.1. Situation de mobilisation des ressources	99
3.2.1.2. État d'exécution financière du plan d'actions	101
3.2.1.3. Difficultés rencontrées	102
3.2.2. Financement de la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2019-2023	102
3.2.2.1. Situation de mobilisation des ressources	102
3.2.2.2. Situation de concrétisation	103
3.2.2.3. Difficultés rencontrées dans le financement de la SNFI	104
3.3. Les réalisations sur financements extérieurs	104
3.4. Analyse des forces et faiblesses des interventions des acteurs	105
3.4.1. Forces dans l'intervention des PTF	105
3.4.2. Faiblesses dans l'intervention des PTF	105
4. DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSION FINANCIÈRE	107
4.1. Défis liés à la coopération pour le développement	107
4.1.1. Défis liés à la coordination des interventions des acteurs	107
4.1.2. Défis liés au financement de l'inclusion financière	107
4.1.3. Défis liés à la capitalisation des réalisations sur financements extérieurs	107
4.2. Perspectives	108
4.2.1. Amélioration du Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE)	108
4.2.2. Réalisation d'une cartographie des PTF intervenant dans le domaine de l'inclusion financière	108
4.2.3. Poursuite du plaidoyer pour le financement de la SNFI	108
CONCLUSION	109
CONCLUSION GÉNÉRALE	110
BIBLIOGRAPHIE	111
ANNEXES	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB réel et nominal sur la période 2016 à 2020	5
Tableau 2 : Situation des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2018/2019 et 2019/2020	15
Tableau 3 : Situation des effectifs des élèves de l'éducation formelle entre 2018/2019 et 2019/2020 par niveau et selon le statut	15
Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2020	17
Tableau 5 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2019 et 2020 (en milliards de FCFA)	25
Tableau 6 : Degré d'utilisation des cadres nationaux de résultats	32
Tableau 7 : Tableau des indicateurs PEFA	39
Tableau 8 : Évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2016 à 2020	45
Tableau 9 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2020 (en milliards de FCFA)	46
Tableau 10 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2016 à 2020 (en milliards de FCFA)	47
Tableau 11 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2020	48
Tableau 12 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique en 2020	60
Tableau 13 : Situation par bailleur de la coopération technique en 2020 (en millions de dollars US)	61
Tableau 14 : Situation des PTF ayant fourni de l'aide sous forme de coopération déléguée en 2020 (millions \$USD)	62
Tableau 15 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/AD en millions de dollars US	63
Tableau 16 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2019 et 2020	65
Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2020	65
Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2020	67
Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2020	68
Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2020	69
Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2020	71
Tableau 22 : Interventions des PTF dans le domaine du genre en 2019 et 2020	72
Tableau 23 : Les interventions sectorielles des PTF	75
Tableau 24 : Évolution du nombre de comptes au niveau des banques	90
Tableau 25 : Évolution des membres des SFD de 2017 à 2019	90
Tableau 26 : Évolution des institutions financières de 2017 à 2019	93
Tableau 27 : Évolution du nombre de comptes de monnaie électronique de 2018 à 2019	93
Tableau 28 : Évolution des sociétés d'assurances de 2017 à 2019	94
Tableau 29 : Situation des décaissements par PTF sur la période 2010-2020 (en milliards de FCFA)	98
Tableau 30 : Décaissement des partenaires en faveur de l'inclusion financière de 2010 à 2020 (en milliards de FCFA)	99
Tableau 31 : Situation des promesses de financement par partenaire	101
Tableau 32 : Situation des financements par acteur (en FCFA)	101
Tableau 33 : Détail des engagements et des annonces de financement de la SNFI (en millions de FCFA)	103
Tableau 34 : Situation d'exécution des engagements pour le financement de la SNFI au 31/12/2020 (en millions de FCFA)	103

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Situation des établissements fermés en 2020	16
Graphique 2 :	L'évolution de l'APD de 2011 à 2020 (en millions de dollars US)	44
Graphique 3 :	Répartition des conventions selon le volume de financement par type de partenaire en 2020	47
Graphique 4 :	Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2020 (en millions de dollars US)	49
Graphique 5 :	Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2020 (en millions de dollars US)	50
Graphique 6 :	Contribution des PTF de l'ABG en 2020 en millions de dollars US	51
Graphique 7 :	Contribution des donateurs de l'ABS en 2020 (en millions de dollars US)	52
Graphique 8 :	Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2016 à 2020	53
Graphique 9 :	Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2020 (en millions de dollars US)	54
Graphique 10 :	Contribution des dix (10) principaux PTF en termes de prêts en 2020 (en millions de dollars US).	55
Graphique 11 :	Répartition de l'aide par source de financement de 2016 à 2020 (en millions de dollars US)	56
Graphique 12 :	Contribution des dix premiers PTF en 2020 (en millions de dollars US)	57
Graphique 13 :	Les dix (10) principaux PTF multilatéraux en 2020 (en millions de dollars US)	58
Graphique 14 :	Les principaux PTF bilatéraux en 2020 (en millions de dollars US)	59
Graphique 15 :	Contribution des ONG en 2020 (en millions de dollars US)	59
Graphique 16 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2020 (en millions de dollars US)	66
Graphique 17 :	Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2020 (en millions de dollars US)	67
Graphique 18 :	Les cinq (05) principaux donateurs du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2020 (en millions de dollars US)	69
Graphique 19 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2020 (en millions de dollars US)	70
Graphique 20 :	Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2020 (en millions de dollars US)	71
Graphique 21 :	Durée du trajet pour se rendre à une agence de banque ou d'IMF ou à un agent de mobile money (pourcentage des adultes qui utilisent/connassent)	89
Graphique 22 :	Évolution de l'encours des crédits au profit du secteur agricole de 2017 à 2019	90
Graphique 23 :	Évolution par genre de l'encours des dépôts des SFD en milliards de FCFA de 2017 à 2019	91
Graphique 24 :	Répartition des crédits par secteur d'activité des SFD en 2019	91
Graphique 25 :	Évolution des taux globaux de pénétration démographique et géographique des services financiers de 2017 à 2019	95
Graphique 26 :	Évolution des taux d'utilisation des services financiers entre 2017 et 2019	95
Graphique 27 :	Évolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux	32
Figure 2 : Qualité du dialogue public-privé au Burkina Faso	34
Figure 3 : Taux de prévisibilité à moyen terme sur la période 2021 à 2023	36
Figure 4 : Appréciation de la redevabilité mutuelle entre les acteurs de développement	37
Figure 5 : Proportion des partenaires au développement qui utilisent les systèmes nationaux	40
Figure 6 : Proportion de l'aide déliée par partenaire	41
Figure 7 : Mise en relation entre l'inclusion financière et la croissance (2009-2019)	83
Figure 8 : Mise en relation entre l'inclusion financière et la pauvreté (2009-2019)	84
Figure 9 : Mise en relation entre l'inclusion financière et l'aide extérieure (2009-2019)	84

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Taux de change moyen en 2020 des principales devises utilisées	116
Annexe 2 : L'APD par instrument et source de financement (en millions USD)	117
Annexe 3 : L'APD par type et source de financement (en millions USD)	118
Annexe 4 : Récapitulatif des indicateurs de l'enquête 2020	119
Annexe 5 : Définition des termes	120

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABG	Appui budgétaire général	CRCA	Commission régionale de contrôle des assurances
ABS	Appui budgétaire sectoriel	CRD	Cadre régional de dialogue
ADCT	Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales	CSD	Cadre sectoriel de dialogue
AEN	Actifs extérieurs nets	CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
AEP	Adductions d'eau potable	CSU	Couverture sanitaire universelle
AEP-MV	Adductions d'eau potable multi-villages	CTC	Cadre technique de concertation
AEPS	Adductions d'eau potable simplifiées	CTN	Comité technique national
AEPS/PEA	Adductions d'eau potable simplifiées-Postes d'eau autonomes	DA	Direction des assurances
AFD	Agence française de développement	DAMOF	Direction des affaires monétaires et financières
AGSP	Agence nationale de gestion des soins de santé primaire	DCE-APD	Direction de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement
AN	Assemblée nationale	DGB	Direction générale du budget
ANPTIC	Agence nationale de la promotion des TIC	DGCOOP	Direction générale de la coopération
AP/FC	Aide projet avec fonds commun	DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
AP/SFC	Aide projet sans fonds commun	DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
AP/SFD-BF	Association professionnelle des Systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso	DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
APBEF/BF	Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina Faso	DP	Déclaration de Paris
APD	Aide publique au développement	DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
APSAB	Association professionnelle des sociétés d'assurances du Burkina	DPP	Dialogue public-privé
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	DSC	Direction de la surveillance et du contrôle
ASCE/LC	Autorité supérieure du conseil d'État/ Lutte anti-corruption	DUE	Délégation de l'Union européenne
BAD	Banque africaine de développement	EDP	Enquête sur les dépenses prévisionnelles
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique	EME	Émetteur de monnaie électronique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	ENEP	École nationale des enseignants du primaire
BCER	Bassins de collecte des eaux de ruissellement	ENO	Espace numérique ouvert
BID	Banque islamique de développement	F CFA	Franc de la communauté financière africaine
BM	Banque mondiale	FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
BOAD	Banque ouest-africaine de développement	FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
BTS	Brevet de technicien supérieur	FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
CAD	Comité d'aide au développement	FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
CAST	Compte d'affectation spéciale du Trésor	FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
CCO	Comité conjoint d'orientation	FAPP	Fonds d'appui à la presse privée
CCP	Commission de la consolidation de la paix	FASI	Fonds d'appui au secteur informel
CEFTP	Collège d'enseignement et de formation techniques et professionnels	FCPB	Fédération des caisses populaires du Burkina
CEG	Collège d'enseignement général	FDS	Forces de défense et de sécurité
CFP	Centre de formation professionnelle	FENUD	Fonds d'équipement des Nations unies pour le développement
CGCT	Code général des collectivités territoriales	FKDEA	Fonds koweïtien pour le développement économique arabe
CHRU	Centre hospitalier régional universitaire	FMI	Fonds monétaire international
CHU	Centre hospitalier universitaire	FNF	Fonds national de financement
CIFE	Circuit intégré des financements extérieurs	FONAFI	Fonds national de la finance inclusive
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurances	FPDCT	Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale	FPH	Fonction publique hospitalière
CMR	Cadre de mesures de rendements	IAC	Instituteur adjoint certifié
CNC-AIF	Cadre national de concertation des Acteurs de l'inclusion financière	IAP	Instrument automatisé de la prévision
CNIB	Carte nationale d'identité burkinabè	IDS	Institut des sciences
CNP	Comité national de pilotage	IGF	Inspection générale des finances
CORUS	Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires	IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
COTEVAL	Comité technique de vérification des avant-projets de loi	IMCEC	Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit
CP	Crédit de paiement	JICA	Agence japonaise de coopération internationale
CPAF	Centre permanent d'alphabétisation et de formation	JNC	Journées nationales de concertation
		JNJ-BF	Journée nationale de la jeunesse du Burkina Faso

LBC/FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	PTA	Plan de travail annuel
MAAHM	Ministère de l'agriculture, des aménagements hydro-agricoles et de la mécanisation	PTF	Partenaire technique et financier
MATDC	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale	PUE	Plan d'urgence pour l'éducation
MCA	Millenium challenge account	PUS-BF	Programme d'urgence pour le Sahel Burkina Faso
MEBF	Maison de l'entreprise du Burkina Faso	RAMU	Régime assurance maladie universelle
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	REN-LAC	Réseau national de Lutte anti-corruption
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	RGA	Recensement général de l'agriculture
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement	RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
MJPEE	Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi	RGPPD	Règlementation générale des projets et programmes de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	RND	Référentiel national de développement
ODD	Objectifs de développement durable	RSF	Reporters sans frontières
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires	SANC2S	Sécurité alimentaire et nutritionnelle et changements climatiques au Sahel
OMS	Organisation mondiale de la santé	SFD	Systèmes financiers décentralisés
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement	SNCD	Stratégie nationale de la coopération au développement
ONG	Organisation non gouvernementale	SNCS	Stratégie nationale de promotion de la cohésion sociale
ONG/AD	Organisation non gouvernementale/Association de développement	SN-ESU	Stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence
OSC	Organisation de la société civile	SNFI	Stratégie nationale de la finance inclusive
PAA	Programme d'action d'Accra	SNMAP	Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique
PACT	Programme d'appui aux collectivités territoriales	SNMF	Stratégie nationale de la microfinance
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales	SNU	Système des Nations unies
PAIF-PME	Projet d'appui à l'inclusion financière et l'accès au financement des Petites et moyennes entreprises	SP-PIF	Secrétariat permanent pour la promotion de l'inclusion financière
PAM	Programme alimentaire mondial	SRIF	Stratégie régionale d'inclusion financière
PAO	Plan d'actions opérationnel	SYGADE	Système de gestion et d'analyse de la dette
PAQ/SDD	Plan d'actions quinquennal de la stratégie décennale de la décentralisation	TBE	Taux de bancarisation élargi
PAS	Programme d'ajustement structurel	TGSPSFd	Taux global de pénétration démographique des services financiers
PAT	Plan d'actions triennal	TGSPSFg	Taux global de pénétration géographique des services financiers
PCESA	Programme de croissance économique dans le secteur agricole	TGUSF	Taux global d'utilisation des services financiers
PDDO	Projet de développement durable de Ouagadougou	TIC	Technologie de l'information et de la communication
PDI	Personnes déplacées internes	TOSSD	Total official support for sustainable development
PEFA	Public expenditure and financial accountability	TPE	Terminal de paiement électronique
PGA	Plateforme de gestion de l'aide	TRE	Technique de recherche d'emplois
PIB	Produit intérieur brut	UE	Union européenne
PIP	Programme d'investissement public	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
PLD	Plans locaux de développement	UFR/ST	Unité de formation et de recherche en sciences et technologies
PME	Partenariat mondial pour l'éducation	UMOA	Union monétaire ouest-africaine
PNDES	Plan national de développement économique et social	UNCDF	United nations capital development fund
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
PPD	Projets et programmes de développement	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
PPP	Partenariat public-privé	UNZ	Université Norbert ZONGO
PREF	Programme régional d'éducation financière	USA	États-Unis d'Amérique
PSEF	Plan sectoriel de l'éducation et de la formation	USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
PSF	Prestataire de service financier	USADF	Fondation des États-Unis d'Amérique pour le développement en Afrique
		UTS	Université Thomas SANKARA
		UV-BF	Université virtuelle Burkina Faso

INDICATEURS DE BASE

RUBRIQUES	CHIFFRES
SUPERFICIE	274 200 km ²
DÉMOGRAPHIE	
Population (RGPH 2019)	20 487 979 habitants
Taux de croissance démographique (2019)	2,93%
- Femmes	10 593 951 habitants
- Hommes	9 894 028 habitants
- Hommes	10 082 776 habitants
AGRICULTURE	
Utilisation des sols (2020)	
- Superficies de périmètres maraîchers et périmètres irrigués aménagés	1 374 ha
- Superficies de bas-fonds aménagés	5 020 ha
ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT (2020)	
Taux d'accès à l'eau potable	76,4%
- Zones urbaines	93,4%
- Zones rurales	69,3%
Taux d'accès à l'assainissement national	25,3%
- Zones urbaines	38,6%
- Zones rurales	19,9%
SANTÉ	
Espérance de vie à la naissance (2019)	61,6 ans
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA (2020)	0,79 %
Rayon moyen d'action théorique (2020)	6,2 Km
Ratio habitants par CSPS (2020)	10 524
EDUCATION (2019/2020)	
Taux brut de scolarisation au primaire	86,6%
Taux brut de scolarisation au primaire pour les Filles	87,5%
Taux brut de scolarisation au post-primaire	49,3%
Taux brut de scolarisation au secondaire	29,9 %
Ratio élèves/maître dans le primaire	49,6
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	739
Taux d'alphabétisation (2018)	34,7%
ÉCONOMIE (2020)	
PIB courant	10 121,9 milliards de FCFA
PIB par habitant (courant)	481 963 FCFA
PIB réel	9 602,3 milliards de FCFA
- Part du secteur primaire	26,1%
- Part du secteur secondaire	16,5%
- Part du secteur tertiaire+ droits et taxes +SIFIM	57,4%

RUBRIQUES	CHIFFRES
Taux de croissance du PIB réel	2,5%
Indice de Développement Humain (2019)	0,452 (182e/189)
Taux d'inflation	1,9%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	47,2%
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources internes	92,4%
Taux d'exécution du PIP financé sur ressources externes	81,0%
Taux d'inclusion financière (taux global d'utilisation des services financiers)	70,9%
Taux de bancarisation élargi	43,4%
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE	
Nombre de tribunaux de grande instance (2020)	28
Nombre de magistrats pour 100 000 habitants (2017)	5,8
Part du budget transférée aux collectivités territoriales (2020)	11,7%
DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ (EMC 2018)	
Seuil de pauvreté national	173 760 FCFA
Incidence de la pauvreté globale	36,2%
Incidence de la pauvreté urbaine	10,0%
Incidence de la pauvreté rurale	44,6%
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (2020)	
- Routes nationales	6 728 km
- Routes bitumées	3 846 km
- Routes en terre	11 868,3 km
Pistes rurales aménagées	206,33 km
Voies ferrées	625 km
ÉLECTRICITÉ (2020)	
Taux d'électrification nationale	22,57%
- Taux d'électrification urbaine	67,38%
- Taux d'électrification rurale	5,32%
Taux de couverture national	41,83%

MÉTHODES ET SOURCES

Le présent rapport a été élaboré par un comité technique qui a travaillé sous la supervision de M. Inoussa OUIHINGA, Directeur général de la coopération suivant un processus participatif. Ce comité technique comprend des cadres de différentes structures du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) ainsi que de la Primature et se compose comme suit :

- M. W. Jean Marie KÉBRÉ, Directeur de la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Souleymane M'PA SANOGO, Chargé d'études (CAT/DGCOOP) ;
- M. Moustapha D. BAGA, Chef du Service de la coordination de l'aide publique au développement (DCE-APD/DGCOOP) par intérim ;
- M. Karim OUÉDRAOGO, Chef du Service de suivi de l'efficacité de la coopération au développement (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Delphine HIEN/DIBOULO, Chef de Service de la coopération décentralisée (DP-ONG) ;
- Mme Inès Marina KABORÉ/ TOÉ, Chef de Service de l'analyse et des statistiques (DDP/DGTCP) ;
- Mme Satta FOFANA/TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Justine DAMBRE/NIKIÉMA, Assistante de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme R. Raïssa SANOU/OUÉDRAOGO, Assistante de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- Mme Mariam SORY/TRAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Valéry Giscard BADO, Chargé de programme de coopération (DCE-APD/DGCOOP) ;
- M. Seydou SAWADOGO, Chargé d'études (SP-PNDES) ;
- Mme Christine NAKOULMA/SONDO, Chargée de prévisions macroéconomiques (DPAM/DGEP) ;
- M. Didier Arnaud ZIBA, Chargé des statistiques économiques (DGESS/MINEFID) ;
- M. Mohamed SAVADOGO, Cadre à la Direction de la programmation budgétaire (DPB/DGB) ;
- Mme Agnès DAHO/COMPAORÉ, Chargée de programme de coopération (DCM/DGCOOP) ;
- Mme Djénéba KOUANDA/SIRITIÉ, Chargée de programme de coopération (DPPP/DGCOOP) ;
- M. Jean TANKOANO, Chargé de programme de coopération (DCB/DGCOOP) ;
- M. Tewindé Marcelin OUÉDRAOGO, Chargé de programme de coopération (DSPF/DGCOOP).

Le comité de rédaction a été appuyé par des personnes-ressources qui ont apporté leurs contributions à l'élaboration du présent rapport. Il s'agit de M. Jean Baptiste OUÉDRAOGO (DCB/DGCOOP), M. Souleymane DAO (SP/PIF), M. Ousséni SAWADOGO (DGESS/MAAHM) ainsi que de M. Siaka BLÉGNA (ANPTIC) qui a assuré la fonctionnalité de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA). Le rapport a également bénéficié des contributions des Directeurs techniques et des membres de la Cellule d'appui technique de la DGCOOP.

Les étapes suivantes ont marqué le processus d'élaboration du rapport :

- **le lancement** : une rencontre virtuelle s'est tenue le 23/02/2021 et a regroupé les PTF, des Organisations non gouvernementales et Associations de développement (ONG/AD) et des Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS). Elle a permis d'échanger sur le processus et les responsabilités des acteurs à toutes les étapes de l'élaboration du rapport. Présidée par le Directeur général de la coopération, la rencontre de lancement a permis de susciter un plus grand engagement des acteurs ;
- **la collecte, la saisie et le traitement des données** : les données économiques et sociales ont été collectées auprès des structures techniques des départements ministériels. Celles relatives aux décaissements proviennent des PTF, des ONG/AD et de l'administration publique. Ces données ont été saisies et traitées dans la PGA, selon les devises ayant servi aux transactions. Les informations sur les taux de change moyens de ces devises en 2020 ont été collectées auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (cf. annexe 1). Le processus de collecte de données a été optimisé grâce à une validation des données par consultation à domicile qui a permis un dialogue plus approfondi avec les PTF ;
- **l'élaboration du projet de document**, grâce à une répartition du travail entre les membres du comité de rédaction. Des travaux en ateliers ont permis l'examen et l'enrichissement du document par les membres du comité de rédaction et des personnes-ressources ;
- **la validation du projet de document** au cours d'un atelier, tenu le 1^{er} juin 2021, qui a regroupé les PTF, les ONG/AD et les départements ministériels impliqués. Cet atelier a permis de collecter leurs observations et amendements.

Pour la présentation des résultats, les pourcentages et les taux sont arrondis à un dixième près, tandis que les montants sont arrondis à un centième près. Les données de l'APD sont exprimées en millions de dollars US.

RÉSUMÉ

Durant les cinq (05) dernières années, l'accompagnement des PTF dans le financement du PNDES n'a cessé de croître. Pour l'année 2020, caractérisée par un contexte sécuritaire et sanitaire difficile, cette évolution n'a pas dérogé à la règle, confirmant ainsi le dynamisme continu et la vitalité de la coopération entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement.

Du présent rapport qui retrace les éléments saillants de la dynamique de la coopération économique et financière en 2020, on peut retenir quatre grandes conclusions.

L'analyse du contexte socioéconomique du pays montre une bonne tenue du cadre macro-économique. En effet, à l'exception de certains domaines où les efforts consentis par le Gouvernement ne sont pas encore perceptibles, l'on note des avancées dans la gestion des finances publiques, le renforcement du capital humain, le renforcement des actions de lutte contre la corruption et la consolidation de l'État de droit et de la démocratie.

En ce qui concerne la coordination et l'efficacité de la coopération au développement, il ressort un niveau mitigé de mise en œuvre des indicateurs, surtout dans l'efficacité de la coopération. En effet, on note que le PNDES a demeuré le principal outil de coordination du dialogue et d'animation des cadres de concertation avec les différents acteurs du développement. Cependant, en matière d'efficacité de la coopération au développement, l'analyse des indicateurs de Busan révèle que des dix (10) indicateurs, seulement trois (03) ont atteint leurs cibles.

L'analyse du profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2020 révèle une hausse de 38,3%, comparativement à 2019 pour s'établir à 2 141,66 millions de dollars US. L'APD 2020 a été principalement octroyée sous forme d'aide projet pour 67,8% et de dons pour 65,2%. L'aide

multilatérale est prédominante avec un montant de 1276,00 millions de dollars US, soit 59,6% de l'APD totale. Cette importante aide décaissée a été principalement absorbée par cinq secteurs de planification sur les 14 définis dans le PNDES. Il s'agit du :

- secteur « Travail, emploi et protection sociale » (13,5%) ;
- secteur « Santé » (12,7%) ;
- secteur « Environnement, eau et assainissement » (10,4%) ;
- secteur « Production agro-sylvo-pastorale » (9,2%) ;
- secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » (6,9%).

L'étude du thème « Inclusion financière et coopération au développement au Burkina Faso » montre une évolution du taux d'inclusion financière qui s'est situé à 70,9%. Cependant, il convient de relever que ce résultat est fortement marqué par l'essor des émetteurs de monnaie électronique. Le niveau d'accès des populations aux services financiers de base reste faible. Pour relever ce niveau, plusieurs actions sont mises en œuvre à cet effet par les acteurs dont les PTF. Elles sont orientées généralement sur la mise à disposition de lignes de crédit à travers le refinancement, le financement agricole, le développement du digital et l'appui à la gouvernance. Cependant, l'on note un faible niveau de capitalisation de l'information des interventions des PTF ; toute chose qui rend difficile la lisibilité de leur contribution dans l'inclusion financière. Les recommandations formulées invitent à une meilleure coordination et une lisibilité des interventions des PTF, d'une part, et, d'autre part, à la promotion d'une inclusion financière orientée sur l'insertion des populations exclues dans la production nationale.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La coopération au développement représente un instrument d'appoint des efforts des pays en développement. Au Burkina Faso, elle est un outil indispensable dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement du Plan national de développement économique et social (PNDES) à l'instar des autres référentiels de développement (Plans quinquennaux, CSLP, SCADD, etc.).

Aussi, au fil des années, le partenariat entre les acteurs impliqués dans la coopération au développement est devenu de plus en plus solide au regard de la diversité des acteurs (PTF, secteur privé, société civile, ONG/AD et fondations, diaspora, etc.) et des importantes ressources mobilisées. Cependant, les diverses interventions en faveur de la coopération au développement sont fréquemment confrontées à des défis. Au plan mondial, l'année 2020 a été marquée par la survenue de la pandémie de COVID-19 qui a énormément perturbé les actions des différents partenaires en faveur du développement, en raison de ses conséquences néfastes sur les plans sanitaire et socioéconomique.

En plus de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences, le contexte socioéconomique du Burkina Faso en 2020 a été marqué par la persistance des attaques terroristes qui ont entraîné des pertes en vie humaine et de nombreux déplacements internes de populations et perturbé la mise en œuvre des actions de développement. Néanmoins, il est à noter une campagne agricole globalement satisfaisante ainsi qu'un contexte politique marqué par la bonne tenue des élections couplées présidentielle et législatives. De plus, sur le plan de la coopération au développement, l'année 2020 a été marquée, entre autres, par le début de décaissement du nouveau Millenium challenge corporation (MCC) des USA, la redynamisation des relations de coopération avec les Pays-Bas et un soutien remarquable des PTF dans la lutte contre la COVID-19.

Par ailleurs, compte tenu du faible niveau d'inclusion financière au Burkina Faso tel que révélé par l'enquête FinScope 2016, le Gouvernement a décidé de faire de l'amélioration de l'accès des populations et des entreprises aux services financiers formels une priorité. Dans cette optique, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID), se propose d'approfondir, dans ce rapport, la réflexion sur la mobilisation des ressources extérieures et la contribution des PTF à la promotion de l'inclusion financière à travers le thème : « Inclusion financière et coopération pour le développement au Burkina Faso ».

Le présent Rapport sur la coopération pour le développement (RCD), qui analyse la dynamique de la coopération au développement du Burkina Faso avec ses partenaires au développement en 2020, est organisé autour des quatre (04) parties suivantes :

- le contexte socioéconomique du Burkina Faso ;
- la coordination et l'efficacité de la coopération au développement ;
- le profil de l'aide publique au développement ;
- l'inclusion financière et coopération pour le développement au Burkina Faso.



PREMIÈRE PARTIE :

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE
DU BURKINA FASO EN 2020

1. CADRE MACROÉCONOMIQUE

0,9% de croissance dans l'espace UEMOA en 2020 contre 5,7% en 2019



1.1. Une économie mondiale en récession

L'activité économique au plan mondial¹ s'est profondément ralentie et est même entrée en récession du fait des effets de la pandémie de COVID-19. Elle tente difficilement de s'extirper du gouffre des conséquences des mesures de confinement à grande échelle d'avril 2020, avec la résurgence de la maladie au cours du quatrième trimestre de l'année 2020, accompagnée de l'apparition de nouvelles variantes du virus occasionnant des effets de contagion plus importants. En effet, le PIB mondial au quatrième trimestre 2020 s'est replié de 1,4% en glissement annuel. Pour l'ensemble de l'année 2020, une contraction de 3,5%² de l'activité économique mondiale a été observée contre une performance de 2,8% en 2019.

Aux **États-Unis**, l'activité économique a enregistré une contraction de 3,4% en 2020 contre une croissance de 2,2% en 2019 en lien avec les effets dévastateurs inédits de la pandémie liée à la COVID-19.

Dans la **zone euro**, l'activité économique a connu une récession en 2020 qui s'est ressentie dans la plupart des pays de la zone, en particulier en Espagne (-11,1%), en Italie (-9,2%), en France (-9,0%) et en Allemagne (-5,4%). De

ce fait, la croissance économique de la zone a plongé à -7,2% en 2020 contre une progression de +1,3% en 2019.

Au **Japon**, la croissance économique s'est affichée à -5,1% en 2020 contre +0,7% en 2019.

En **Chine**, l'activité économique a connu une certaine résilience face aux effets de la pandémie par rapport aux pays avancés, en affichant une croissance de 2,3% en 2020 contre 6,0% en 2019.

En **Afrique subsaharienne**, l'activité économique s'est contractée en 2020 avec un taux de croissance économique affiché à -2,6% contre +3,2% en 2019.

Dans l'**UEMOA**, en 2020, les pays de la zone ont été durement éprouvés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Toutefois, l'activité économique dans la zone a enregistré une reprise au quatrième trimestre 2020, avec une hausse de 1,3% du PIB par rapport à la même période de l'année précédente. Pour l'année 2020, le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 0,9% contre 5,7% en 2019.

2,5% de croissance du PIB en 2020 contre 5,7% en 2019



1.2. Une résilience de l'économie nationale

L'activité économique en 2020 s'est déroulée dans un environnement socioéconomique difficile, caractérisé par la pandémie de COVID-19 et la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne de populations. Toutefois, le contexte national a été marqué par la bonne tenue des élections couplées présidentielle et législatives, et par une campagne agricole globalement satisfaisante.

1.2.1. Une croissance malgré la pandémie de COVID-19

Sur la base des dernières estimations, l'activité économique a enregistré une croissance de 2,5% en 2020 contre 5,7% en 2019. Cette croissance en 2020 a été imprimée principalement par les secteurs secondaire (+7,7%) et primaire (+5,7%), le secteur tertiaire ayant connu une récession (-2,5%).

La part du secteur primaire à la formation du PIB en 2020 serait de 20,9% contre 22,2% en 2019. Celle du secteur secondaire se situerait à 26,9% en 2020 contre 23,7% en 2019. La contribution du secteur tertiaire (y compris impôt et taxes) à la formation du PIB en 2020 serait quant à elle de 52,4% contre 54,1% en 2019.

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale (PEM), octobre 2020.

² Soit une amélioration de 0,9 point de pourcentage par rapport aux estimations d'octobre 2020.

Tableau 1 : Évolution de la croissance du PIB réel et nominal sur la période 2016 à 2020

Rubrique	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,0	6,2	6,7	5,7	2,5
Secteur primaire (%)	4,2	-0,2	13,3	1,7	5,7
Secteur secondaire (%)	5,0	5,9	2,8	2,3	7,7
Secteur tertiaire (%)	6,7	6,2	3,7	8,4	-2,5
Impôts et taxes nets sur les produits (%)	9,3	21,6	16,3	11,8	4,1
PIB nominal en milliards de FCFA	7 605,10	8 191,30	8 920,40	9 369,2	10 121,90

Source : Comité de prévision et de conjoncture, mars 2021

1.2.2. Une inflation en hausse

À fin décembre 2020, l'inflation en moyenne annuelle s'est affichée à 1,9% contre -3,2% en 2019. Cette augmentation du niveau général des prix à la consommation est tirée principalement par le renchérissement des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+3,7%) et des services d'enseignement (+2,1%). Elle est essentiellement expliquée par les conséquences de la pandémie de COVID-19 ayant contribué à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement.

1.2.3. Un solde budgétaire en dégradation

En 2020, le solde budgétaire fait ressortir un besoin de financement de 490,9 milliards de FCFA (4,9% du PIB) contre 317,70 milliards de FCFA (3,4% du PIB) en 2019, soit une détérioration de 173,20 milliards de FCFA. Ce besoin a été couvert par une accumulation nette de passifs (486,30 milliards de FCFA) et une réduction des actifs financiers (-2,90 milliards de FCFA).

Cependant, le solde net de gestion est ressorti à 226,90 milliards de FCFA traduisant que les recettes ont permis de couvrir l'ensemble des charges de la période. Comparativement à 2019, ce solde s'est amélioré de 99,00 milliards de FCFA (+77,5%).

1.2.4. Un solde global de la balance des paiements en amélioration

Les échanges avec l'extérieur se sont caractérisés par une amélioration du solde global de la balance des paiements qui est passé d'un excédent de 67,40 milliards de FCFA en 2019 à 475,10 milliards de FCFA en 2020.

1.2.5. Des agrégats monétaires en hausse

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre 2019 et 2020, par une progression des Actifs extérieurs nets (AEN) de 475,10 milliards de FCFA (+31,5%), des créances intérieures de 311,60 milliards de FCFA (+10,2%), induisant un accroissement de la masse monétaire de 682,10 milliards de FCFA (+16,8%).

Les AEN des Institutions monétaires sont ressortis à 1 983,70 milliards de FCFA à fin décembre 2020, en hausse de 31,5% par rapport à fin décembre 2019. Cette consolidation est attribuable tant aux banques qu'à la Banque centrale dont les AEN se sont améliorés respectivement de 346,40 milliards de FCFA et 128,70 milliards de FCFA.

S'agissant des créances intérieures, elles sont établies à 3 379,60 milliards de FCFA à fin décembre 2020 contre 3 068,00 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une augmentation de 10,2%. Cet accroissement est imputable à un afflux des créances nettes sur l'économie de 272,30 milliards de FCFA (+9,3%) et de celles du système bancaire sur l'Administration centrale (CN-AC) de 39,30 milliards de FCFA (+25,9%).

Quant à la masse monétaire, elle est ressortie à 4 738,50 milliards de FCFA à fin décembre 2020, en progression de 682,10 milliards de FCFA (+16,8%) sur un an. Cet accroissement est observé au niveau tant des dépôts (+641,50 milliards de FCFA, soit +18,9%) que de la circulation fiduciaire (+40,60 milliards de FCFA, soit +6,2%).

1,9%
de taux
d'inflation en
2020 contre
-3,2% en 2019



75,10
milliards de
FCFA d'excédent
de la balance
des paiements en
2020



2. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La bonne gouvernance économique et financière est un élément capital dans la gestion optimale des ressources financières et à la mise en œuvre des Projets et programmes de développement (PPD). D'où la nécessité de disposer d'un bon système national de planification, de veiller à un meilleur accès du public à l'information et de renforcer les actions de lutte contre la corruption.

2.1. Une nouvelle dynamique amorcée dans le pilotage de l'économie et de la coopération au développement

Dans l'optique d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre des politiques publiques, la loi n°034-2018 AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement a été adoptée. Ladite loi définit le processus de planification, les horizons temporels des politiques publiques et leurs modalités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Au titre de l'année 2020, la dynamique d'appropriation de la loi entamée en 2019 s'est poursuivie à travers des ateliers d'informations et de sensibilisation, dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre, du Centre-Est, du Centre-Ouest, des Cascades et du Plateau central. Environ trois-cent-cinquante (350) acteurs, essentiellement du secteur privé, des collectivités territoriales, des ONG et des Associations de développement ont bénéficié de ces sensibilisations et informations.

Dans le domaine de la coopération, l'année 2020 a été marquée par l'adoption, en février, de la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) 2020-2025. Cette stratégie a pour objectif d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso. Pour son opérationnalisation,

un premier plan d'actions triennal glissant couvrant la période 2020-2022 a été élaboré. La SNCD et son plan d'actions opérationnel ont été élaborés de manière participative et inclusive en vue d'une plus grande adhésion des acteurs de la coopération à sa mise en œuvre.

Dans le même registre, il y a eu également l'évaluation de la Réglementation générale des projets et programmes de développement (RGPPD), adoptée en février 2018, qui a conclu à la nécessité d'une relecture de cette réglementation. Le processus a permis de disposer d'un projet de réglementation qui sera soumis à la validation des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre des Projets et programmes de développement (PPD).

En outre, dans le domaine de la coopération avec le secteur privé, le Burkina Faso s'est engagé sur un vaste chantier de réformes à travers la relecture de son cadre normatif applicable aux Partenariats public-privé (PPP). Ainsi, au titre de l'année 2020, une nouvelle stratégie de PPP a été adoptée en juillet pour donner la vision et les orientations du Gouvernement en matière de PPP. Par ailleurs, un projet de loi portant cadre juridique et institutionnel a été élaboré et est en attente d'être adopté.



2.2. Un meilleur accès du public à l'information budgétaire

La nécessité de rendre compte de l'action gouvernementale et d'assurer une transparence dans la gestion des finances publiques a été consacrée à travers la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA. Cette directive a été internalisée au Burkina Faso par la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en son article 43 qui dispose que : « La publication, dans des délais appropriés, d'informations sur les finances publiques est définie comme une obligation légale de l'administration publique. » Ainsi, cette nécessité d'informer le citoyen de la gestion des ressources publiques est bénéfique à plus d'un titre en ce sens qu'elle permet de renforcer la confiance entre gouvernants et gouvernés. Pour ce faire, la Direction générale du budget, structure principale de coordination du processus budgétaire de l'État, élabore des documents budgétaires et les met à la disposition des citoyens au moyen d'une kyrielle de canaux.

Les principaux canaux utilisés sont :

- en 2020, en collaboration avec l'Agence nationale de la promotion des TIC (ANP-TIC), le site web de la DGB (www.dgb.gov.bf)

a été révisité et le contenu en termes d'informations budgétaires mis à jour ;

- à la différence de l'édition 2019 qui avait été traduite en quatre (04) langues nationales (mooré, dioula, fulfulde, gulmacema), le budget citoyen 2020 a été élargi à deux (02) langues supplémentaires (lyélé et bissa) ;
- la diffusion du journal « Budget Infos » qui donne les informations sur les grandes masses du budget, la situation d'exécution du budget, le traitement des thèmes liés à l'actualité budgétaire. Il permet de rendre disponibles ces informations au profit des administrations, des PTF, des OSC, des Universitaires, etc. ;
- l'opérationnalisation du portail web « BOOST » qui permet de mettre en ligne des données budgétaires élémentaires et de partager l'information budgétaire dans un format dynamique adapté à la recherche.

En plus de ces actions spécifiques réalisées en 2020, il a été maintenu des actions classiques de diffusion de l'information budgétaire à travers les médias, les guichets de renseignements, les affichages, etc.

2.3. Le renforcement des actions de lutte contre la corruption

Avec un score de 40 sur 100 et occupant le 10^{ème} rang en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est passé du 85^{ème} rang mondial en 2019 au 86^{ème} en 2020, perdant ainsi une place, selon le rapport 2020 de Transparency international sur l'état de la corruption dans le monde. Cette situation est corroborée par les résultats du rapport du Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), publié en octobre 2020, qui donne les résultats du sondage sur l'état de la corruption au plan national. Ce sondage indique que 75,7% des Burkinabè estiment que la corruption est de plus en plus fréquente dans les différentes sphères de la société burkinabè.

Pour lutter contre ce fléau, les institutions en charge de la lutte contre la corruption et la fraude telles que l'ASCE/LC et la Cour des comptes ont, à l'instar des années antérieures,

produit en 2020 leurs rapports sur les actes de corruption et de détournements de fonds.

Au cours de l'année 2020, en application de la loi sur le délit d'apparence (votée en 2015), des plaintes ont été déposées contre deux (02) ministres.

En outre, dans le domaine des finances publiques, treize (13) comités anti-corruption ont été mis en place dans les différentes directions sous l'égide de l'Inspection générale des finances (IGF). Ensuite, quinze (15) actions de sensibilisation ont été organisées dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud, du Centre-Est et du Centre-Ouest. De plus, la stratégie de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le Financement du terrorisme (LBC/FT) et son plan d'actions ont été élaborés.

86^{ème} rang
selon le rapport
2020 de
Transparency
international

13 comités
anti-corruption
installés en
2020



2.4. Une situation stagnante du climat des affaires

L'évaluation faite du Burkina Faso par la Banque mondiale dans le dispositif du climat des affaires indique une stagnation du dispositif en matière de facilitation des affaires. Le dernier rapport Doing Business de 2020, publié le 24 octobre 2019, positionne le Burkina Faso au 151^{ème} rang (même rang qu'en 2019) sur 190 pays.

Cette situation s'explique en grande partie par la faiblesse des progrès réalisés par le pays, notamment au niveau des critères portant sur le raccordement à l'électricité, son prix et la fiabilité de l'offre ainsi que la transparence de l'indice tarifaire. À cela s'ajoutent les critères sur l'exécution des contrats, le paiement des taxes et impôts, l'obtention des prêts, la facilité de faire des affaires ainsi que le classement filtré. La plus forte performance enregistrée par le Burkina Faso en 2020 concerne le critère sur la création d'emploi avec 88/100 en 2020 ainsi qu'en 2019.

Dans le souci d'améliorer le climat des affaires et d'offrir un cadre propice à l'investissement privé, une matrice minimale de réformes à réaliser en 2020 a été adoptée par le Gouvernement.

Dans l'ensemble, vingt-sept (27) réformes dont dix (10) antérieures à consolider et dix-sept (17) nouvelles ont été identifiées pour être mises en œuvre en lien avec huit (08) des dix (10) indicateurs faisant l'objet d'évaluation par le mécanisme Doing Business.

Ainsi, malgré le contexte difficile, des efforts ont été consentis pour la mise en œuvre de certaines réformes majeures qui sont entre autres :

- la mise en place du mécanisme d'amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité qui a permis de réduire le nombre et la durée des coupures par an et par abonné ;
- la généralisation des télé-procédures à travers l'adoption de la loi de finances initiale 2021 rendant obligatoire le paiement des impôts et taxes par procédés électroniques pour les contribuables relevant des divisions des moyennes entreprises et ce, pour compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- l'adoption d'un décret pour intégrer les facturiers dans la base de données du Bureau d'information et de crédit afin de faciliter l'obtention des prêts.

2.5. Une quête permanente de la promotion de l'emploi

L'amélioration de la situation de l'emploi constitue un défi majeur pour le Gouvernement du Burkina Faso. C'est pourquoi, il ne ménage aucun effort pour réduire significativement le problème de chômage surtout au niveau des jeunes.

En 2020, des progrès notables en matière d'emploi et de jeunesse ont été enregistrés à travers les trois (03) programmes budgétaires du Ministère de la jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre du déroulement de ces programmes. On peut citer entre autres :

- le lancement officiel en juillet, du projet de réponse d'urgence aux crises pour le relèvement et le développement et du projet de prévention de l'expansion de l'extrémisme violent par la résilience des communautés au Burkina Faso. D'une durée de douze (12) mois, ces deux (02) projets

devraient permettre la création de 3 000 emplois directs ;

- la tenue en octobre, de la première édition de la Journée nationale de la jeunesse du Burkina Faso (JNJ-BF) qui a eu pour objectif de créer un espace de dialogue entre les jeunes et un cadre de mise en relation jeunes entrepreneurs innovants et opérateurs économiques ;
- la réalisation de l'étude sur la situation en 2020 des indicateurs de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi ;
- l'élaboration de trois (03) projets de stratégie que sont : (i) la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, (ii) la stratégie nationale de l'emploi et (iii) la stratégie nationale intégrée de transition vers l'économie formelle. Tous ces documents sont en cours d'adoption ;
- la promotion de l'auto emploi de 13 635 jeunes ;

- le financement de projets de 10 056 promoteurs à travers le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) et le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) ;
- la consolidation de 12 946 emplois.

2.6. Mesures multisectorielles face à la dégradation de la situation sécuritaire au Burkina

Le Burkina Faso a connu une situation sécuritaire préoccupante en 2020, marquée par la persistance des attaques terroristes avec son corollaire de morts et de déplacements massifs des populations des zones d'insécurité. À cela, s'est ajoutée la pandémie de COVID-19 qui a freiné davantage l'activité économique. Cette situation a incité le Gouvernement à prendre des mesures importantes, en particulier des mesures éducatives, sécuritaires et économiques.

Au niveau éducatif, il s'est agi d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan d'urgence pour l'éducation (PUE) 2020-2021 dont l'objectif est d'améliorer l'apprentissage et la résilience des enfants/jeunes d'âge scolaire (03-17 ans) touchés par la crise sécuritaire et sanitaire. Ce plan d'urgence permettra de prendre en charge 170 000 enfants et jeunes affectés par les problèmes sécuritaires.

Au niveau sécuritaire, les actions entreprises par le Gouvernement ont permis aux Forces de défense et de sécurité (FDS) d'adopter de nouvelles stratégies face aux groupes armés terroristes. La montée en puissance de l'armée nationale a été rendue possible en partie grâce aux efforts d'équipement, de formation et de réorganisation. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté, le 21 janvier 2020, la loi n°002-2020/AN portant institution de Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP). La mission

des VDP est de contribuer, entre autres, à la défense et à la protection des personnes et des biens de leur village ou secteur de résidence. En sus de la mobilisation des FDS, des VDP et des populations contre le terrorisme, la résilience du peuple s'est manifestée à travers ses capacités à endiguer les conflits communautaires dont l'éclosion aurait pu compromettre durablement les fondements de la nation burkinabè et le vivre-ensemble.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), élaboré depuis 2017 par le Gouvernement avec l'accompagnement des PTF dans l'optique de renforcer la résilience des populations face aux conséquences néfastes de la crise sécuritaire, plusieurs acquis notables ont été enregistrés au titre de 2020.

Concernant le volet « **Prise en charge des défis sécuritaires** », les acquis sont, entre autres, la construction et la réhabilitation de commissariats de police et de brigades de gendarmerie, l'équipement en matériels et mobiliers, et l'acquisition de kits de matériels spécifiques de sécurité ainsi que des actions diverses entrant dans le cadre du renforcement de la confiance entre les FDS et les populations.

Pour les acquis concernant le volet « **Optimisation de la gestion des urgences humanitaires et sociales** », on enregistre :



une assistance alimentaire, un appui psychosocial, l'établissement d'actes de naissance pour les enfants, la mise en place des cadres d'éveil pour les enfants et la lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG) au profit de 921 471 Personnes déplacées internes (PDI) ;



des transferts monétaires d'un montant global de 2,79 milliards de FCFA, dans le cadre du projet filets sociaux « Burkin Naong Sa ya », au profit de 61 915 femmes issues de ménages pauvres et vulnérables pour la prise en charge nutritionnelle, sanitaire et hygiénique des enfants de 0 à 15 ans ;



la réalisation de sept (07) Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), de cinq (05) Adductions d'eau potable multi-villages (AEP-MV) et de quarante-quatre (44) forages ;



la réhabilitation d'infrastructures, la normalisation de Centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) et l'acquisition d'ambulances au profit des districts sanitaires ;



la formation de **6742 enseignants** et **1625 agents sociaux et de santé** sur l'approche « éducation en situation d'urgence », de **206 encadreurs et enseignants** sur l'appui psychosocial et la remise de matériel de télécommunication et d'apprentissage à près de 8 000 élèves dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'éducation en situation d'urgence.

Pour le volet « **Renforcement de la présence de l'État** », les acquis engrangés concernent l'aménagement, la construction et la réfection d'infrastructures administratives, la dotation de services de sécurité et de centres d'état civil secondaires en matériels informatique et de communication, ayant permis de délivrer 17 913 Cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB) et autres documents d'état civil aux citoyens.

Enfin, des actions concernant le volet « **Construction des bases de la résilience des populations et des territoires** » ont notamment permis :



Agriculture



Réalisation de **1 590 ha de cordons pierreux**, de **89 puits maraîchers** et de **60 Bassins de collecte des eaux de ruissellement** (BCER) ;



Infrastructures routières



Poursuite des travaux de **construction de pistes rurales**, l'achèvement des travaux de bitumage de la route Didyr-Toma-Tougan et les études des travaux de construction et de bitumage des routes régionales n°322 et n°063 ;



Développement de l'économie numérique

Interconnexion en cours dans diverses localités couvertes par le PUS-BF ;



Renforcement des bases de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Réalisation des actions suivantes à travers la mise en œuvre des projets du Fonds de consolidation de la paix des Nations unies au Burkina Faso : (i) 280 séances de sensibilisation et des messages de cohésion sociale diffusés lors de sermons religieux et des événements sociaux dans quinze (15) communes du Sahel et du Nord, (ii) des cours d'éducation accélérés au profit de 778 enfants talibés dans trente-quatre (34) foyers coraniques ; (iii) des activités de sensibilisation socioculturelles sur la cohésion sociale et contre l'enrôlement des jeunes dans les groupes armés au profit de 1 003 jeunes et (iv) l'appui de 137 clubs d'adolescentes et 139 clubs d'adolescents dans leur fonctionnement dans les 150 villages des régions du Sahel.



Au total, environ **175,17 milliards de FCFA** ont été mobilisés dans le cadre du PUS-BF pour prendre en charge les actions multiformes de résilience au profit des populations des zones fragiles.

3. GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Les exigences de bonne gouvernance demeurent un facteur déterminant pour le développement du fait du lien étroit existant entre elles et la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, le défi d'une gouvernance vertueuse, à travers son renforcement continu, occupe une place de choix dans les priorités du pays. En 2020, des efforts notables ont été consentis pour améliorer l'état de la gouvernance aussi bien politique qu'administrative, dans le but de consolider la démocratie et l'État de droit, d'améliorer l'efficacité de l'administration publique et d'assurer la liberté de la presse.

3.1. Un effort continu dans la consolidation de la démocratie et de l'État de droit

Malgré un contexte national difficile marqué par la maladie à coronavirus et la poursuite de la lutte contre l'insécurité en 2020, qui ont affecté l'efficacité de l'action publique, plusieurs actions ont été entreprises dans le sens de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

Au plan juridique, on note l'élaboration de trois (03) avant-projets de loi pour permettre au Burkina Faso d'être en conformité avec les actes uniformes de l'OHADA en matière d'amélioration du climat des affaires. On note également l'élaboration et la finalisation de trois (03) projets de décrets d'application des lois n°021-2019/AN du 07 mai 2019 portant statut des Notaires et n°054-2017/AN du 05 décembre 2017 portant réglementation de la profession d'huissier de justice. Enfin, il y a eu la relecture du Code de procédure civile et du Code des personnes et de la famille.

S'agissant de la relecture en cours du Code des personnes et de la famille, un avant-projet de loi portant Code des personnes et de la famille a été élaboré et validé par le Comité technique de vérification des avant-projets de loi (COTEVAL). Il apporte quelques innovations qui prennent en compte les engagements internationaux du Burkina Faso. Il s'agit, entre

autres, de :

- l'harmonisation de l'âge de la majorité à 18 ans avec la convention internationale sur les droits de l'enfant ;
- le relèvement de l'âge de la dispense de 15 ans à 17 ans en ce qui concerne le mariage des filles mineures ;
- la possibilité de reconnaissance des mariages traditionnels et religieux.

Pour ce qui concerne la relecture du Code de procédure civile, un avant-projet de loi a été élaboré. Cette relecture permettra de s'adapter aux réalités socioéconomiques et de traiter avec célérité les affaires civiles.

Sur le plan démocratique, le dialogue entre les acteurs politiques a permis d'organiser des élections couplées (présidentielle et législatives), libres et transparentes acceptées par tous. Pour l'élection présidentielle qui a connu pour la première fois la participation des Burkinabè de l'extérieur, treize (13) candidats étaient en lice. Le taux de participation à cette élection est ressorti à 50,79%. Concernant les élections législatives, 88 partis et mouvements politiques étaient en compétition.

3.2. L'Efficacité de l'administration publique à améliorer

Dans le souci de bien accomplir sa mission d'intérêt général, l'administration publique se doit d'être bien structurée, accessible et efficace pour une meilleure satisfaction de l'utilisateur. À cet effet, beaucoup d'efforts ont été consentis à travers la réalisation de réformes et d'investissements découlant des programmes

budgétaires. Aussi, après l'adoption du décret n°2017-0625/PRES/PM/MFPTS du 18 juillet 2017 portant évaluation de la performance des structures de l'administration publique au Burkina Faso, des efforts ont été poursuivis afin de favoriser l'amélioration de la qualité du service public. Ainsi, au titre de 2020, des actions

Régression de l'indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique de 57,1 sur 100 à 54 sur 100

Indice MO

tendant à la modernisation de l'administration publique ont été menées à travers la dématérialisation des actes et des procédures. Il s'agit principalement de la mise en ligne des inscriptions pour tous les concours directs de la fonction publique et d'un système d'enregistrement et de traitement des plaintes des usagers des services publics.

Malgré ces efforts, de nombreux défis restent à relever au regard des performances atteintes par rapport aux attentes actuelles des usagers. En effet, l'indice MO Ibrahim pour la gouvernance en Afrique a connu une régression de 3,1 points au Burkina Faso entre 2018 et 2019 passant d'un score de 57,1 sur 100 à 54 sur 100.

Toutefois, des réformes sont en cours dans la dynamique d'améliorer l'efficacité de l'administration publique. Au titre de ces réformes, on note entre autres :

- l'élaboration et la validation de la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP) 2021-2025 et de son premier Plan d'actions triennal (PAT) 2021-2023. La SNMAP a pour objectif d'accroître la performance de l'administration publique dans la délivrance des services publics au profit des usagers de l'administration publique ;
- l'élaboration et la validation d'un guide méthodologique de mise en place de la démarche qualité dans les structures administratives. Ce guide est un outil harmonisé d'aide pour relever la qualité des services de l'administration publique ;
- la résilience de l'administration publique à travers les visioconférences pour assurer la continuité du service public malgré la situation de la COVID-19.

400 millions de FCFA accordés à la presse privée



3.3. Un espace de liberté de la presse éprouvé par la situation sécuritaire

La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques qui reposent sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. Elle est de ce fait un véritable curseur de la bonne gouvernance. En la matière, le Burkina Faso se classe parmi les réussites du continent africain avec un paysage médiatique dynamique, professionnel et pluraliste.

En 2020, l'État a poursuivi son effort d'accompagnement de la presse privée en accordant une subvention à hauteur de 400 millions de FCFA à travers le Fonds d'appui à la presse privée (FAPP).

Cependant, les mesures de lutte contre le terrorisme ont durement éprouvé la liberté de la presse et de l'information. En effet, le classement mondial de la liberté de presse réalisé par Reporters sans frontières (RSF) en 2020 place le Burkina Faso au 38^{ème} rang sur 180 pays.

Cette régression par rapport à 2019 serait due aux éléments suivants :

- l'amendement, courant 2019, par l'Assemblée nationale du Code pénal qui introduit des restrictions à la liberté d'informer et sanctionne les infractions de « fausses informations » et certaines publications sur les forces de sécurité ;
- la série d'intimidations et de tentatives d'assassinat concernant des journalistes de la presse privée et publique fortement relayée par certaines Organisations de la société civile ;
- la loi interdisant la couverture de la campagne déguisée pendant les trente (30) jours précédant l'ouverture officielle de la campagne qui aurait contribué à museler la presse.

3.4. Des réformes ambitieuses pour renforcer la gouvernance locale

Dans le sous-secteur de la décentralisation et de la gouvernance locale, des réformes majeures ont été enregistrées en 2020 dans le but d'améliorer le fonctionnement des collectivités territoriales. Ces réformes portent sur le financement et le renforcement des ressources humaines des collectivités territoriales.

Au titre du financement, on note d'une part la création, par décret n°2020-0927/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 17 novembre 2020, de l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT), en remplacement du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT). L'ADCT a pour mission principale de concourir au développement des collectivités territoriales à travers la mobilisation, la centralisation et la mise à disposition de tous les appuis financiers et techniques qui leur sont destinés. D'autre part, la poursuite des travaux d'élaboration de la loi de programmation financière en vue de permettre la maîtrise, la prévisibilité et la sécurité des transferts des ressources financières aux collectivités territoriales.

S'agissant du transfert des ressources humaines de l'État aux collectivités territoriales dans le cadre de leur accompagnement, un plan de transfert des ressources a été élaboré et est en cours d'adoption. Ce plan a pour objectif de permettre la mise à disposition des collectivités territoriales, du personnel en nombre et en qualité en vue de prendre en charge le transfert des compétences.

Outre ces réformes, des actions ont également été entreprises en vue d'améliorer le cadre juridique de la décentralisation, l'administration du territoire et la promotion de la cohésion sociale. Ces actions ont porté sur la relecture du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'élaboration d'un avant-projet de loi d'orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire et des projets de textes d'application. Pour ce qui concerne la cohésion sociale, on note l'élaboration :

- de la Stratégie nationale de promotion de la cohésion sociale (SNCS) 2021-2023 ;
- du Guide des mécanismes traditionnels et endogènes de prévention et de gestion des conflits dans les régions du Nord, du Centre-Nord, du Sahel et de l'Est du Burkina Faso ;
- de la cartographie des conflits miniers dans notre pays.

Il convient de noter que les réflexions amorcées depuis 2019, en ce qui concerne le mode d'élection des responsables des collectivités territoriales, se poursuivent en vue de la révision du Code électoral et du CGCT pour l'introduction du suffrage universel direct comme mode d'élection des présidents des conseils des collectivités territoriales.



4. UN EFFORT CONTINU EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT DANS LE CAPITAL HUMAIN

La clé du succès dans une économie toujours plus mondialisée et modernisée consiste à faire en sorte que les populations aient les compétences et les capacités nécessaires pour saisir les opportunités économiques. C'est pourquoi le référentiel national de développement a positionné le développement du capital humain parmi les trois (03) axes d'actions en termes d'investissements structurants au profit des populations.

4.1. L'offre éducative en progression

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, d'équité et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie conformément au quatrième Objectif de développement durable (ODD). Les efforts consentis dans ce sens sont visibles aussi bien dans l'éducation formelle que dans l'éducation non formelle.

4.1.1. L'éducation formelle

Dans le cadre de l'élargissement de l'offre des services de l'éducation formelle en 2020, plusieurs actions ont été menées et concernent, entre autres, la réalisation d'infrastructures éducatives, le renforcement des personnels d'enseignement et d'éducation.

- **De la réalisation des infrastructures éducatives et de la situation des effectifs des élèves**

Depuis 2016, les efforts conjugués de l'État et de ses partenaires ont permis de réduire le nombre de salles de classe sous paillote, d'accroître le nombre d'établissements ainsi que les effectifs des élèves à tous les niveaux.

Au titre de 2020, des progrès notables ont été enregistrés et les réalisations sont les suivantes :



soixante-seize **(76) nouvelles salles de classe construites** dont trente-neuf (39) pour résorber les classes sous paillote et deux cent soixante-quinze **(275) sont en cours de construction** ;



cinq **(05) Collèges d'enseignement général (CEG) construits** et dix-huit **(18) sont en cours de construction** ;



trois **(03) lycées scientifiques** (Dédougou, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) **construits**, celui de Kaya est en phase de finition ;



six **(06) salles de classe du préscolaire construites** et onze **(11) sont en cours de construction**.

Ces investissements ont permis d'accroître le nombre des établissements fonctionnels en 2020 comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Situation des établissements fonctionnels de l'éducation formelle entre 2018/2019 et 2019/2020

Niveau d'enseignement	Statut	2018/2019	2019/2020	Taux d'accroissement 2020/2019 (%)
Préscolaire	Public	170	192	12,9
	Privé	1 178	1 405	19,3
	Total préscolaire	1 348	1 597	18,5
Primaire	Public	11 266	10 630	-5,7
	Privé	4 079	4 233	3,9
	Total primaire	15 345	14 863	-3,1
Post-primaire et secondaire	Public	2 028	2 077	2,4
	Privé	2 043	2 245	9,9
	Total post-primaire et secondaire	4 071	4 322	6,2
Total	Public	13 464	12 899	-4,2
	Privé	7 300	7 883	8,0
	Total général	20 764	20 782	0,1

Source : Rapport CSD-EF 2020

Entre 2019 et 2020, le nombre d'établissements scolaires fonctionnels a connu une hausse dans les différents ordres d'enseignement à l'exception du primaire où le nombre d'écoles a baissé de 3,1% suite à la fermeture de certaines écoles dans les zones touchées par le phénomène de l'insécurité.

Tableau 3 : Situation des effectifs des élèves de l'éducation formelle entre 2018/2019 et 2019/2020 par niveau et selon le statut

Niveau d'enseignement	Statut de l'établissement	2018/2019		2019/2020		Taux d'accroissement 2020/2019 (%)	
		Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Préscolaire	Public	22 300	10 858	23 880	11 736	7,1	8,1
	Privé	83 185	40 871	100 126	49 360	20,4	20,8
	Total préscolaire	105 485	51 729	124 006	61 096	17,6	18,1
Primaire	Public	2 538 948	1 250 566	2 481 946	1 233 229	-2,3	-1,4
	Privé	694 836	333 889	758 401	365 902	9,2	9,6
	Total primaire	3 233 784	1 584 455	3 240 347	1 599 131	0,2	0,9
Post-primaire	Public	638 461	323 495	619 878	319 036	-2,9	-1,4
	Privé	407 964	217 489	429 914	230 374	5,4	5,9
	Total post-primaire	1 046 425	540 984	1 049 792	549 410	0,3	1,6
Secondaire	Public	147 419	59 409	149 875	62 081	1,8	4,5
	Privé	148 299	68 720	161 547	76 105	8,9	10,8
	Total secondaire	295 718	128 129	311 422	138 186	5,3	7,9
Total	Public	3 347 128	1 644 328	3 275 579	1 626 082	-2,1	-1,1
	Privé	1 334 284	660 969	1 449 988	721 741	8,7	9,2
	Total général	4 681 412	2 305 297	4 725 567	2 347 823	0,9	1,8

Source : Rapport CSD-EF 2020

200
éducateurs
de la petite
enfance et
30 autres,
700
professeurs
d'écoles,
2730
IAC,
2018
professeurs
ont été
recrutés en
2020



2678
bourses et
3 416
bourses ont
été octroyés
respectivement
aux élèves du
post-primaire et
du secondaire



Dans l'ensemble, entre 2018/2019 et 2019/2020, les efforts consentis ont permis d'accroître l'effectif des élèves/apprenants de l'éducation formelle de 44 155 élèves.

- **Du renforcement du personnel enseignant**

En 2020, il a été recruté, sur concours direct, 200 éducateurs de la petite enfance au profit du préscolaire et 30 autres éducateurs sortant des écoles de formation ont été mis à disposition. Au profit du primaire, 700 professeurs des écoles ont été recrutés et 2 730 Instituteurs adjoints certifiés (IAC) sortant des Écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) ont été mis à disposition. Pour le post-primaire et le secondaire, 2018 professeurs ont été recrutés.

- **Des autres actions liées à l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation**

Plusieurs autres actions ont été menées dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation formelle.

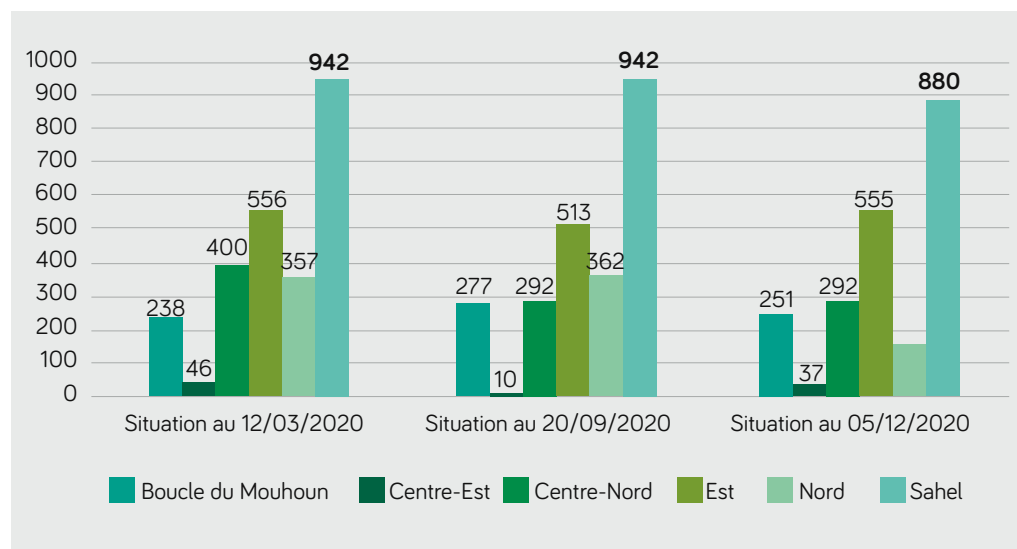
Ainsi, dans le cadre du développement d'une éducation inclusive de qualité pour tous les enfants, la scolarité de 254 000 filles nouvellement inscrites au CP1 a été subventionnée et 29 565 filles vulnérables du post-primaire et du secondaire ont bénéficié d'appuis spécifiques. En outre, 830 bourses ont

été octroyées aux filles à risque ou victimes de mariage précoce et/ou forcé, et 4 000 élèves en situation de handicap ont bénéficié de la subvention de leur scolarité.

Par ailleurs, 2 678 bourses ont été octroyées aux élèves du post-primaire et 3 416 bourses aux élèves du secondaire. 40 093 tonnes de vivres ont été acquises au profit des écoles préscolaires, primaires, publiques et privées ; environ 911 tonnes au profit des établissements du post-primaire et du secondaire public. Enfin, 18,88 milliards de FCFA ont été transférés aux communes pour l'acquisition des vivres au profit des cantines scolaires.

L'année 2020 a été marquée par la fermeture et la destruction d'établissements et du matériel scolaire, l'abandon forcé des classes par les enseignants et l'interruption des activités d'apprentissage dus à la persistance des attaques terroristes. Cette situation a en effet contribué à accroître le taux de déperdition scolaire, la déscolarisation massive des enfants et les déplacements massifs des populations à l'intérieur du pays. Néanmoins, on note une baisse progressive des établissements fermés durant 2020, due aux efforts du Gouvernement dans la sécurisation du territoire et la réouverture des établissements fermés.

Graphique 1 : Situation des établissements fermés en 2020



Source : Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence, 2020

Au 05 décembre 2020, le pays enregistrait 2 169 établissements préscolaires, primaires et post-primaires fermés, répartis dans 06 régions et 18 provinces, affectant 306 946 élèves et 12 075 enseignants.

En réponse à cette situation qui a profondément affecté le système éducatif burkinabè, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures stratégiques :

- l'adoption, en avril 2020, du Plan d'urgence pour l'éducation 2020-2021. Avec un coût global de 55 millions de dollars US, l'objectif de ce plan est d'améliorer l'apprentissage et la résilience des enfants/jeunes filles et garçons d'âge scolaire (3-17 ans) touchés par la crise sécuritaire et sanitaire au Burkina Faso grâce à un accès équitable à une éducation de qualité dans des espaces d'apprentissage sûrs, inclusifs et protecteurs ;
- l'adoption, le 24 décembre 2020, d'une nouvelle Stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence (SN-ESU) 2020-2024 au regard de la dégradation continue de la crise qui s'est étendue à de nouvelles localités et en vue de faire face à d'autres défis, en l'occurrence les inondations, les vents violents, les risques sanitaires. D'un coût global de 56,00 milliards de FCFA, son but principal est de rendre le système éducatif burkinabè résilient.

Au nombre des actions menées, on peut citer également, la tenue de sessions spéciales des examens et concours scolaires, la formation des acteurs à l'initiative « Safe school » pour accroître leur résilience face à la crise sécuritaire et l'élaboration des programmes d'éducation en situation d'urgence.

4.1.2 L'éducation non formelle

L'éducation non formelle est toute forme d'éducation non structurée concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale. Elle offre l'opportunité de mieux se connaître et d'approfondir ses connaissances, compétences et aptitudes tout au long de sa vie.



En 2020, trois (03) Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) ont été nouvellement réalisés portant le nombre total des établissements fonctionnels de l'éducation non formelle à 562. Ce nombre est en baisse (-2,26%) par rapport à 2019 en raison de la fermeture de certains centres pour cause d'insécurité. Aussi, les apprenants de ce secteur sont au nombre de 94 997, constitués majoritairement d'adultes (soit 85,6%) et de femmes (72 708 soit 76,54%).

Tableau 4 : Situation des effectifs des apprenants en éducation non formelle en 2020

SEXE	Type de centre		Total
	Adolescents	Adultes	
Hommes	6249	16 040	22 289
Femmes/filles	7 398	65 310	72 708
Ensemble	13 647	81 350	94 997

Source : DGESS/MENAPLN : annuaire statistique du non formel 2019/2020

1 CEFTP
(Sindou)
+ 1 lycée
technique
(Tougan)
+ 3 CFP
(Dédougou,
Nouna, Bagré)
achevés



9 932
personnes
formées en
entrepreneuriat,
2 446
personnes
formées en
Techniques
de recherche
d'emplois (TRE)
et assimilés
et 107
personnes ont
bénéficié de
stages



4.2. La formation technique et professionnelle en consolidation

Le Gouvernement a fait de la formation technique et professionnelle, un levier de développement et aussi, un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté eu égard au fait que celle-ci permet aux apprenants d'acquérir des connaissances spécifiques et le savoir-faire nécessaires à l'exercice de métiers.

Durant l'année 2020, les efforts d'investissement ont essentiellement concerné l'achèvement du Collège d'enseignement et de formation techniques et professionnels (CEFTP) de Sindou, l'achèvement des travaux du lycée technique de Tougan, la réalisation de deux (02) Centres de formation professionnelle (CFP) à Dédougou et à Nouna, l'achèvement des travaux de construction du CFP de Bagré, etc. Par ailleurs, les travaux de construction du CFP de Pô, du CEFTP de Gourcy et la réalisation d'un nouvel atelier en menuiserie métallique dans le Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré sont en cours d'achèvement.

En termes de formations dispensées en 2020, environ 9 932 personnes ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat, 2 446 personnes ont été formées en Techniques de recherche d'emplois (TRE) et assimilés et 107 personnes ont bénéficié de stages. Aussi, le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), dans la perspective du développement du capital humain, a subventionné, en 2020, les formations dans différentes filières porteuses de croissance et d'emplois des jeunes et femmes au profit de 3 281 bénéficiaires dont 1 486 femmes pour un montant de 671,77 millions de FCFA.

Enfin, dans le cadre de sa coopération bilatérale, le pays a bénéficié de 70 bourses de formation professionnelle de niveau Brevet de technicien supérieur (BTS) dans plusieurs métiers émergents.

4.3. La poursuite de la consolidation des acquis dans l'enseignement supérieur

Mû par la volonté d'assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement a maintenu sa dynamique dans la consolidation des acquis engrangés grâce à l'accroissement des capacités d'accueil des structures estudiantines.

En effet, l'année 2020 a été marquée par la poursuite des investissements en infrastructures au profit des différentes universités publiques. Dans cette optique, on note :



l'achèvement de la construction d'un amphithéâtre de **1 000 places** et d'un **amphithéâtre de 1 500 places** à l'Université Thomas Sankara (UTS) ;

l'achèvement de la construction d'un **amphithéâtre de 750 places** à l'Université Norbert Zongo (UNZ) ;



l'achèvement de la construction d'un **bâtiment R+2** comprenant **3 amphithéâtres de 500 places** chacun, **12 bureaux** et **une bibliothèque de 150 places** à l'Institut des sciences (IDS) ;

la poursuite de la construction des **2 amphithéâtres jumelés de 500 et 300 places** à l'UNZ ;



la poursuite de la construction de l'**Unité de formation et de recherche en Sciences et technologies** (UFR/ST) à l'UNZ ;

la poursuite de la construction et l'équipement de **2 bâtiments pédagogiques R+2** à Gaoua et à Tenkodogo ;

la poursuite de la construction de l'**Université virtuelle** (UV-BF) et de trois **(03) Espaces numériques ouverts** (ENO) à Ouagadougou, à Koudougou et à Bobo-Dioulasso.

Les aménagements et investissements réalisés sur le site de l'UTS ont permis de le rendre fonctionnel au cours de l'année 2020 et d'accueillir la première promotion d'étudiants pour la rentrée académique 2020-2021. À ce jour, l'UTS a une capacité d'accueil d'environ 13 000 places assises.

Les investissements dans l'offre de formation ont permis d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur faisant passer le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants à 739 contre 655 en 2019, pour une cible initiale de 829 étudiants. Le pourcentage d'étudiants ayant achevé un cycle est passé de 67,9% à 66,07% en 2020 mais au-dessus de la cible de 60%.

En vue d'améliorer la fourniture des services sociaux aux étudiants, l'année 2020 a été marquée par la poursuite des investissements. À cet ef-

fet, environ 6 000 étudiants, représentant 80% des étudiants demandeurs de logement, ont effectivement été admis en cités et résidences universitaires.

Par ailleurs, il faut noter, au cours de l'année, la poursuite des œuvres universitaires qui a concerné les prises en charge sur le plan médical, le service de la restauration à 19% des étudiants ainsi que l'octroi et le renouvellement de bourses d'études, d'aides et de prêts pour un montant d'environ 28,00 milliards de FCFA.

Malgré tous ces efforts déployés, l'offre des services au niveau de l'enseignement supérieur reste en deçà des attentes. Il se pose donc la nécessité de renforcer les actions dans un contexte de déconcentration universitaire et d'accroissement significatif du nombre d'étudiants.

4.4. Un effort d'accroissement de l'offre sanitaire dans un contexte de survenue de la pandémie de COVID-19

En 2020, l'action publique gouvernementale en matière de santé a été conduite dans l'optique de l'accroissement des infrastructures sanitaires et du renforcement de leur niveau d'équipement et de la poursuite des réformes stratégiques. Par ailleurs, des mesures spécifiques visant à lutter contre la maladie à coronavirus, ont été prises.

S'agissant de l'accroissement des infrastructures sanitaires et du renforcement des équipements, on enregistre, en 2020, la construction de 43

CSPS, la réalisation de travaux complémentaires dans le Centre de médecine traditionnelle et de soins intégrés de Ouagadougou, l'achèvement des travaux du Centre de néphrologie et d'hémodialyse de Ouahigouya, l'achèvement du Centre national de référence en médecine physique et réadaptation, et la construction du Centre autonome de radiothérapie de Bogodogo. Il faut également citer l'acquisition de moyens de transport (300 ambulances) et d'automates d'hématologie.

En outre, d'importants projets de construction d'infrastructures sanitaires sont en cours d'exécution. Il s'agit notamment de :

- la construction et l'équipement de quinze (15) nouveaux sièges de districts sanitaires et quinze (15) nouveaux CMA, le Centre de cancérologie de Ouagadougou, un centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie, deux (02) Centres de gériatrie à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et les CHR de Dédougou, de Fada N'Gourma et de Gaoua ;
- la construction d'infrastructures complémentaires pour l'hôpital du District de Bogodogo ;
- l'équipement de six (06) CHU/CHRU et de huit (08) CHR en Systèmes de production autonome d'oxygène (SPA0) ;
- la transformation des CHR en CHU et la poursuite de la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en CM ;
- la normalisation des CMA de Diébougou et de Pô ;
- le renforcement des infrastructures des CHR de Kaya, de Fada, de Dori et de Banfora.

Par ailleurs, plusieurs réformes stratégiques ont été opérées au cours de l'année 2020, à savoir entre autres :



- la poursuite de la mesure de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de 05 ans pour un montant d'environ 27,00 milliards de FCFA ;
- l'extension de la mesure de gratuité des services de planification familiale à toutes les régions du pays pour un montant d'environ 757,00 millions de FCFA ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la Fonction publique hospitalière (FPH) avec la mise en place de l'Agence nationale de gestion des soins de santé primaire (AGSP) et le reversement des agents de santé dans la FPH ;
- le démarrage des activités du Régime assurance maladie universelle (RAMU) dans 04 sites pilotes (Boucle du Mouhoun, Centre, Nord et Hauts-Bassins) par le biais des mutuelles sociales.

En termes de renforcement de la qualité des soins et d'amélioration des services de santé en 2020, des progrès significatifs ont été enregistrés. Ainsi, le taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100 000 parturientes est passé de 143 en 2019 à 134 en 2020 pour une cible de 80. De même, le taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans est resté stable entre 2019 et 2020 à 1,4%. Également, le taux de létalité de la méningite (6,8%), en baisse depuis 2016, a été contenu en dessous de la norme OMS qui est de 10%. Aussi, la proportion des formations sanitaires n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs a fortement augmenté en 2020 pour se situer à 69,01% contre 14,5% en 2019 pour une cible de 85%. Enfin, le Rayon moyen d'action théorique est passé de 6,3 km en 2019 à 5,8 km en 2020, se situant pour la 1^{ère} fois en dessous de la norme OMS qui est de 6 km.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de COVID-19. Au 31 décembre 2020, des cas positifs à la COVID-19 ont été notifiés dans toutes les régions sanitaires et dans 57 districts sanitaires sur les 70 que compte le pays. Au total, 6 828 personnes ont été infectées dont 85 décès.

En réponse à la pandémie, le Gouvernement a mobilisé des ressources complémentaires avec l'appui des PTF qui ont permis de prendre des mesures de riposte parmi lesquelles on peut retenir essentiellement :



- l'activation et le renforcement du Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) pour la gestion des opérations et la communication de risques ;
- l'équipement de vingt (20) laboratoires et leur dotation en réactifs pour le dépistage de la COVID-19 ;
- la mise en place de sites de dépistage et de prise en charge dans toutes les régions sanitaires ;
- le renforcement des compétences de plus de 5 000 agents de santé et volontaires pour la riposte ;
- la mobilisation des acteurs à travers des concertations pour une meilleure prise en charge de la pandémie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de préparation et de riposte à la COVID-19, de directives de prise en charge des cas et d'un guide pour la continuité des soins dans le contexte de la COVID-19.

Malgré ces résultats, des insuffisances subsistent encore pour améliorer la situation sanitaire du pays. La non-atteinte de certains objectifs en 2020 est en partie liée aux réaménagements dus à la survenance en mars, de la pandémie de COVID-19 qui a impacté négativement le financement et l'exécution des activités initialement prévues et l'approvisionnement en produits de santé.

4.5. Le renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement

L'action publique gouvernementale en 2020 pour renforcer l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement s'est matérialisée par la poursuite de la réalisation des activités de consolidation des acquis, d'une part, et la réalisation d'activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre des investissements structurants, d'autre part.

En vue de garantir un accès de toute la population à l'eau potable, les investissements réalisés en milieu rural ont concerné, entre autres, la réalisation de 421 Adductions d'eau potable simplifiées-Postes d'eau autonomes (AEPS/PEA) et la réhabilitation de 16 AEPS/PEA, la réalisation de 3 056 forages neufs et la réhabilitation de 955 autres forages, la réalisation de 13 Adductions d'eau potable multi-villages (AEP-MV). Ces actions ont contribué à faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 68,4% en 2019 à 69,5% en 2020.

En milieu urbain, les actions ont porté sur la pose de 580,196 km de réseau d'AEP, l'augmentation de la capacité de production d'eau de 7 064 m³/j et de celle de stockage de 760 m³, la réalisation de 32 611 branchements particuliers et 75 bornes-fontaines. Ces actions ont contribué à porter le taux d'accès à l'eau potable en zone urbaine de 92,9% en 2019 à 93,3% en 2020.

Au total, le taux d'accès national à l'eau potable a été amélioré de 1,2 point de pourcentage entre 2019 et 2020 pour se situer à 76,6%.

Dans le domaine de l'assainissement, on enregistre, en 2020, la réalisation de 21 km de réseau d'assainissement collectif, de 58 774 latrines familiales et de 843 latrines institutionnelles et publiques. Ces investissements ont permis d'améliorer le niveau d'accès à l'assainissement dont le taux national est passé de 23,6% en 2019 à 25,2% en 2020 pour une cible PNDES de 34,0%. Par zone de résidence, le taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural est passé de 17,6% en 2019 à 19,7% en 2020 tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 38,4% à 38,6% sur la même période.

Au cours de l'année, des actions ont été réalisées en matière de renforcement des capacités de mobilisation et de gestion intégrée des ressources en eau à travers :



- la finalisation de 7 études des sites des barrages de la Bougouriba (Diébougou), de Tougouya Koko (Nord), de Gondolgo (Nord), de Minima Douré (Nord), de Léosgotenga (Centre-Est), Bangleongo (Centre-Sud) et de Kobré/Sougoudin (Centre-Est) ;
- la réception de 6 nouveaux barrages, à savoir les barrages de Guiba (Centre-Sud), Palogo (Centre-Ouest), Sougué (Centre), Ipelcé (Centre-Sud), Saalé (Centre) et Guidissi (Centre-Sud). Les barrages de Kouldisgou et Pougma dans le Plateau central sont en cours de finition ;
- la réhabilitation du barrage de Pabré (Petit séminaire) dans la région du Centre et la réhabilitation en cours des barrages de Lâ (Centre-Ouest), Tanghin (Centre), Doulou (Centre-Ouest) et Baskouré (Centre-Est).

Enfin, les niveaux de réalisation des investissements structurants ci-après destinés à renforcer les capacités et la gestion des ressources en eau ont connu des niveaux d'avancement significatifs en 2020 :



- la restauration, la protection et la valorisation du lac Bam qui est passé d'un taux de réalisation de 41,4% en 2019 à 50,0% en 2020 ;
- l'achèvement des études de construction du barrage de la Bougouriba, phase 2 en 2020 ;
- l'achèvement de la construction du barrage de Samendéni (PDIS I) ;
- la poursuite de la construction/réhabilitation de 50 retenues d'eau dont le taux est passé de 66% en 2019 pour atteindre 80% en 2020.





DEUXIÈME PARTIE :

ANALYSE DE LA COORDINATION ET DE L'EFFICACITÉ DE LA COO- PÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Cette deuxième partie est consacrée à l'analyse de la coordination et de l'efficacité de la coopération au développement. L'analyse se fera autour des outils de planification nécessaires à la coordination de la coopération au développement, des cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement, de la disponibilité de l'information ainsi qu'autour des différents indicateurs de suivi des engagements de Busan.



1. ÉTAT DES LIEUX DES INSTRUMENTS ET OUTILS DE COORDINATION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Ce chapitre présente succinctement les outils de planification nécessaires à la coordination de la coopération au développement ainsi que les différents cadres de concertation.

1.1. Les outils de planification nécessaires à la coordination de la coopération au développement

Pour favoriser une croissance économique forte, soutenue et inclusive, la disponibilité d'outils de pilotage stratégique et une gestion de l'économie conforme aux standards internationaux sont nécessaires. Ainsi, le Gouvernement a développé des outils de planification stratégique et opérationnelle pour se donner plus de chance d'atteindre cet objectif.

Dans le cadre de la coordination des actions de nos partenaires au développement intervenant au Burkina Faso, certains de ces outils sont utilisés comme instruments de travail.

1.1.1. Le PNDES comme référentiel national et principal outil de dialogue



Élaboré de façon consensuelle et participative, le PNDES est le principal référentiel national en matière d'implémentation de toutes nos politiques publiques de développement économique et social sur la période 2016-

2020. À ce titre, il est utilisé comme principal outil de dialogue avec les partenaires au développement afin de permettre un meilleur alignement de leurs interventions aux priorités nationales. Aussi, la plupart des PTF faisant des appuis budgétaires généraux et sectoriels utilisent certaines réformes de la Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (MRSIS) comme critères de décaissements de leurs engagements financiers respectifs.

Conformément aux dispositions de la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement, le processus de formulation du prochain référentiel

national de développement (RND) 2021-2025 a été enclenché en 2019 par le Secrétariat permanent du PNDES. L'année 2020 a permis de finaliser l'étude sur l'évaluation indépendante des trois (03) premières années de mise en œuvre et de capitalisation du PNDES.

Les rapports des contributions sectorielles et régionales, des commissions thématiques et des groupes spécialisés ont été rédigés et transmis au SP/PNDES. Ainsi, l'équipe de rédaction a procédé à l'élaboration d'une note d'orientation globale sur la base des synthèses de ces différents documents.

La suite du processus permettra de finaliser et de faire adopter le prochain RND 2021-2025, courant le premier semestre de l'année 2021.

1.1.2. Les politiques sectorielles comme moyens de planification stratégique

En 2020, l'ensemble des 14 secteurs de planification définis dans le PNDES dispose de politiques sectorielles. Cependant, celle de la sécurité nationale n'a pas encore été adoptée.

Dans le cadre du suivi-évaluation du PNDES, et suite aux recommandations de la mission d'appui pour la rationalisation du cadre de mesure de la performance globale du PNDES, le SP/PNDES a conduit des travaux de rationalisation des cadres logiques et des cadres de mesure de performance sectoriels avec les acteurs des CSD et des consultants à court terme de l'Assistance technique de l'Union européenne (Juillet-Août 2019). Ces travaux ont permis d'avoir des cadres logiques plus cohérents et aussi d'améliorer les contenus des rapports de suivi avec des produits plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des effets auxquels ils sont rattachés.

1.1.3. Le Programme d'investissement public comme moyen de planification opérationnelle

Le Programme d'investissement public (PIP) est l'instrument de prévision des dépenses d'investissement de l'État. À l'image du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), il est triennal et se veut un cadre de programmation et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources budgétaires. Il est constitué de ce fait, de projets dont les financements sont entièrement ou partiellement acquis. Ces projets sont regroupés en deux (02) composantes, à savoir :

- les projets à financements assurés sur ressources propres de l'État ;
- les projets dont les financements sont assurés avec l'appui des ressources extérieures.

En cohérence avec le PNDES, le PIP 2020 a pris en compte les actions prioritaires qui contribueront à atteindre et/ou à consolider les objectifs de ce

référentiel de développement. À ce titre, l'accent a été mis en 2020 sur l'achèvement des projets et programmes en cours et, dans une moindre mesure, le démarrage des projets à caractère stratégique qui n'auraient pas pu être entamés du fait de la contrainte budgétaire.

Ainsi, les dépenses publiques d'investissement de l'exercice budgétaire 2020 sont ressorties à 786,46 milliards de FCFA contre 710,74 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 10,7%. Cette hausse s'explique par le souci du Gouvernement de booster l'investissement public à travers la mise en œuvre de projets structurants.

Quant à la dotation révisée du PIP de 2020 en Crédit de paiement (CP), elle est fortement dominée par les ressources internes qui se chiffrent à 434,20 milliards de FCFA (55,2%) tout comme en 2019 (57,6%). Les ressources extérieures, quant à elles, se chiffrent à 352,26 milliards de FCFA, représentant 44,8% du total des CP.

786,46
milliards
de FCFA de
dépenses
publiques en
2020 contre
710,74 en 2019
soit une hausse
de 10,7%



Tableau 5 : PIP révisé par type et mode de financement entre 2019 et 2020 (en milliards de FCFA)

Mode de financement	Dotations révisées 2019		Dotations révisées 2020		Variation (2019/2020) (en %)		Part par mode de financement (dotations révisées 2020) (en %)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Ressources internes	409,49	408,83	324,29	434,20	-20,8	6,2	49,9	55,2
Projets entièrement financés sur ressources propres	379,38	375,88	290,58	394,30	-23,4	4,9	44,7	50,1
Contrepartie	30,10	32,95	33,71	39,90	12,0	21,1	5,2	5,1
Ressources extérieures	365,99	301,91	326,01	352,26	-10,9	16,7	50,1	44,8
Prêts	273,51	130,65	198,85	143,46	-27,3	9,8	30,6	18,2
Subventions	92,48	171,26	127,16	208,80	37,5	21,9	19,6	26,6
Total	775,48	710,74	650,29	786,46	-16,1	10,7	100,0	100,0

Source : Rapport PIP, 2020

1.2. Les cadres de concertation dans la coordination de la coopération au développement

L'objectif visé par la coordination de l'aide est de renforcer son efficacité à travers l'harmonisation des procédures, le renforcement de la maîtrise de l'information et l'ajustement des interventions des partenaires grâce à la concertation permanente Gouvernement/PTF.

La coordination de l'aide nécessite l'instauration d'une concertation et d'un dialogue permanents avec les partenaires au développement. En vue de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et ses PTF, des cadres mixtes de concertation ont été institués. Il s'agit des cadres de suivi du PNDES, des tables rondes de mobilisation des ressources financières, des rencontres MINEFID-Troïka des PTF et Gouvernement-PTF, des Journées nationales de concertation État-ONG, les cadres de concertation avec les bilatéraux ainsi qu'avec les multilatéraux.

1.2.1. Les cadres de suivi du PNDES

Selon le décret n°2017-0004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES, ensemble ses modificatifs, le SP/PNDES est l'organe administratif et technique de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PNDES.

À ce titre, il assure, entre autres, le secrétariat des cadres de concertation de suivi du PNDES au niveau national et participe aux travaux des cadres de concertation aux niveaux sectoriel et régional. Ces cadres sont (i) le Comité national de pilotage, (ii) le Comité technique national et (iii) les Cadres sectoriels et régionaux de dialogue.

- **Le Comité national de pilotage (CNP)**

Organe politique dans le dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PNDES, le CNP est présidé par son Excellence Monsieur le Premier ministre. Le ministre en charge du développement en assure la vice-présidence. Il est composé de membres (Troïka des PTF, présidents ou vice-présidents des CSD, etc.) et d'observateurs.

Le 03 juillet 2020, le CNP a tenu une session qui a porté sur le rapport annuel de mise en œuvre du PNDES 2019.

- **Le Comité technique national (CTN)**

Le CTN est l'organe technique chargé de préparer les dossiers à soumettre au CNP. Présidé par le Secrétaire général (SG) de la Primature, il est composé, entre autres, des SG des départements ministériels, des conseillers spéciaux de la Primature, d'observateurs et de rapporteurs. Le CTN s'est réuni, le 13 mai 2020 par visioconférence, pour examiner et adopter les documents relatifs au rapport de performance 2019. Les PTF (représentés par leur Troïka, leurs chefs de file sectoriels et ceux fournissant un appui budgétaire) sont membres du CTN, selon le décret susmentionné. À ce titre, ils ont pris part aux travaux de validation des documents à transmettre au CNP, en faisant des observations et des propositions d'amendements.

- **Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD)**

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, au niveau sectoriel, sont assurés par les secrétariats techniques des quatorze (14) CSD correspondant aux secteurs de planification. Chaque CSD est présidé par un ministre chef de file du secteur assisté de ministres vice-présidents. Pendant l'année 2020, tous les CSD se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports sectoriels de performance du PNDES avec la présence effective des présidents et/ou vice-présidents. Les PTF membres ont participé aux travaux des CSD. Les groupes thématiques sont fonctionnels dans l'ensemble des CSD.

- **Les Cadres régionaux de dialogue (CRD)**

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES au niveau régional sont assurés par les secrétariats techniques des Cadres régionaux de dialogue. En 2020, les CRD, présidés par les gouverneurs de région, assistés des présidents des Conseils régionaux, se sont régulièrement réunis et ont tous tenu leurs sessions annuelles et à mi-parcours d'examen des rapports régionaux de performance du PNDES. Par manque de Plans locaux de développement (PLD) actualisés, au niveau de certaines régions et communes, la mise en œuvre du PNDES s'effectue à travers l'exécution des actions phares retenues dans les Plans annuels d'investissement des collectivités territoriales.

- **Les Cadres de concertation autour des appuis budgétaires et le PUS-BF**

Dans le cadre du suivi des mesures/indicateurs de décaissement des appuis budgétaires avec les PTF membres du CGAB, des rencontres régulières sont organisées entre le MINEFID, les PTF et les ministères sectoriels concernés. Elles visent à échanger, entre autres, sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines mesures de décaissement, pour éventuellement trouver des solutions et des montants alloués ou à réaffecter dans d'autres projets qui font l'objet des avenants.

Pour 2020 qui a été une année particulière dans la mobilisation des appuis budgétaires en raison du soutien des PTF au pays dans la lutte contre la COVID-19, on pourra retenir essentiellement les rencontres ci-dessous s'inscrivant dans le cadre du CGAB :

- la rencontre virtuelle tenue le 1^{er} juillet avec les PTF membres du CSD-GE (AFD, BM et DUE) ;
- la rencontre avec l'AFD, la BM, la DUE, la Suisse, le KFW et la BAD, tenue le 23 juillet.

Dans l'optique de faciliter la coordination et la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), des rencontres sont régulièrement organisées avec les parties prenantes, notamment l'État et les PTF. Ces rencontres visent à garantir un suivi rapproché, une évaluation des interventions du programme et la mobilisation des ressources. On peut citer :

- dans le cadre du suivi des projets financés par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix en accompagnement du PUS-BF, la tenue le 29 mai 2020 de la première session du Comité conjoint d'orientation (CCO) pour examiner l'état d'avancement des projets, la révision des termes de référence du CCO et du cadre technique de suivi ;
- au niveau des rencontres d'échanges sur la contribution des PTF à la mise en œuvre du PUS-BF, la tenue de la première session, le 27 mai 2020, du Cadre technique de concertation (CTC) qui est l'organe de suivi opérationnel de mise en œuvre de la MAP du PUS-BF ;
- la participation, le 05 mars 2020, du Ministre de l'économie, des finances et du développement à la réunion de la session spéciale de la Commission de la consolidation de la paix (CCP) au siège des Nations unies à New York consacrée au Burkina Faso, au cours de laquelle la MAP du PUS-BF a été présentée aux PTF pour solliciter leur accompagnement.

1.2.2. Les tables rondes de mobilisation des ressources

Le Burkina Faso, outre les autres mécanismes de mobilisation des ressources, a recours depuis des décennies aux tables rondes pour financer ses politiques publiques. Le mécanisme des tables rondes est considéré comme un moyen de concertation et de dialogue du Gouvernement avec ses partenaires désirant l'appuyer dans ses efforts de développement, mais aussi un mécanisme privilégié de mobilisation et de coordination des ressources nécessaires au financement du développement.

2,75
milliards de
FCFA mobilisés
représentant
54,1% du
financement
recherché



Pour l'année 2020, une seule table ronde a été tenue. Il s'agit de la table ronde des PTF pour le financement du deuxième Recensement général de l'agriculture (RGA II) qui s'est tenue le jeudi 05 mars à Ouagadougou. Elle a permis de mobiliser un montant de 2,75 milliards de FCFA qui représente près de 54,1% du financement recherché. Le gap de financement se voit réduit à 2,33 milliards de FCFA.

Aussi, il était prévu, en 2020, l'organisation des tables rondes pour le financement du premier Plan d'actions quinquennal de la Stratégie décennale de la décentralisation (PAQ/SDD) et de la Couverture sanitaire universelle (CSU) mais ces tables rondes ont été mises en latence en raison des mesures de restriction destinées à lutter contre la maladie à coronavirus.

Aussi, le PNDES 2016-2020 étant à sa dernière année de mise en œuvre, il y était question de suspendre toute organisation de table ronde en attendant la disponibilité du nouveau Référentiel national de développement.

1.2.3. Les rencontres Gouvernement-Troïka des PTF

Instituées en vue de faciliter les échanges sur les questions de développement en général, et celles liées à la coopération en particulier, deux (02) rencontres MINEFID-Troïka des PTF sur les quatre (04) programmées au titre de l'année 2020 ont été tenues respectivement le 10 mars et le 20 avril 2020.

Les échanges ont porté principalement sur les points d'intérêt suivants : (i) la situation macroéconomique en 2019 et les perspectives de 2020, (ii) le PUS-BF, (iii) le budget de l'État, (iv) les préparatifs du passage à la nouvelle monnaie de la CEDEAO (ECO), (v) les dispositions prises pour minimiser l'impact des mouvements de grève à venir dans la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses publiques, (vi) les mesures d'atténuation et le plan de riposte, (vii) la situation actuelle de mobilisation des ressources des PTF et (viii) les modalités possibles d'intervention des PTF.

À l'image des rencontres MINEFID-Troïka des PTF, se tiennent aussi depuis 2013 des rencontres entre le Premier ministre et l'ensemble des PTF, membres de la Troïka. Ces rencontres constituent des cadres de dialogue entre les deux (02) parties sur les questions d'actualité et de développement du Burkina Faso. Elles se tiennent semestriellement et regroupent les ministres concernés sur les points inscrits à l'ordre du jour. Au cours de l'année 2020, sur les deux (02) rencontres prévues, une seule a pu se tenir le 26 mai.

Les échanges se sont faits autour des points suivants : (i) la COVID-19 et ses conséquences sur l'agenda national (opérationnalisation du Plan de riposte COVID-19 : modalités de mise en œuvre, orientations budgétaires de la loi de finance rectificative, impact de la COVID-19 sur le processus électoral, impact de la COVID-19 sur la préparation du prochain Référentiel national de développement 2021-2025), (ii) situation sécuritaire (point de la situation sécuritaire, suite judiciaire des allégations de violation des droits humains par les FDS), (iii) l'anticipation de la crise alimentaire qui pointe à l'horizon et (iv) la dématérialisation des procédures administratives.



1.2.4. La concertation État-ONG/AD

La 8^{ème} édition des Journées nationales de concertation (JNC) s'est tenue le 23 octobre 2020 à Ouagadougou sous la présidence de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement. Placée sous le thème « Promotion de la cohésion sociale : synergie d'actions de l'État et des ONG/AD pour une culture de paix sociale », elle a été aussi marquée par la présentation de trois (03) sous-thèmes en lien avec la cohésion sociale.

À l'issue des échanges sur le thème et pour promouvoir la cohésion sociale, les recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les mécanismes traditionnels qui appuient la tolérance et favorisent le vivre-ensemble entre confessions religieuses, ethnies et cultures (parenté à plaisanterie, décision par consensus, etc.) ;
- promouvoir des cadres locaux de dialogue/concertation multi-acteurs pour la prévention et la gestion non violente des conflits ;
- initier des actions de communication auprès des populations pour une saine compréhension du jeu politique ;
- promouvoir l'utilisation des méthodes endogènes dans la quête de la cohésion sociale (documents en langues nationales, parenté à plaisanterie) et les solutions numériques pour la résolution des problèmes en situation d'urgence ;
- instaurer une synergie d'actions au niveau régional à travers des cellules officielles de promotion de la cohésion sociale fédératrice des actions de tous les acteurs impliqués ;
- développer une pédagogie envers les populations pour susciter leur adhésion aux valeurs de renforcement de la cohésion sociale.

1.2.5. Les commissions mixtes et autres rencontres internationales sur la coopération au développement

Au cours de l'année 2020, le Burkina Faso a participé à plusieurs rencontres internationales sur l'efficacité de la coopération au développement pour nourrir la réflexion nationale. Il s'est agi :

- des rencontres du groupe de travail sur le TOSSD³ qui se sont tenues respectivement du 12 au 13 février à Pretoria en Afrique du Sud et du 06 au 09 octobre 2020 par visioconférence et qui a pour objectif de définir un meilleur cadre de comptabilisation des financements extérieurs mobilisés pour accompagner la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) ;
- d'une rencontre d'échanges sur les perspectives de réalisation de l'enquête 2020 de suivi des indicateurs de Busan tenue le 11 septembre 2020 par visioconférence avec le Partenariat mondial ;
- de la consultation des parties prenantes sur la révision du suivi du Partenariat mondial tenue le 30 septembre 2020 par visioconférence.

Au titre des commissions mixtes avec les partenaires bilatéraux, qui se sont tenues sous format virtuel, on peut citer :

- le comité mixte paritaire de concertation de la coopération entre le Burkina Faso et la Belgique tenu le 12 mai 2020 dont l'objectif était de faire l'état de mise en œuvre du portefeuille de coopération et les changements éventuels à opérer ;
- la 12^{ème} Commission de partenariat entre le Burkina Faso et le Grand-Duché du Luxembourg, le 20 juillet 2020, qui avait pour objectif de faire le point sur la mise en œuvre des diverses interventions dans le domaine de la coopération au développement et de réaffirmer les orientations à donner aux relations de coopération entre les deux (02) pays ;

3 Total official support for sustainable development (soutien public total du développement durable)

- les Négociations intergouvernementales entre le Burkina Faso et la République fédérale d'Allemagne, les 1^{er} et 2 septembre 2020, qui ont permis de définir les arrangements de coopération technique et financière entre le Burkina Faso et la République fédérale d'Allemagne pour les deux (02) années à venir ;
- le 15^{ème} Conclave Inde-Afrique tenu du 22 au 24 septembre 2020 dont l'objectif était de renforcer le partenariat entre l'Inde et l'Afrique dans divers secteurs d'intervention de la coopération avec l'Inde ;
- les rencontres avec l'USADF sur le projet de Protocole d'accord entre la Fondation des États-Unis pour le développement en Afrique (USADF) et le Gouvernement du Burkina Faso pour un partenariat stratégique pour la croissance et l'expansion des groupements, unions, coopératives et associations de petits producteurs ;
- les rencontres avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sur l'élaboration des procès-verbaux et comptes rendus de mission d'évaluation de projets dont l'objectif était de travailler sur des éléments nécessaires devant aboutir à l'accord de prêt de politiques de développement de la JICA en vue d'améliorer la qualité de l'éducation au Burkina Faso.

Au titre des revues et réunions statutaires avec les partenaires multilatéraux pour l'année 2020, on peut noter principalement :

- la revue annuelle du Programme de coopération de l'UNFPA qui s'est tenue le 22 décembre à Ouagadougou avait pour objet de présenter le rapport annuel 2020 aux partenaires et d'adopter les plans de travail dudit Programme ;
- le « country team meeting » tenu le 8 octobre en marge des assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, au cours duquel, l'équipe pays de la Banque mondiale et la délégation burkinabè conduite par le Ministre de l'économie, des finances et du développement ont échangé sur l'état de la coopération, la performance du portefeuille et les perspectives ;
- la revue de programme de travail avec la BID, tenue le 6 octobre, a permis de réviser le programme de travail et d'échanger sur les difficultés rencontrées sur certains projets ;
- la revue de programme de travail avec la BAD, tenue le 14 octobre avec pour objectif de faire l'état de mise en œuvre de certains projets du portefeuille ;
- la rencontre d'échanges avec la Délégation de l'UE sur le futur programme indicatif national (2021-2027) et ses axes d'intervention prioritaires tenue le 21 octobre.

Au plan national, la tenue des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur les engagements internationaux en matière d'efficacité de la coopération au développement s'est également poursuivie. Pour l'année 2020, elle a concerné la région du Sud-Ouest au profit des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales, des projets et programmes de développement ainsi que des ONG. Cet atelier avait pour objectifs de : (i) vulgariser l'Accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement ; (ii) informer les acteurs sur les actions entreprises par le Gouvernement pour rendre la coopération au développement efficace et (iii) mettre à la disposition des agents impliqués dans la gestion des ressources publiques les informations nécessaires à une gestion efficace de l'APD.



2. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays en développement, a adhéré aux initiatives internationales sur l'efficacité de la coopération au développement, notamment l'Accord de partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, adopté en 2011 lors du 4^{ème} forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

Au cours de ce forum, un dialogue politique inclusif dénommé « Partenariat mondial » a été mis en place pour le suivi de la mise en œuvre des engagements pris. À cet effet, à intervalles réguliers⁴, des enquêtes internationales sont menées et des rapports pays élaborés. Ces enquêtes de suivi permettent d'apprécier l'efficacité de la coopération au développement dans les pays à travers un ensemble de dix (10) indicateurs assortis d'objectifs-cibles. Ces indicateurs ont été définis sur la base des principes de l'appropriation et des résultats de la coopération, du partenariat inclusif pour le développement ainsi que de la transparence et de la redevabilité mutuelle.

Ces indicateurs mettent l'accent sur le renforcement des institutions des pays en développement, l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité de la coopération au développement, l'amélioration de l'égalité hommes-femmes, ainsi que sur le soutien à une plus grande participation de la société civile, des parlements et du secteur privé aux efforts de développement. Ils portent donc sur le changement de comportement des efforts de coopération au Burkina Faso, toutes choses qui devraient contribuer à l'atteinte des objectifs du Référentiel national de développement.

L'analyse de l'efficacité est faite sur la base de l'exercice de suivi mené en 2020 par le Burkina Faso à partir des données 2019 de l'enquête réalisée par le Gouvernement en collaboration avec la Société civile, les PTF et le secteur privé. À cet effet, elle met l'accent sur l'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi.

2.1. Indicateur 1A : les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays

Cet indicateur mesure l'alignement des partenaires au développement sur les objectifs et les résultats de développement déterminés par le pays. Il permet au niveau stratégique de capter les statistiques sur les partenaires au développement qui utilisent les cadres de résultats propres au pays pour définir leur stratégie pays. Au niveau opérationnel, il appréhende le degré d'utilisation des cadres de résultats du pays par les partenaires pour définir leurs interventions.

L'indicateur fournit par ailleurs les données sur la Cible 17.15 des ODD, qui mesure le degré de marge de manœuvre et d'autorité accordé à un pays pour tracer sa propre voie vers l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

Les résultats de l'enquête 2020 montrent qu'au niveau stratégique, la plupart des partenaires au développement ont défini leurs stratégies pays sur la base des cadres de résultats propres au Burkina Faso. Ainsi, le PNDES de même que les politiques et stratégies sectorielles du pays ont servi d'outils directeurs pour définir les domaines ou axes prioritaires des partenaires au développement.

Les données de l'enquête, au niveau opérationnel, indiquent que globalement la coopération au développement se focalise sur les résultats qui répondent aux priorités du Burkina Faso. En effet, 73,0% des prestataires de la coopération pour le développement ont recours à des cadres de ré-

⁴ L'enquête est réalisée chaque deux ans

sultats et à des outils de planification propres au pays. Cette situation montre, d'une part, un niveau d'alignement satisfaisant des partenaires sur les priorités et les résultats de développement du pays et, d'autre part, un bon degré d'appropriation des priorités de développement par le Burkina Faso ainsi qu'une bonne orientation vers les résultats définis.

Enfin, l'analyse comparée des résultats à ceux de l'année 2017 fait état d'une amélioration du niveau d'ensemble des sous indicateurs comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 6 : Degré d'utilisation des cadres nationaux de résultats

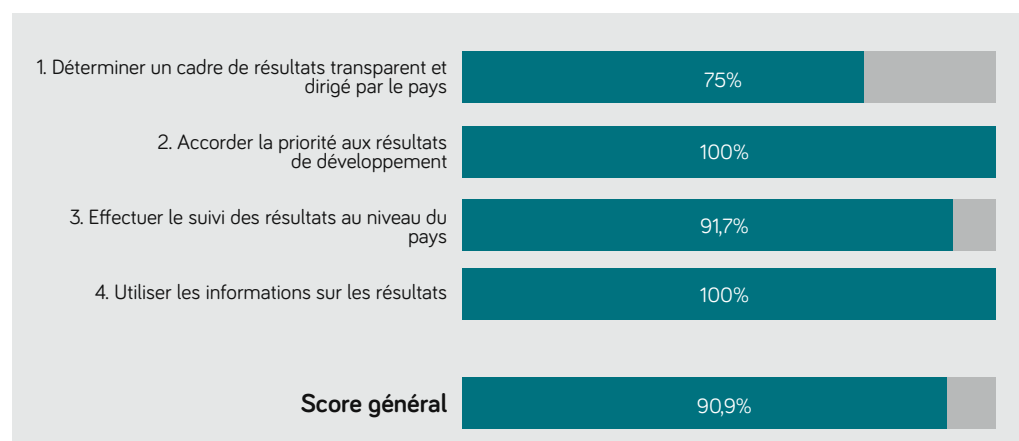
Désignation	2013	2015	2017	2019
Alignement au niveau des objectifs	100,0%	100,0%	55,0%	95,0%
Alignement au niveau des résultats	43,4%	85,6%	65,0%	70,0%
Alignement au niveau du suivi et des statistiques	44,7%	83,2%	61,0%	53,0%
Implication du Gouvernement dans les évaluations finales	90,91%	88,46%	54%	58%
Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	ND	ND	55,0%	73,0%

Source : Les résultats des enquêtes 2013, 2016, 2018 et 2020.

2.2. Indicateur 1B : les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux

L'indicateur montre si le pays dispose de cadre(s) de résultats qui servent à définir et à faire le suivi des priorités, des objectifs-cibles et des résultats du développement. Il est calculé sur la base de quatre grands critères, dont les scores atteints en 2019 par le Burkina Faso sont indiqués dans la figure suivante :

Figure 1 : Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux



Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan

Le résultat de l'enquête 2020 affiche un score général de 90,9% de l'indicateur. Ce score montre que les cadres de résultats du Burkina Faso définissent clairement l'approche du Gouvernement pour établir les priorités et les résultats en matière de développement. Le pays a ainsi assuré son leadership, en établissant et en définissant ses propres cadres de résultats, y compris tout le suivi connexe et le système d'évaluation, à travers une appropriation et une orientation générale vers les résultats du développement. Néanmoins, cet indicateur est en baisse par rapport à son niveau de

2018 qui se situait à 97,5%. Cette régression résulte de la baisse du niveau du critère 1 relatif à la détermination d'un cadre de résultats transparent et dirigé par le pays.

Le graphique indique que les grands critères 2. « *Accorder la priorité aux résultats de développement* » et 4. « *Utiliser les informations sur les résultats* » affichent chacun un score de 100%. Cela s'explique par le fait que le PNDES, dans sa conception, est axé sur les résultats avec un cadre de mesure de résultats qui fait l'objet d'un suivi participatif à travers les cadres sectoriels et régionaux de dialogue.

Cependant, le cadre global de mesure de performance tel que défini présentait des limites dues au nombre élevé d'indicateurs de suivi, à la non-prise en compte de certains indicateurs par le système statistique national, au retard de production des données relatives à quelques indicateurs, induisant l'indisponibilité de ceux-ci pendant la revue annuelle et à la non-utilisation de la stratégie nationale et ses rapports d'état d'avancement pour évaluer les performances des partenaires au développement. De ce fait, les critères 1. « *Déterminer un cadre de résultats transparent et dirigé par le pays* » et 3. « *Effectuer le suivi des résultats au niveau du pays* » sont ressortis respectivement à 75,0% et 91,7%.

En vue de lever ces difficultés, le cadre de résultats a été relu et resserré. En effet, une étude a été conduite en 2018 avec l'appui du projet PAGPS/SPS, pour proposer une matrice d'indicateurs clés à suivre pour mesurer les résultats du PNDES.

Par ailleurs, une assistance technique de l'UE et du PNUD a permis en 2019 de rationaliser les cadres logiques et les cadres de mesure des performances autour d'indicateurs clés et d'améliorer le processus de suivi du PNDES.

2.3. Indicateur 2 : les Organisations de la société civile opèrent au sein d'un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement

Cet indicateur apprécie le degré de mise en œuvre par les Organisations de la société civile (OSC) des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités et celui de la contribution des Gouvernements et des PTF à un environnement favorable aux OSC.

Il ressort des résultats de l'enquête que les OSC sont fortement impliquées dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques de développement. En effet, dans le processus d'élaboration du référentiel national de développement et des différents documents de politiques et stratégies, les OSC ont été consultées à travers divers mécanismes et leurs contributions sont prises en compte.

Aussi, l'enquête indique que les PTF font de la concertation entre l'État et les OSC un indicateur de bonne gestion de la chose publique. Dans ce sens, deux (02) cadres de concertation entre l'État et les OSC ont été créés. Il s'agit des cadres de concertation entre le Gouvernement et la société civile, d'une part, et entre le Gouvernement et les ONG, d'autre part.

En matière de coopération pour le développement, il ressort que les consultations avec une diversité d'OSC sont institutionnalisées et régulières et mettent l'accent sur les priorités de développement du pays. Les mécanismes de financement des PTF sont prévisibles et transparents car ils communiquent des informations détaillées (secteurs, programmes, objectifs, financements, résultats) sur leurs appuis aux OSC avec des mesures appropriées.

De ce qui précède, il est à retenir que l'indicateur 2 s'est nettement amélioré en 2019 avec un environnement favorable pour les OSC à hauteur de 84% comparativement aux données de 2018.

2.4. Indicateur 3 : la qualité du dialogue public-privé

Cet indicateur aide les Gouvernements à évaluer la qualité du Dialogue public-privé (DPP) en vue de créer un plus grand nombre d'actions communes.

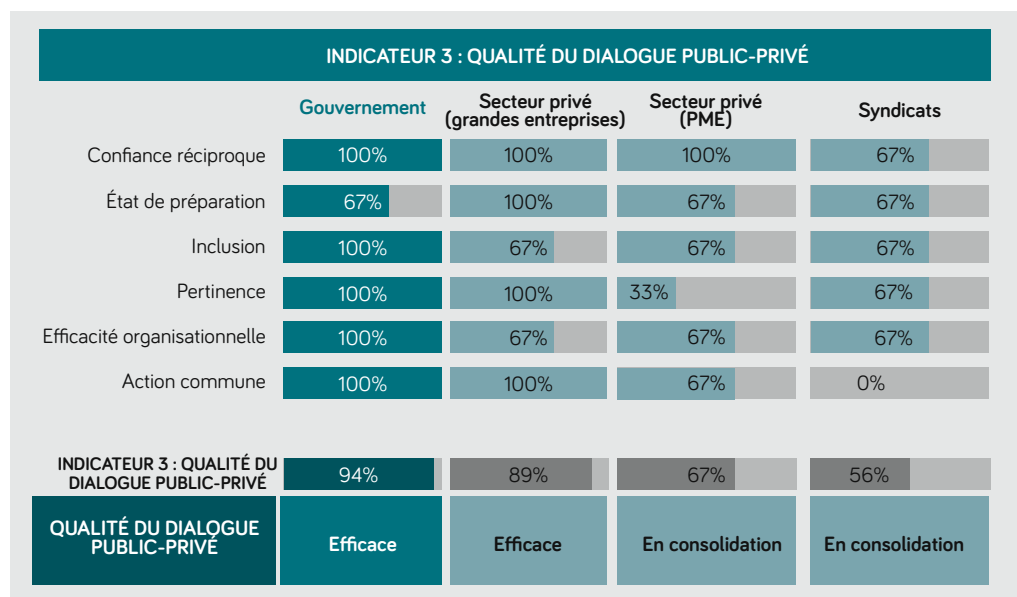
Au Burkina Faso, il est institué depuis 2001 une rencontre annuelle entre le Gouvernement et les acteurs du secteur privé. Cette rencontre est le lieu d'un dialogue direct entre le Gouvernement et les acteurs du secteur privé qui ont l'occasion d'exposer leurs préoccupations.

Afin d'instaurer un climat de confiance, il existe un soutien de haut niveau qui appuie les efforts d'amélioration du dialogue public-privé qui devient plus exhaustif et se traduit par une confiance mutuelle.

Pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des engagements pris lors de ces rencontres, un comité de pilotage présidé par le Premier ministre a été mis en place. Le DPP a contribué à améliorer significativement le climat des affaires, en particulier dans le domaine de la fiscalité, les procédures de la commande publique, les autorisations de construire et la création d'entreprises.

En somme, l'enquête a révélé que le dialogue public-privé est de qualité et efficace du point de vue du Gouvernement et des grandes entreprises, en ce sens qu'il est inclusif, bien structuré et organisé. Il y a également une confiance réciproque entre les parties prenantes et les thèmes abordés répondent aux préoccupations des secteurs privé et public, toutes choses qui ont permis d'entreprendre des actions communes. De l'avis des Petites et moyennes entreprises et des syndicats, la qualité du dialogue est toujours en consolidation.

Figure 2 : Qualité du dialogue public-privé au Burkina Faso



Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan

2.5. Indicateur 4 : des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public

L'indicateur mesure l'accessibilité au public des informations sur la coopération au développement. Il est fondé sur trois systèmes et standards différents qui fournissent des données en ligne sur cette coopération d'une manière ouverte et accessible. Il s'agit du Système de notification des pays créanciers (SNPC), de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD de l'OCDE et du standard de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Un élément complémentaire à l'indicateur 4 évalue la disponibilité et l'utilisation des informations sur la coopération au développement au niveau des pays. Il examine dans quelle mesure les informations sur la coopération au développement sont saisies dans les systèmes d'information de gestion des pays partenaires et si ces Gouvernements à leur tour les mettent à la disposition de leurs citoyens.

Le Burkina Faso a atteint un taux de 100% pour cet indicateur au titre de l'enquête 2020 de l'APB attestant que les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public. En effet, le pays utilise principalement trois (03) systèmes informatisés de collecte et de gestion de l'information sur la coopération au développement. Ce sont la Plateforme de gestion de l'aide (PGA), le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE). Ces systèmes permettent d'enregistrer différents types d'apports financiers de la coopération pour le développement que sont les dons et les prêts concessionnels de sources publiques et non publiques.

Le SYGADE et le CIFE sont réservés à l'usage de l'administration publique, mais leur exploitation permet d'extraire des données sous forme de rapports accessibles au public tels que le rapport sur la dette et la loi de règlement. Quant aux informations de la PGA, elles servent à élaborer le rapport sur la coopération pour le développement. Les différentes données servent également à alimenter des travaux de recherche.

Un taux de
100% atteint
par le Burkina
Faso pour
l'**indicateur 4**

2.6. Indicateur 5 : la coopération pour le développement est prévisible

La prévisibilité des flux financiers de la coopération au développement permet aux Gouvernements des pays en développement de planifier et de gérer efficacement leurs programmes de développement. De ce fait, l'APB a réaffirmé explicitement les engagements pris par les donateurs à Paris⁵ et à Accra⁶ en matière de prévisibilité de l'aide.

L'indicateur 5 évalue deux (02) aspects de la prévisibilité : l'indicateur 5A qui mesure la prévisibilité annuelle (en cours d'exercice) de l'aide et l'indicateur 5B qui est consacré à la mesure de la prévisibilité à moyen terme de l'aide.

2.6.1. Indicateur 5A : la prévisibilité annuelle

Cette partie de l'indicateur se concentre sur la prévisibilité annuelle de la coopération au développement. Elle mesure, pour l'année de référence du reporting, la part de financement de la coopération au développement déboursée conformément aux prévisions de l'année.

Le taux de prévisibilité de 76,0% en 2019, a connu une baisse de 13 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2017 qui était de 89%. La cible de cet indicateur qui était fixé à 94% pour 2015, n'a donc toujours pas été atteinte dénotant ainsi du non-respect des engagements des PTF. Toute chose qui influence négativement la qualité de la planification au niveau du Gouvernement, sur les ressources attendues des PTF.

De l'analyse des résultats de l'enquête 2020, il s'avère nécessaire que les partenaires y compris le Gouvernement fournissent davantage d'efforts pour respecter les engagements dans le sens d'une amélioration/un allègement des procédures et mécanismes de décaissements. En particulier, le Gouvernement doit accorder une priorité au déblocage de la contrepartie nationale car celle-ci conditionne parfois l'utilisation des ressources de l'APD et la réussite de la réalisation des projets.

76,0%
de taux de
prévisibilité en
2019 contre
89% en 2017
soit une baisse
de 13 points



⁵ Les fournisseurs de coopération qui ont signé la Déclaration de Paris ont promis de « verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues »

⁶ Le programme d'action d'Accra a rappelé l'importance de la prévisibilité en appelant urgemment les donateurs à communiquer « des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués. » En outre, le PAA a mis l'accent sur le moyen terme, en engageant les fournisseurs de coopération à mettre à disposition « régulièrement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans »

2.6.2. Indicateur 5B : la prévisibilité à moyen terme

Cet indicateur permet d'identifier les PTF qui partagent leurs plans prévisionnels de dépenses avec le Gouvernement. Lesdits plans devraient inclure les montants annuels indicatifs de l'aide au titre de la coopération pour le développement qui doit être distribuée au cours de la période d'un à trois ans.

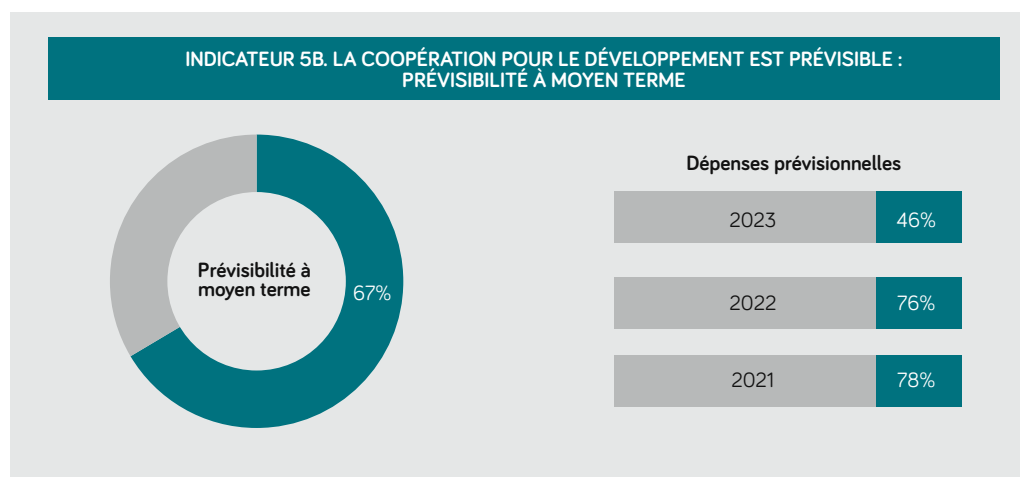
Le taux global de l'indicateur 5B portant sur la prévisibilité à moyen terme est ressorti à 67,0% contre 45,0% lors de l'enquête 2018. L'indicateur, dont la cible pour 2018 avait été fixée à 81,0%, enregistre une hausse de 22 points de pourcentage par rapport aux données de l'enquête 2018.

L'analyse des différents plans 2021-2023 de dépenses prévisionnelles des partenaires ayant participé à cette enquête fait ressortir que :

- 78,0% de ces partenaires ont fourni des informations sur leurs prévisions d'aides sur une année contre 51,0% lors de l'enquête de 2018, 77,0% en 2016 et 94% en 2015 ;
- 76,0% de ces partenaires ont fourni des informations sur leurs prévisions d'aides sur deux ans contre 45,0% lors de l'enquête de 2018, 63,0% en 2016 et 77,0% en 2015 ;
- 46,0% de ces partenaires ont fourni des informations sur leurs prévisions d'aides sur trois ans contre 44,0% lors de l'enquête de 2018, 61,0% en 2016 et 63,0% en 2015.

Ces résultats montrent que la prévisibilité des décaissements à moyen terme régresse au fil du temps.

Figure 3 : Taux de prévisibilité à moyen terme sur la période 2021 à 2023



Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan

2.7 Indicateur 6 : la coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire

Cet indicateur mesure le pourcentage de l'aide comptabilisée dans le budget annuel initié par le Gouvernement et approuvé par le parlement. Il traduit la volonté de transparence du Gouvernement sur la gestion des financements extérieurs. Ainsi, tout projet ou programme bénéficiant de financements extérieurs doit être inscrit dans le budget de l'État.

La loi de finances initiale est utilisée pour le calcul de cet indicateur comme le recommande l'OCDE afin de préserver sa crédibilité.

Le volume de l'aide inscrite dans la loi de finances initiale 2019, de l'ensemble des 44 partenaires se chiffrait à 376,55 millions de dollars US, soit 33,0% de l'aide prévue pour être déboursée au secteur public. Il représente 24,3% de l'aide totale estimée à 1 548,72 millions de dollars US en 2019.

Comparé à son niveau de 2017 qui se situait à 67,0%, on enregistre une détérioration de cet indicateur de 34 points de pourcentage. En effet, le volume d'aide inscrite au budget était de 763,58 millions de dollars US, soit 67,0% de l'aide prévue être déboursée au secteur public estimée à 1 139,64 millions de dollars US.

Pour atteindre l'objectif-cible de cet indicateur qui est de 91,0%, des dispositions devraient être prises par le Gouvernement en collaboration avec les PTF pour améliorer la programmation en vue d'une meilleure inscription de l'APD au budget de l'État.

2.8 Indicateur 7 : la redevabilité mutuelle entre les acteurs du développement est renforcée par le biais d'exams inclusifs

Cet indicateur apprécie si les pays ont établi des examens inclusifs d'évaluation mutuelle, caractérisés par cinq (05) dimensions : (i) un cadre politique qui définit les priorités de coopération pour le développement du pays, (ii) les objectifs-cibles du pays et de ses partenaires du développement, (iii) l'évaluation conjointe régulière par rapport à ces objectifs-cibles, (iv) l'implication active des autres parties prenantes et (v) l'accessibilité au public des résultats de ces revues.

Ainsi, un pays est considéré comme disposant d'un processus d'évaluation mutuelle lorsqu'il satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) dimensions proposées.

Les résultats de l'enquête 2020 du Burkina Faso pour cet indicateur sont présentés dans le tableau suivant.

Figure 4 : Appréciation de la redevabilité mutuelle entre les acteurs de développement

INDICATEUR 7 : LA REDEVABILITÉ MUTUELLE ENTRE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT EST RENFORCÉE PAR LE BIAIS D'EXAMENS INCLUSIFS	
Dimension 1 : Cadre politique qui définit les priorités de coopération pour le développement du pays	OUI
Dimension 2 : Objectifs-cibles du pays et de ses partenaires du développement	OUI
Dimension 3 : Évaluation conjointe régulière par rapport à ces objectifs-cibles	OUI
Dimension 4 : Implication active des autres parties prenantes	OUI
Dimension 5 : Accessibilité au public des résultats de ces revues	OUI
LA REDEVABILITÉ MUTUELLE ENTRE LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT EST RENFORCÉE PAR LE BIAIS D'EXAMENS INCLUSIFS	OUI

Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan

L'analyse des résultats de l'enquête révèle que la redevabilité mutuelle entre les acteurs est renforcée, et ce sur l'ensemble des cinq (05) dimensions.

Le Burkina Faso dispose d'une SNCD dont le processus d'élaboration a été finalisé en 2019. Cette stratégie définit la vision, les grandes orientations et les priorités que le pays donne à ses relations de coopération avec ses partenaires au développement.

La SNCD est actuellement le document d'orientation en matière de coopération au développement. Elle a été élaborée de manière participative et inclusive tout en définissant les rôles et les responsabilités des parties prenantes de la coopération au développement et couvre plusieurs types de financement du développement.

En outre, il existe des objectifs spécifiques d'efficacité de la coopération au développement pour la plupart des partenaires au développement du Burkina Faso. Deux (02) indicateurs de Busan (prévisibilité des appuis budgétaires à moyen terme et utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques) sont suivis au niveau de la politique sectorielle « Gouvernance économique » et du rapport de performance du PNDES.

En matière d'évaluation des objectifs de la coopération pour le développement et des engagements conjoints, des concertations sont menées régulièrement par les ministères techniques et les PTF au niveau des CSD dont les résultats sont capitalisés dans les rapports du PNDES.

L'implication de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales est effective dans les évaluations menées par le Gouvernement et les partenaires au développement. En effet, ils participent aux CSD, aux CRD et aux revues du PNDES. Les parlementaires participent en tant qu'observateurs.

Les résultats des différentes évaluations sont rendus publics à travers la mise à disposition des différents acteurs, des rapports de performance des CSD et du rapport de performance globale du PNDES aussi bien en support papier qu'en version électronique. Ils sont régulièrement mis à la disposition du public et peuvent être consultés sur les sites web : www.pndes.net , www.dgcoop.gov.bf et www.finances.gov.bf.

36,60
milliards de
FCFA alloués
aux politiques et/
ou programmes
sensibles au
genre en 2020



2.9 Indicateur 8 : les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (ODD 5c)

Cet indicateur mesure les efforts du Gouvernement en matière de suivi des affectations budgétaires destinées à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes.

Le Gouvernement du Burkina Faso a validé en 2019 une Stratégie nationale qui est opérationnalisée à travers (i) le programme femme et genre du budget programme de l'État, (ii) le programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso et (iii) les sous-projets « Entreprendre au féminin » et « Sukaabè rewè » (lutte contre le mariage d'enfants) du projet SWEDD.

L'année 2019 a été marquée par un passage à l'échelle de la budgétisation sensible au genre. En effet, dix-huit (18) ministères ont pris en compte la dimension genre dans leurs inscriptions budgétaires au titre de la loi de finances initiale 2020 contre six (06) pour l'année 2017. En valeur absolue, les ressources allouées aux politiques et/ou programmes sensibles au genre s'élèvent à 36,60 milliards de FCFA.

Les ressources allouées sont exécutées conformément aux procédures nationales mais, pour le moment, la nomenclature budgétaire ne permet pas de mettre en exergue les objectifs d'égalité hommes-femmes. Les informations relatives aux dotations budgétaires sont publiées et accessibles à tous à travers les lois de finances et sur le site du ministère en charge des finances (www.finances.gov.bf, www.dgb.gov.bf).

En somme, des efforts sont consentis par le Gouvernement dans l'allocation des ressources budgétaires et l'autonomisation des femmes. Mais des défis restent à relever quant à l'affectation des ressources sensibles au genre.

2.10. Indicateur 9A : la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays

Cet indicateur mesure la qualité des systèmes de gestion des finances publiques d'un pays y compris les principaux aspects des systèmes de budgétisation, de reporting financier, d'audit et de passation des marchés. Cet indicateur est basé sur l'outil « Dépenses publiques et responsabilité financière » (PEFA) qui évalue les performances de la gestion des finances publiques.

L'indicateur composé des neuf (09) dimensions PEFA présentées dans le tableau ci-dessous est le résultat de l'évaluation PEFA de 2017.

Tableau 7 : Tableau des indicateurs PEFA⁷

QUALITÉ DES SYSTÈMES DES PAYS	DIMENSION	2013	2017	TREND
Budget	Dépenses totales exécutées	B	D	Baisse
	Composition des dépenses exécutées par fonction	C	D	Baisse
	Classification du budget	A	A	Pareil
	Calendrier d'approbation (législative) des budgets	A	A	Pareil
	Public access to fiscal information	B	D	Baisse
Rapports financiers (information financière)	Exhaustivité des rapports financiers annuels	B	C	Baisse
Audit	Portée de l'audit interne	A	C	Baisse
	Portée de l'audit et normes d'audit (externe)	D	D	Pareil
Procurement	Procurement methods	A	D	Baisse

Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan

En 2019, les Crédits de paiement (CP) affichent un niveau de prévisions définitives totales de 2 367 milliards de FCFA contre 2 192 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 8,0%. Entre 2017 et 2018, on enregistrait une baisse des crédits de paiements prévisionnels de 4,6%.

Le niveau global des ordonnancements de 2019 s'élève à 2 138 milliards de FCFA contre 1 947 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 9,8%. Entre 2017 et 2018, les ordonnancements affichent une baisse de 1,3%. Il ressort un taux d'ordonnement de 90,3% en 2019 contre 88,9% en 2018 et 85,9% en 2017.

Les lois de finances initiales des exercices 2017, 2018 et 2019 ont toutes été adoptées à bonne date avant le début de chaque exercice.

En matière de système de passation des marchés publics, la non-exhaustivité des données publiées par l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et l'indisponibilité de données sur les marchés passés sur le mode de la demande de cotation et sur les marchés publics des *Établissements publics de l'État* (EPE) demeurent une faiblesse d'où l'attribution de la note D à cette composante. Cette note est attribuée lorsque les informations disponibles ne permettent pas de déterminer le niveau de performance effectif. L'indicateur enregistre une baisse par rapport à son niveau de 2013.

Concernant la production des rapports financiers annuels, il était attendu l'amélioration de la reddition des comptes. À cet effet, les documents financiers annuels (Compte général de l'administration des finances et loi de règlement) ont été produits à la suite de la balance générale des comptes du Trésor. Les comptes de gestion 2018 des trois (03) comptables principaux de l'État ont été produits

2 138 milliards de FCFA de niveau global d'ordonnement en 2019 contre 1 947 milliards de FCFA en 2018 soit une hausse de 9,8%

⁷ L'enquête PEFA est réalisée tous les trois (03) ans. La dernière avant 2017 est celle de 2013

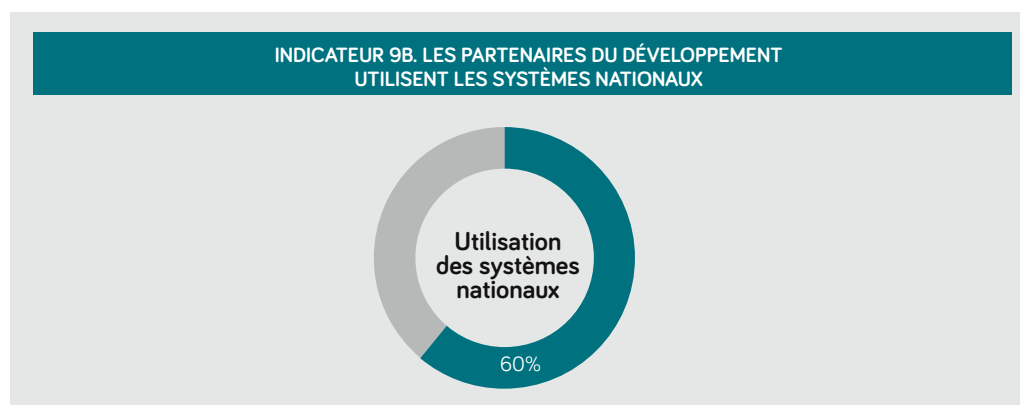
et transmis à la Cour des comptes conformément aux textes en vigueur. Les balances mensuelles provisoires de janvier à fin décembre sont disponibles. L'application de la comptabilité en droit constaté et patrimonial n'est pas encore effective. Cependant, il convient de souligner que certaines normes de la comptabilité en droit constaté ont été appliquées à minima au cours de 2019.

Relativement à la portée de l'audit interne, il est ressorti que celui réalisé en 2016 par les organes de contrôle interne a porté sur les institutions, les ministères sectoriels et quelques EPE. Cependant, il n'a pas couvert toutes les entités de l'administration centrale, à l'origine de la plupart des dépenses, ainsi que celles qui recouvrent la plupart des recettes publiques budgétisées d'où une dégradation de la note de A (en 2013) à C en 2017.

2.11 Indicateur 9B : les partenaires au développement utilisent les systèmes nationaux

Cet indicateur mesure le pourcentage de décaissements de l'APD destinée au secteur public et utilisant les systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics du pays bénéficiaire.

Figure 5 : Proportion des partenaires au développement qui utilisent les systèmes nationaux



Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan

Le montant total des décaissements de l'APD en 2019, utilisant les systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics est de 929,23 millions de dollars US. Le taux d'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics en 2019 est de 60,0% contre respectivement 56,0% en 2017 et 55,0% en 2015 pour une cible 2015 de 75,0%. La cible n'a donc toujours pas été atteinte pour le Burkina Faso. Cette situation est due, entre autres, à l'absence de certains textes réglementaires permettant de compléter le cadre juridique et de le rendre plus opérationnel, à la lourdeur des procédures de passation des marchés publics, à la faiblesse du système de contrôle externe du pays dans le cadre des audits et à la particularité des procédures de financement de certains partenaires tels que le Japon et l'Allemagne.

Plus spécifiquement en 2019 :

- le volume de l'aide qui utilise les procédures nationales d'exécution du budget est de 371,40 millions de dollars US, soit 24,0% ;
- le volume de l'aide qui passe par les procédures nationales de reporting financier est de 359,67 millions de dollars US, soit 23,2% ;
- le montant de l'APD qui passe par les procédures nationales d'audit est de 253,86 millions de dollars US, soit 16,4% ;
- le volume d'aide utilisant le système national de passation de marchés est de 361,25 millions de dollars US, soit 23,3%.

2.12. Indicateur 10 : l'aide est déliée

Cet indicateur mesure la part de l'aide qui est engagée en termes de déboursement en faveur des pays partenaires sans obstacle d'ordre juridique et réglementaire à la libre concurrence pour la passation des marchés publics. Les processus de passation des marchés de biens et de services financés par l'aide déliée, par opposition à l'aide liée, sont ouverts aux fournisseurs de tous les pays sans limitation géographique ainsi qu'aux entreprises dans le pays donateur ou dans un petit groupe de pays.

Les données disponibles, fournies par l'OCDE, concernent l'année 2019 et portent uniquement sur des partenaires bilatéraux. Il ressort de l'analyse de ces données que 87,0% de l'aide fournie par ces partenaires est déliée, soit une baisse de 2,98 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2017 qui était de 90,0%.

Les données de 2019 montrent que la Hongrie et l'Islande sont les seuls pays dont l'aide est totalement liée.

Le tableau suivant donne la proportion de l'aide déliée pour chacun des partenaires.

Figure 6 : Proportion de l'aide déliée par partenaire

Partenaires au développement	Aide déliée, 2019 (USD milliers)	Aide bilatérale totale telle que notifiée au CAD en 2019	Part de l'aide déliée, 2019 (%)	Part de l'aide déliée, 2018 (%)	Part de l'aide déliée, 2010 (%)
		(Engagements, USD milliers)			Pour référence
Australie	4730	4730	100,0	100,0	-
Autriche	9 104,33	9 282,45	98,1	97,3	96,3
Belgique	74 769,36	74 769,36	100,0	100,0	100,0
Canada	30 036,36	30 036,36	100,0	97,7	81,1
République tchèque	218,04	239,42	91,1	75,7	-
Danemark	5 083,55	6 103,16	83,3	100,0	100,0
Finlande	102,85	102,85	100,0	100,0	-
France	177 439,73	190 509,78	93,1	98,3	97,4
Allemagne	118 643,13	122 318,53	97,0	92,9	81,0
Hongrie		0,82	0,0	100,0	-
Islande	0,00	4,91	0,0		
Irlande	662,52	662,52	100,0	100,0	100,0
Italie	16 681,52	19 085,35	87,4	88,6	21,1
Japon	11 698,42	17 712,37	66,1	90,9	64,5
Corée	1 382,48	1 505,58	91,8	84,6	-
Luxembourg	23 952,30	23 952,30	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas	20 654,94	20 654,94	100,0	0,0	
Norvège	7 517,76	7 517,76	100,0	-	100,0
Espagne	1 730,83	2 959,28	58,5	98,2	98,8
Suède	27 451,64	27 466,29	99,9	99,8	99,9
Suisse	7 694,37	7 830,90	98,3	99,8	97,4
Royaume-Uni	1 911,50	1 911,50	100,0	100,0	100,0
États-Unis	28 218,91	90 742,35	31,1	31,1	-
Total/Taux global	565 001,88	655 416,10	86,2	93,10	

Source : Résultats de l'enquête 2020 sur le suivi des indicateurs de Busan





TROISIÈME PARTIE :

PROFIL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2020

La troisième partie analyse le profil de l'APD reçue par le Burkina Faso en 2020. Cette aide résulte en grande partie des négociations entre le Gouvernement et ses partenaires sur la base d'actions identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES. Ces négociations, qui se basent sur des cadres de coopération, aboutissent à la signature de conventions/accords de financement de projets et programmes de développement. L'analyse présentée ci-dessous, après avoir fait un bref aperçu de l'APD au Burkina Faso, décrit l'évolution et la répartition des décaissements effectués par les partenaires au développement selon les instruments, les types, les sources et les secteurs de destination.



1. APERÇU GÉNÉRAL DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Il s'agit d'une présentation succincte du profil de l'APD à travers l'analyse de son poids dans le budget de l'État et de la situation des conventions signées en 2020.

13 112,97
millions de
dollars US de
flux total d'APD
au cours de la
période 2011-
2020 soit un flux
annuel moyen de
1 311,30 millions
de dollars US

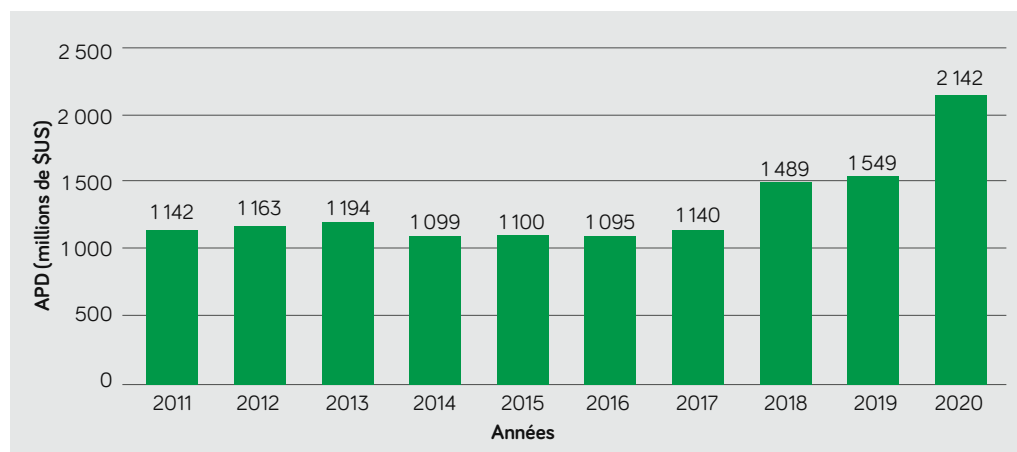


1.1. L'APD en accroissement depuis 2017

Au cours de la période 2011-2020, le Burkina Faso a enregistré un flux total d'APD de 13 112,97 millions de dollars US, soit un flux annuel moyen de 1 311,30 millions de dollars US. L'évolution de l'APD au cours de cette période est caractérisée par une tendance haussière de 2011 à 2013, une quasi-stagnation de 2014 à 2016 suivie d'une remontée à partir de 2017 comme le montre le graphique 2.

Cette hausse s'est poursuivie en 2020 pour atteindre un nouveau record, en s'établissant à 2 141,66 millions de dollars US (1 232,71 milliards de FCFA) contre 1 548,72 millions de dollars US (907,41 milliards de FCFA) un an plus tôt, soit une hausse de 38,3%. Ce bond extraordinaire s'explique notamment par l'effort déployé par les PTF pour accompagner le Gouvernement dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, le retour des Pays-Bas parmi les partenaires délivrant de l'APD et le début de décaissement du nouveau Millenium Challenge Account (MCA).

Graphique 2 : L'évolution de l'APD de 2011 à 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

La structure de l'APD en 2020 présente les mêmes caractéristiques que les années antérieures, avec une prédominance :



de l'aide multilatérale (59,6%) par rapport à l'aide bilatérale (36,5%) et à la contribution des ONG (3,9%) ;

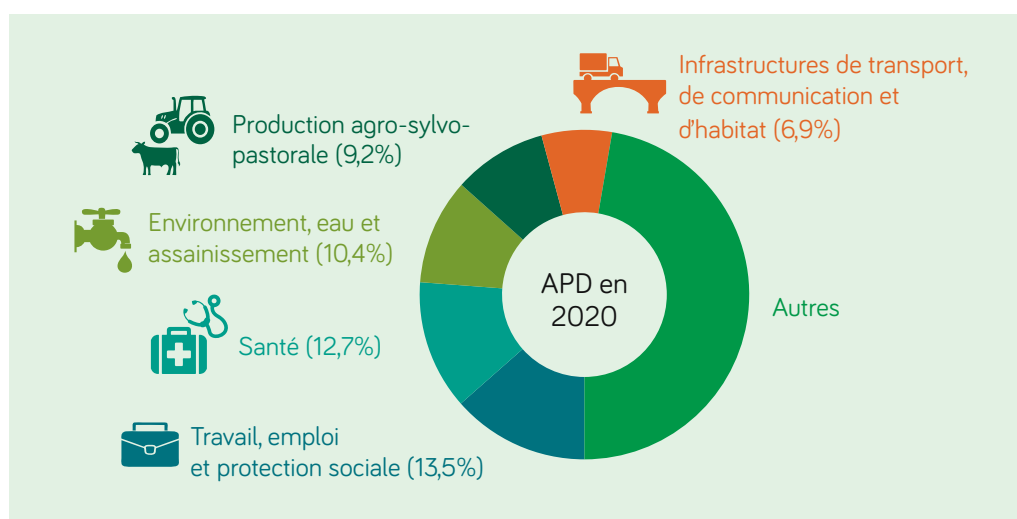


des dons (65,2%) par rapport aux prêts (34,8%) ;



de l'aide projet (67,8%) par rapport aux autres types d'instruments.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition sectorielle de l'APD en 2020 montre que plus de la moitié de l'aide (52,7%) a été absorbée par les cinq (05) secteurs de planification suivants sur les quatorze qui sont définis dans le PNDES :



Au cours des cinq (05) dernières années, l'APD en pourcentage du PIB a été en moyenne de 10,5%. Évalué à 12,2% en 2020, cet indicateur observe une nette progression par rapport à son niveau de 2019 dénotant ainsi un accroissement de la dépendance de l'économie à l'aide extérieure. S'agissant du ratio « APD par habitant », il a été en moyenne de 72,86 dollars US sur la même période. Ce ratio enregistre une hausse de 31,7% en s'établissant à 99,56 dollars US en 2020 contre 75,59 dollars US en 2019. Le tableau suivant fournit plus de détails sur l'évolution de ces indicateurs.

Tableau 8 : Évolution de l'APD par rapport au PIB et au nombre d'habitants de 2016 à 2020

Désignation	2016	2017	2018	2019	2020
Population	19 034 397	19 627 662	20 239 419	20 487 979	21 510 181
APD (en millions \$ US)	1 094,78	1 139,64	1 489,19	1 548,72	2 141,66
Taux de change du dollar / FCFA	593,10	581,86	555,98	585,91	575,59
APD (en milliards de FCFA)	649,31	663,11	827,96	907,41	1 232,71
PIB courant (en milliards de FCFA)	7 605,10	8 191,30	8 920,40	9 369,20	10 121,90
Ratio APD/PIB (%)	9,0	9,2	10,5	11,5	12,2
APD par tête d'habitant (dollars US)	57,52	58,06	73,58	75,59	99,56
APD totale des pays du CAD*	143 329	146 600	153 025	152 800	161 100

Source : MINEFID/DGCOOP et DGEP, avril 2021

1.2. Analyse de l'APD dans le budget de l'État en 2020

1.2.1. Une amélioration du niveau d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieur

La loi de finances rectificative intervenue au cours de l'exécution budgétaire de l'année 2020 fait ressortir en recettes un montant de 2 057,80 milliards de FCFA et 2 532,76 milliards de FCFA en dépenses.

Les recettes ont été mobilisées à hauteur de 1 953,56 milliards de FCFA, traduisant un taux de réalisation global de 94,9%. Ainsi, les taux de mobilisation des recettes ordinaires et extraordinaires ressortent respectivement à 98,8% et à 78,2%.

2 057,80
milliards de FCFA
de recettes et
2 532,76
milliards de FCFA
de dépenses en
2020

L'analyse de la situation de l'exécution des dépenses à fin décembre fait ressortir un niveau d'exécution de 2 424,89 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95,7%.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ont été exécutées à hauteur de 697,30 milliards de FCFA. Ces dépenses d'investissement sont composées des financements intérieurs et extérieurs qui se sont exécutés respectivement à hauteur de 92,4% et 81,0%. Comparé à l'année 2019 (74,8%), le taux d'exécution des dépenses d'investissement global est en hausse, ressortant ainsi à 87,4%. S'agissant du taux d'exécution des investissements sur financements extérieurs, il a connu une nette amélioration passant de 45,2% en 2019 à 81,0% en 2020. Cette amélioration du niveau d'exécution s'explique en grande partie par les efforts d'allègements des procédures consentis par les partenaires dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et l'insécurité.

Tableau 9 : Situation d'exécution du budget de l'État, exercice 2020 (en milliards de FCFA)

Budget	Prévisions (LFR)	Réalisations au 31 décembre 2020	Taux de réalisation
RECETTES	2 057,80	1 953,56	94,9%
<i>Recettes ordinaires</i>	<i>1 672,28</i>	<i>1 651,95</i>	<i>98,8%</i>
<i>Recettes extraordinaires</i>	<i>385,52</i>	<i>301,61</i>	<i>78,2%</i>
- Dons programmes	176,68	159,68	90,4%
- Dons projets et legs	208,83	141,93	68,0%
DÉPENSES	2 532,76	2 424,89	95,7%
<i>Dépenses courantes</i>	<i>1 669,78</i>	<i>1 665,90</i>	<i>99,8%</i>
<i>Dépenses en capital</i>	<i>862,98</i>	<i>758,99</i>	<i>88,0%</i>
- Investissements exécutés par l'État	797,98	697,30	87,4%
- sur ressources propres	445,68	411,91	92,4%
- sur financement extérieur (subventions et prêts projets)	352,30	285,39	81,0%
- Transfert en capital	65,00	61,69	94,9%

Source : MINEFID/DGB, rapport d'exécution du budget au 31 décembre 2020, février 2021

1.2.2. Un niveau d'exécution satisfaisant des contreparties nationales en 2020

Au 31 décembre 2020, les contreparties nationales au financement des projets ont été exécutées à hauteur de 35,06 milliards de FCFA sur une dotation révisée de 38,05 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 92,1%. Comparé à 2019, où le taux d'exécution financière était de 98,5%, on note une régression de 6,4 points de pourcentage. Toutefois, ce niveau d'exécution reste néanmoins satisfaisant.

1.2.3. Une légère hausse de la dépendance du budget vis-à-vis de l'APD en 2020

La part des appuis extérieurs dans les ressources budgétaires (recettes et dons) a connu une baisse continue entre 2016 et 2019 en passant de 24,9% à 15,0%. Cependant, elle a été en légère hausse en 2020, s'établissant à 15,4%.

En ce qui concerne la dépendance des investissements publics vis-à-vis de l'APD, elle a enregistré une évolution erratique sur la période 2016-2020. En effet, la part des dons et prêts projets dans le budget d'investissement est passée de 37,5% en 2016 à 24,5% en 2019 pour s'établir à 37,6% en 2020.

De ce qui précède, il ressort certes, une baisse continue du niveau de la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure entre 2016 et 2019, mais le budget 2020 a été marqué par une hausse de la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures, consécutive au soutien exceptionnel des PTF face aux chocs d'insécurité et sanitaire.

Tableau 10 : Évolution des appuis extérieurs dans le budget de l'État de 2016 à 2020 (en milliards de FCFA)

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Investissements publics	553,1	831,33	754,34	556,79	759
Recettes et dons	1 410,69	1 583,58	1 745,87	1 931,97	1 953,56
Total dons et prêts projets	207,56	244,44	225,16	136,5	285,39
Part des dons et prêts projets	37,5%	29,4%	29,9%	24,5%	37,6%
Total APD dans le budget	351,73	318,79	346,07	290,37	301,61
Part de l'APD dans le budget (% des recettes et dons)	24,9%	20,1%	19,8%	15,0%	15,4%

Source : MINEFID/DGB, rapport d'exécution du budget au 31 décembre 2020, février 2021

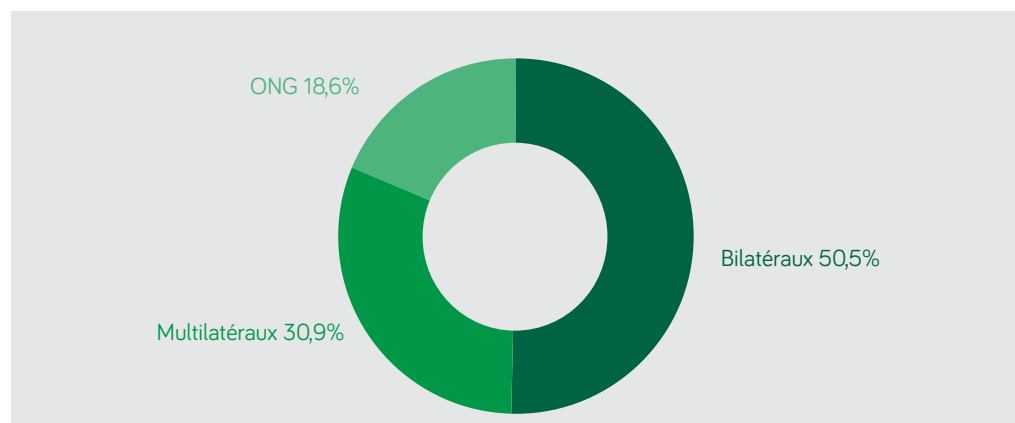
1.3. Une hausse du montant des conventions signées

Au titre de l'année 2020, le Gouvernement burkinabè a signé, avec ses partenaires au développement, 122 conventions de financement dont 29 conventions avec les partenaires bilatéraux, 32 avec les multilatéraux, et 61 avec les ONG. En 2020, il n'y a eu aucune nouvelle convention signée en Partenariat public-privé (PPP). Le montant total de ces conventions s'élève à 1 021,28 milliards de FCFA contre 976,88 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 2,8%.

L'analyse du montant total des conventions de financement signées en 2020 fait ressortir une prédominance de la part des partenaires bilatéraux (50,5%) suivis des partenaires multilatéraux (30,9%) et des ONG (18,6%). Comparativement à 2019, on note une hausse considérable de 72,2% du montant des partenaires bilatéraux. Cette hausse s'explique par la signature du nouveau compact entre le Burkina Faso et les États-Unis d'Amérique dont le montant est d'environ 247,50 milliards de FCFA.

La répartition des conventions selon le volume de financement par type de partenaire est présentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3 : Répartition des conventions selon le volume de financement par type de partenaire en 2020



Source : MINEFID/DGCOOP, mai 2021

Selon le type de financement, les conventions sont dominées par des dons (70,0%) par rapport aux prêts (30,0%). Les dons ont été majoritairement octroyés par les partenaires bilatéraux (48,4%), suivis des ONG (26,6%) et des multilatéraux (25,0%). Concernant les prêts, ils ont été octroyés par les partenaires bilatéraux (55,3%) et multilatéraux (44,7%).

1 021,28 milliards de FCFA en 2020 contre 976,88 milliards de FCFA en 2019 de conventions signées soit une hausse de 2,8%



2. ANALYSE DE L'AIDE PAR INSTRUMENT ET PAR TYPE DE FINANCEMENT

Cette section analyse les décaissements des PTF par instrument et par type de financement au cours de l'année 2020.

2.1. Le maintien de la prédominance de l'aide projet par rapport aux autres instruments de financement

Les instruments de financement utilisés sont l'aide projet, l'appui budgétaire, l'aide alimentaire ainsi que l'assistance et secours d'urgence.

Tout comme les années précédentes, la répartition de l'APD par instrument de financement fait ressortir en 2020 une prédominance de l'aide projet. En effet, l'aide projet représente 67,8% de l'APD de 2020 avec un montant de 1 452,31 millions de dollars US (807,45 milliards de FCFA). Les appuis budgétaires totalisent un montant de 575,09 millions de dollars US (319,73 milliards de FCFA), soit 26,9% de l'APD de 2020 occupant ainsi la seconde place. Les parts de l'assistance et secours d'urgence et de l'aide alimentaire ont représenté respectivement 5,0% et 0,3%.

Tableau 11 : Structure de l'APD par instrument de financement en 2020

Type d'Assistance	Montant en 2019		Montant 2020	
	Millions \$US	Millions \$US	En % de l'APD	Millions FCFA
Aide projet	1 118,10	1 452,31	67,8%	807 452,65
Aide projet sans fonds commun	1 052,72	1 395,14	65,1%	775 664,09
Aide projet avec fonds commun	65,39	57,18	2,7%	31 788,56
Appui budgétaire	328,86	575,09	26,9%	319 734,26
Appui budgétaire général	251,05	530,87	24,8%	295 151,72
Appui budgétaire sectoriel	77,81	44,22	2,1%	24 582,54
Aide alimentaire	40,43	7,46	0,3%	4 149,26
Assistance et secours d'urgence	61,32	106,80	5,0%	59 377,27
Total	1 548,72	2 141,66	100,0%	1 190 713,45

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

2.1.1. Une hausse de l'aide projet en 2020

L'aide projet en 2020 s'élève à 1 452,31 millions de dollars US contre 1 118,10 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 29,9%. Elle est délivrée sous forme d'Aide projet sans fonds commun qui représente 96,1% et d'Aide projet avec fonds commun pour 3,9%.

2.1.1.1. L'Aide projet sans fonds commun

L'Aide projet sans fonds commun (AP/SFC) est la plus utilisée pour le financement des projets et programmes de développement au Burkina Faso.

Pour l'année 2020, le montant de l'AP/SFC est de 1 395,14 millions de dollars US représentant 65,1% de l'APD totale contre 1 052,72 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 32,5%. Cette hausse est principalement tirée par l'augmentation des contributions des USA, de la France, du Canada et de l'UE avec des taux respectifs de 125,7% ; 119,4% ; 82,4% et 72,6%.

1 452,31
millions de
dollars US d'aide
projet en 2020
contre 1 118,10
millions de
dollars US en
2019 soit une
hausse de 96,1 %



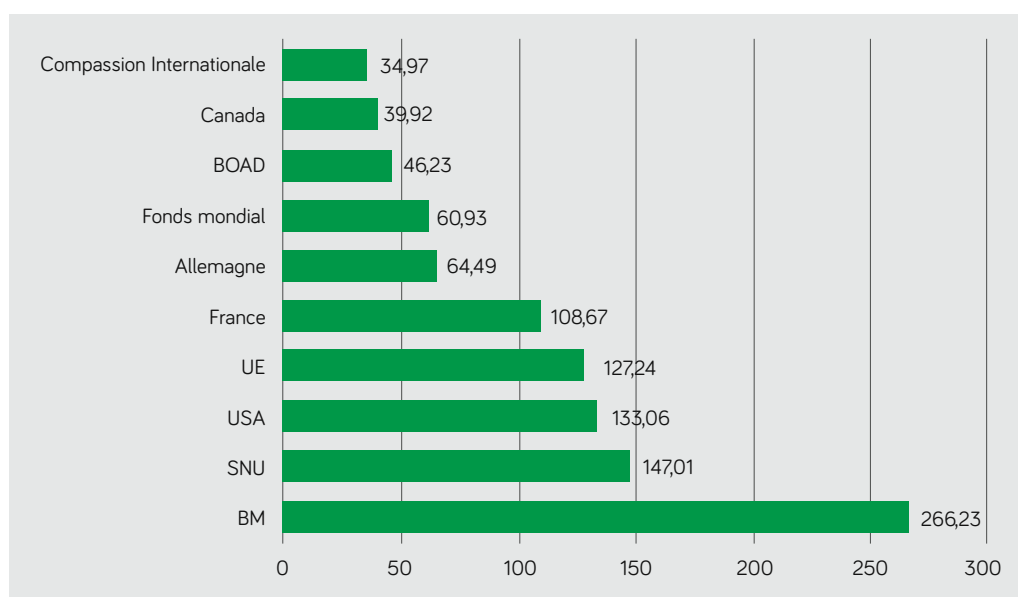
1 395,14
millions de
dollars US
d'AP/SFC en
2020 contre
1 052,72
millions de
dollars US en
2019 soit une
hausse de 32,5 %

La hausse de la contribution des USA s'explique non seulement par l'augmentation des décaissements au niveau de l'USAID mais aussi par le début du décaissement dans le cadre du MCA. S'agissant de la France, l'augmentation résulte des efforts consentis pour accompagner le pays dans la lutte contre l'insécurité et de la hausse des décaissements dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de développement durable de Ouagadougou (PDDO 2).

Pour le classement des principaux partenaires ayant fourni ce type d'aide en 2020, la Banque mondiale vient en première position (19,1%), suivie du SNU (10,5%), des USA (9,5%), de l'Union européenne (9,1%) et de la France (7,8%).

La contribution des dix (10) principaux PTF s'élève à 1 028,74 millions de dollars US, soit 73,7% de l'AP/SFC. Le classement de ces PTF ayant utilisé cet instrument est fourni dans le graphique qui suit.

Graphique 4 : Contribution des 10 principaux PTF faisant de l'AP/SFC en 2020 (en millions de dollars US)



57,18 millions de dollars US d'AP/FC en 2020
contre 65,39 millions de dollars US en 2019 soit une baisse de 12,6%

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les cinq (05) principaux projets ayant bénéficié de l'AP/SFC en 2020 sont :

- le « Projet paludisme et renforcement du système de santé » financé par le Fonds mondial pour 40,74 millions de dollars US ;
- le « Programme de santé (paludisme, planification familiale, lutte contre le VIH/SIDA, maladies tropicales négligées, nutrition, hygiène et assainissement) », financé par les États-Unis d'Amérique pour 39,95 millions de dollars US ;
- le « Projet de réforme du secteur de l'Énergie » financé par les États-Unis d'Amérique pour 37,53 millions de dollars US ;
- le « Projet de développement durable de Ouagadougou phase 2 » financé par la France pour 37,23 millions de dollars US ;
- le « Projet Backbone » financé par la Banque de Chine pour 34,70 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) principaux projets se chiffrent à 190,14 millions de dollars US, soit un taux de 13,6% par rapport au total de l'AP/SFC. Cette situation met en exergue la forte dispersion des investissements qu'occasionne l'utilisation de cet instrument.

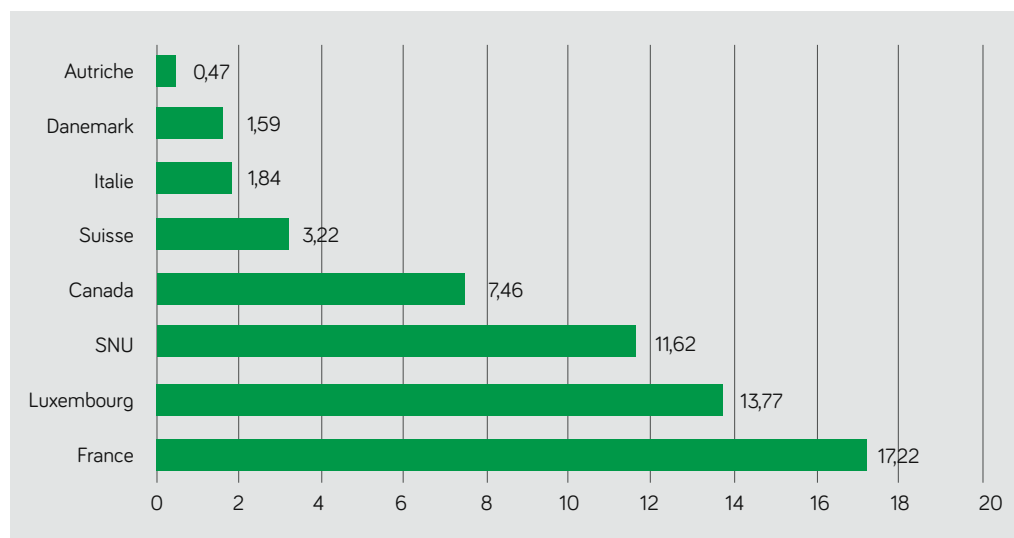
2.1.1.2. L'Aide projet avec fonds commun

L'Aide projet avec fonds commun (AP/FC) s'élève à 57,18 millions de dollars US pour l'année 2020 représentant 2,7% de l'APD contre 65,39 millions de dollars US (3,0% de l'APD) en 2019, soit une baisse de 12,6%.

Cette situation est liée principalement à la baisse de la contribution de la Suisse qui est passée de 14,61 millions de dollars US en 2019 à 3,22 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 77,8%.

L'AP/FC a été totalement décaissée sous forme de dons par huit (08) PTF, à savoir la France (30,1%), le Luxembourg (24,1%), le SNU (20,3%), le Canada (13,1%), la Suisse (5,6%), l'Italie (3,2%), le Danemark (2,8%) et l'Autriche (0,8%). Le graphique suivant présente les partenaires ayant décaissé l'APD sous forme d'AP/FC en 2020.

Graphique 5 : Contribution des PTF utilisant l'AP/FC en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les cinq (05) principaux projets ayant bénéficié de l'AP/FC en 2020 sont :

- le « Projet partenariat mondial pour l'éducation (PME) » pour 14,79 millions de dollars US ;
- le « Projet appui au Programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) au Burkina Faso » pour 7,46 millions de dollars US ;
- le « Programme d'appui pour la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) » pour 6,25 millions de dollars US ;
- le « Projet riposte polio » pour 4,19 millions de dollars US ;
- le « Projet appui à la gestion durable des ressources forestières » pour 3,98 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit de ces cinq (05) principaux projets se chiffrent à 36,66 millions de dollars US, soit 64,1% de l'AP/FC. Cette situation met en relief les possibilités de massification des investissements qu'offre l'instrument AP/FC.

2.1.2. Une forte hausse des appuis budgétaires en 2020

Le montant des appuis budgétaires du Burkina Faso a connu un accroissement considérable en 2020 grâce aux efforts supplémentaires de certains PTF. Cet accroissement est en grande partie expliqué par les initiatives prises par la Communauté internationale en faveur des États fragiles dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. En effet, le montant des appuis budgétaires en 2020 s'élève à 575,09 millions de dollars US contre 328,86 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 74,9%. Composé de l'Appui budgétaire général (92,3%) et de l'Appui budgétaire sectoriel (7,7%), les appuis budgétaires représentent 26,9% de l'APD totale en 2020 contre 21,2% en 2019.

575,09
millions de
dollars US
d'appuis
budgétaires en
2020 contre
328,86 millions
de dollars US en
2019 soit une
hausse de 74,9%

2.1.2.1. L'Appui budgétaire général

Le montant de l'Appui budgétaire général (ABG) de 2020 a atteint 530,87 millions de dollars US contre 251,05 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 111,5%.

Cette augmentation importante se justifie principalement par :

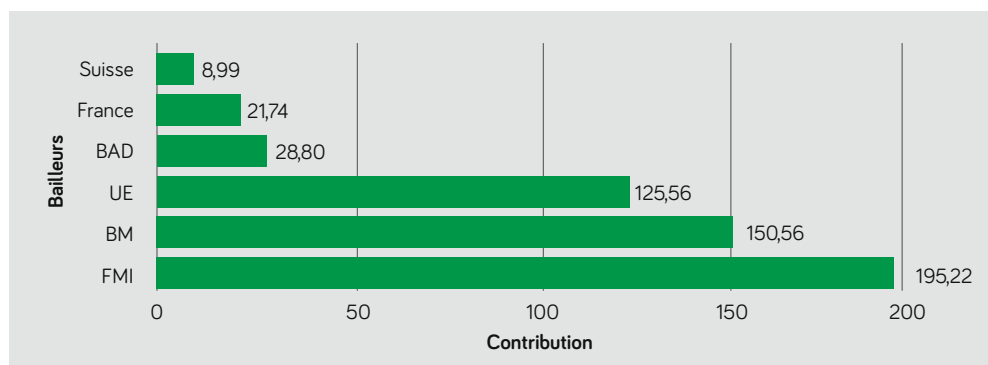
- le soutien exceptionnel apporté par le FMI (+292,9%) et la Banque mondiale (+53,4%) dans la lutte contre les effets de la COVID-19 sur le plan socioéconomique ;
- le niveau élevé des apports de l'UE (+107,9%) grâce au soutien à la réalisation des projets du PUS-BF et au financement du Contrat d'appui à la consolidation de l'État et à la résilience ;
- le soutien de la BAD au Burkina Faso dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 à hauteur de 28,80 millions de dollars US.

Évalué à près de 24,8% de l'APD totale en 2020 contre 16,2% en 2019, l'ABG a été octroyé sous forme de prêts à hauteur de 303,16 millions de dollars US (57,1%) et de dons à hauteur de 227,7 millions de dollars US (42,9%). Les parts respectives de l'ABG fourni par les partenaires multilatéraux et bilatéraux en 2020 sont de 94,2% et de 5,8%.

Les PTF qui ont contribué pour ce type d'instrument sont le FMI (36,8%), la Banque mondiale (28,4%), l'Union européenne (23,6%), la BAD (5,4%), la France (4,1%) et la Suisse (1,7%).

La répartition de l'ABG par PTF en millions de dollars US en 2020 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Graphique 6 : Contribution des PTF de l'ABG en 2020 en millions de dollars US



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

2.1.2.2. L'Appui budgétaire sectoriel

À la différence de l'ABG, le montant de l'Appui budgétaire sectoriel (ABS) a connu une baisse importante, passant de 77,81 millions de dollars US en 2019 à 44,22 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 56,8%. Cette situation s'explique en partie par la forte baisse de la contribution de l'UE, dont l'ABS est passé de 41,81 millions de dollars US en 2019 à 12,02 millions de dollars US en 2020, soit une baisse de 71,3%.

D'une manière générale, la baisse considérable de l'ABS s'explique par l'option faite par certains PTF de soutenir les mesures urgentes du Gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID-19 par une reconversion de leur ABS en ABG.

L'ABS de 2020 a été octroyé par quatre (04) PTF (Danemark, Allemagne, UE, France) sous forme de dons à hauteur de 26,32 millions de dollars US (59,5%) et de prêts pour 17,9 millions de dollars US (40,5%).

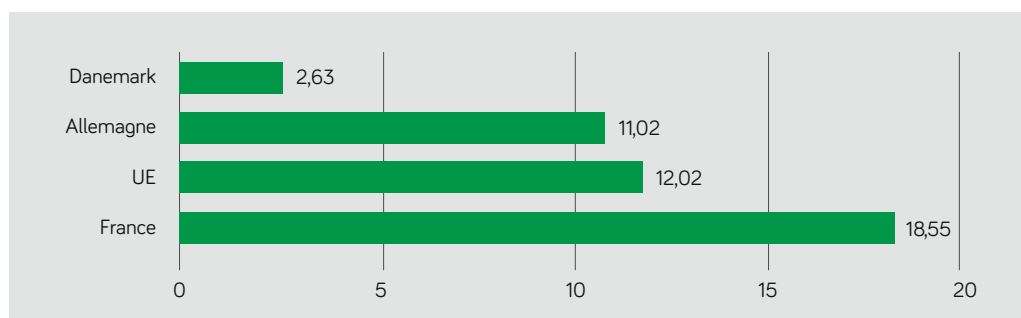
Le graphique ci-dessous présente les partenaires ayant utilisé cet instrument en 2020.

530,87
millions de dollars
US d'ABG en
2020 contre
251,05 millions
de dollars US en
2019 soit une
hausse de 111,5%



44,22
millions de
dollars US d'ABS
en 2020 contre
77,81 millions
de dollars US en
2019 soit une
baisse de 56,8%

Graphique 7 : Contribution des donateurs de l'ABS en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les cinq (05) principaux domaines ayant bénéficié de ce type d'aide sont :

- l'Appui budgétaire sectoriel COVID-19 financé par la France à hauteur de 11,42 millions de dollars US ;
- l'Appui à la politique sectorielle Eau et assainissement-Appui budgétaire sectoriel (ABS I et II) financé par l'Allemagne pour un montant de 11,02 millions de dollars US ;
- TOP-UP au PUS-BF (AB+ appui complémentaire) financé par l'UE d'un montant de 10,56 millions de dollars US ;
- Facilité multi-tranche (FMT) gouvernance financée par la France d'un montant de 7,13 millions de dollars US ;
- l'Appui budgétaire sectoriel à l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) financé par le Danemark à 2,63 millions de dollars US.

Le montant total décaissé au profit de ces cinq (05) principaux domaines se chiffre à 42,76 millions de dollars US, soit 96,7% de l'ABS total.

2.1.3. Une aide alimentaire en baisse

Le montant total de l'APD décaissé sous forme d'aide alimentaire s'élève à 7,46 millions de dollars US en 2020 contre 40,43 millions de dollars US en 2019, soit une baisse de 81,5%. Tout comme les années antérieures, l'aide alimentaire a été accordée exclusivement sous forme de dons par les partenaires que sont la France (61,2%), le Japon (37,6%) et le Canada (1,2%). Elle a servi au financement des projets suivants :

- l'assistance alimentaire à environ 120 000 Personnes déplacées internes (PDI), financée par la France pour un montant de 4,57 millions de dollars US ;
- l'assistance alimentaire (KR2019) financée par le Japon pour un montant de 2,81 millions de dollars US ;
- le Programme alimentaire - Assistance d'urgence en Afrique – 2020 financé par le Canada pour un montant de 0,09 million de dollars US.

2.1.4. L'assistance et secours d'urgence en forte augmentation

En 2020, le montant de l'APD décaissé sous forme d'assistance et secours d'urgence s'élève à 106,80 millions de dollars US contre 61,32 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 74,2%.

Plusieurs partenaires ont accordé l'APD sous forme d'assistance et secours d'urgence pour venir en appui à l'État face aux effets cumulés de la persistance des attaques terroristes et de la pandémie de COVID-19. Les partenaires qui fournissent ce type d'aide sont les USA (58,7%), le Japon (16,3%),

7,46 millions de dollars US d'aide alimentaire en 2020 contre 40,43 millions de dollars US en 2019 soit une baisse de 81,5%



la Belgique (8,1%), la Suède (5,3%), le SNU (4,5%), le Luxembourg (3,3%), l'Autriche (1,4%), le Danemark (1,0%), la France (0,8%) et l'Union européenne (0,4%).

Cette aide a permis de financer les cinq (05) principaux projets suivants :

- le projet « Réponse d'urgence » pour un montant de 62,72 millions de dollars US (USA) ;
- le projet « Aide d'urgence » pour un montant de 9,80 millions de dollars US (Japon) ;
- le projet « Aide humanitaire d'urgence » pour un montant de 6,85 millions de dollars US (Belgique) ;
- le projet « Réponse d'urgence et d'appui à des populations vulnérables dans les zones à risque du Burkina Faso (OSRO/BKF/801/SWE) » pour un montant de 5,63 millions de dollars US (Suède) ;
- le projet « Aide d'urgence COVID-19 » pour un montant de 4,05 millions de dollars US (Japon).

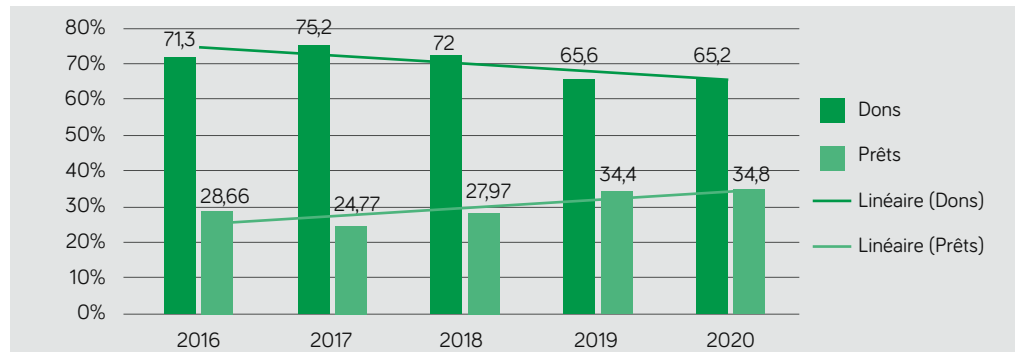
1 396,11
millions de
dollars US dons
en 2020 contre
1 016,56 en 2019
soit une hausse
de 7,3%



2.2. Une aide caractérisée par une prédominance des dons

L'analyse de l'APD par type de financement montre qu'en 2020, les dons représentent 65,2% des ressources décaissées par les partenaires contre 34,8% de prêts. Cette prédominance des dons par rapport aux prêts est observée sur toute la période de la mise en œuvre du PNDES (2016-2020). En effet, sur cette période, les dons se sont situés en moyenne à 69,9% de l'APD contre 30,1% pour les prêts. Toutefois, une analyse dynamique de l'APD sur la même période laisse entrevoir une tendance baissière de la part des dons par rapport aux prêts.

Graphique 8 : Évolution de la répartition de l'APD en prêts et en dons de 2016 à 2020



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

2.2.1. Les dons

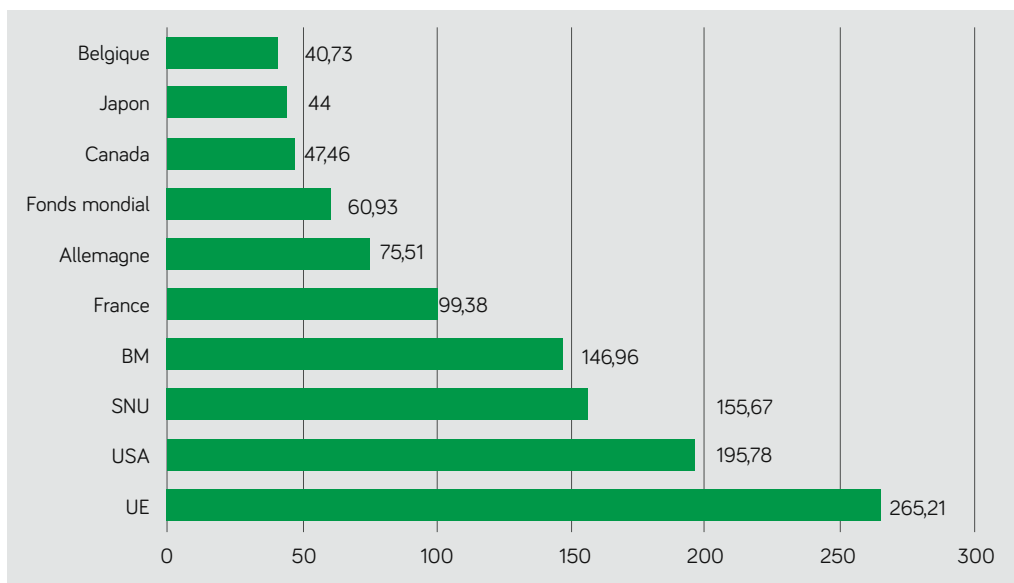
Le montant total des dons est passé de 1 016,56 millions de dollars US en 2019 à 1 396,11 millions de dollars US en 2020, soit une hausse de 37,3%, justifiée principalement par une augmentation considérable des décaissements des USA (167,7%), de la Banque mondiale (132,3%) et de l'UE (50,5%). La part des dons dans l'APD totale est ressortie en 2020 à 65,2% contre 65,6% en 2019.

La répartition des dons par instrument de financement se présente comme suit :

- 1 009,93 millions de dollars US en aide projet, soit 72,3% ;
- 271,92 millions de dollars US en appui budgétaire, soit 19,5% ;
- 7,46 millions de dollars US en aide alimentaire, soit 0,5% ;
- 106,80 millions de dollars US en assistance et secours d'urgence, soit 7,7%.

Le montant total des apports des dix (10) principaux partenaires représente 1 131,62 millions de dollars US, soit 81,1% de l'APD totale décaissée sous forme de dons en 2020.

Graphique 9 : Les dix (10) principaux pourvoyeurs de dons en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021.

Les cinq (05) principaux projets ayant reçu des décaissements sous forme de dons en 2020 sont :

- le Projet de bonne gouvernance et de développement (UE) pour un montant de 75,30 millions de dollars US ;
- le projet Réponse d'urgence (USA) pour un montant de 62,72 millions de dollars US ;
- le Projet paludisme/RSS (Fonds mondial) pour un montant de 40,74 millions de dollars US ;
- le Programme santé (paludisme, planification familiale, VIH/SIDA, maladies tropicales négligées, etc.) (USA) pour un montant de 39,95 millions de dollars US ;
- le projet Réforme du système de l'énergie (USA) pour un montant de 37,53 millions de dollars US.

Les montants décaissés au profit desdits projets se chiffrent à 256,24 millions de dollars US, soit un taux de 18,4% par rapport au total des dons.

2.2.2. Les prêts

L'APD reçue par le Burkina Faso en 2020 sous forme de prêts s'établit à 745,55 millions de dollars US contre 532,16 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 40,1%. Sur toute la période de la mise en œuvre du PNDES, on note une tendance générale à la hausse de la part des prêts dans l'APD totale.

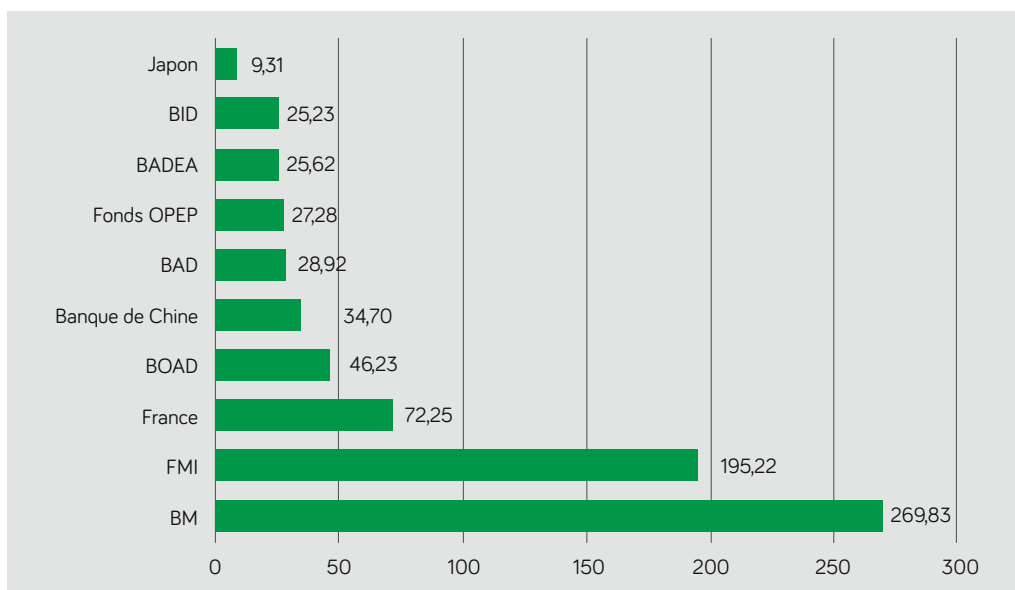
Les prêts ont été exclusivement décaissés à travers les deux (02) instruments de financement que sont l'aide projet pour 442,39 millions de dollars US, soit 59,3% et l'appui budgétaire pour 303,16 millions de dollars US, soit 40,7%. Ils ont été déboursés principalement par les partenaires multilatéraux dont la contribution s'élève à 626,06 millions de dollars US (84,0%), tandis que les bilatéraux ont contribué à hauteur de 119,49 millions de dollars US (16,0%).

Le montant total des prêts accordés par les dix (10) principaux partenaires en 2020 s'élève à 734,59 millions de dollars US, soit 98,5%.

745,55
millions de
dollars US de
prêt pour l'APD
en 2020 contre
532,16 millions
de dollars US en
2019 soit une
hausse de 40,1%



Graphique 10 : Contributions des dix (10) principaux PTF en termes de prêts en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2020

Les cinq (05) principales opérations financières sous forme de prêts sont :

- la 49^{ème} convention FMI d'un montant de 120,40 millions de dollars US ;
- le programme Appui budgétaire général financé par la Banque mondiale pour un montant de 75,28 millions de dollars US ;
- la 50^{ème} convention FMI d'un montant de 49,38 millions de dollars US ;
- le Projet de développement durable de Ouagadougou phase 2 (PDDO 2) financé par la France à 37,23 millions de dollars US ;
- le Projet Backbone financé par la Banque de Chine à 34,7 millions de dollars US.

Le montant total décaissé à travers les cinq (05) principales opérations financières se chiffre à 316,99 millions de dollars US, soit un taux de 42,5% par rapport au total des prêts.



3. ANALYSE DE L'AIDE PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET DES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

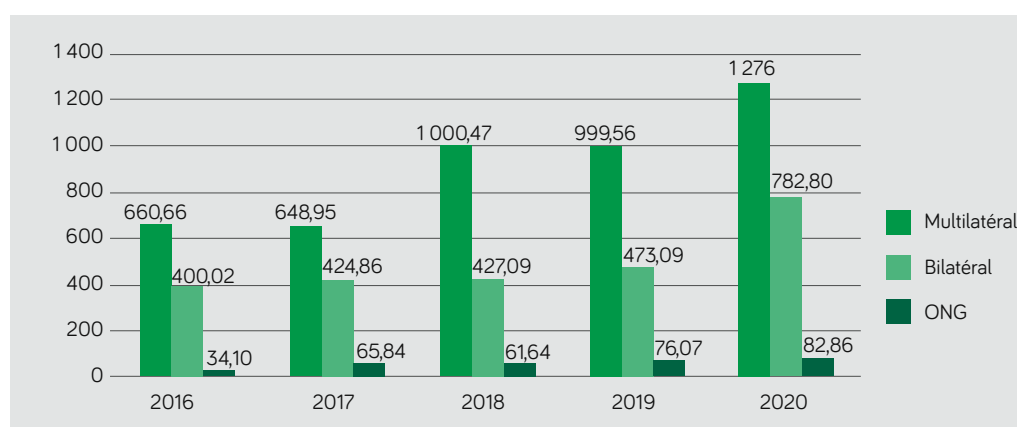
Cette partie porte sur l'analyse de l'évolution de l'APD selon les sources de financement (multilatérale, bilatérale, ONG/AD) et les autres formes de coopération (technique, déléguée, appui aux ONG/AD).

3.1. Une prépondérance de l'aide multilatérale

En 2020, l'APD du Burkina Faso a été alimentée, tout comme les autres années, par les partenaires multilatéraux, bilatéraux et les ONG/AD.

Le graphique suivant qui présente l'évolution de l'APD par source de financement sur la période 2016-2020 montre une tendance générale à la hausse de l'aide délivrée par chaque source. Aussi, les différents types de donateurs ont contribué à l'accroissement continu de l'APD observé depuis 2017.

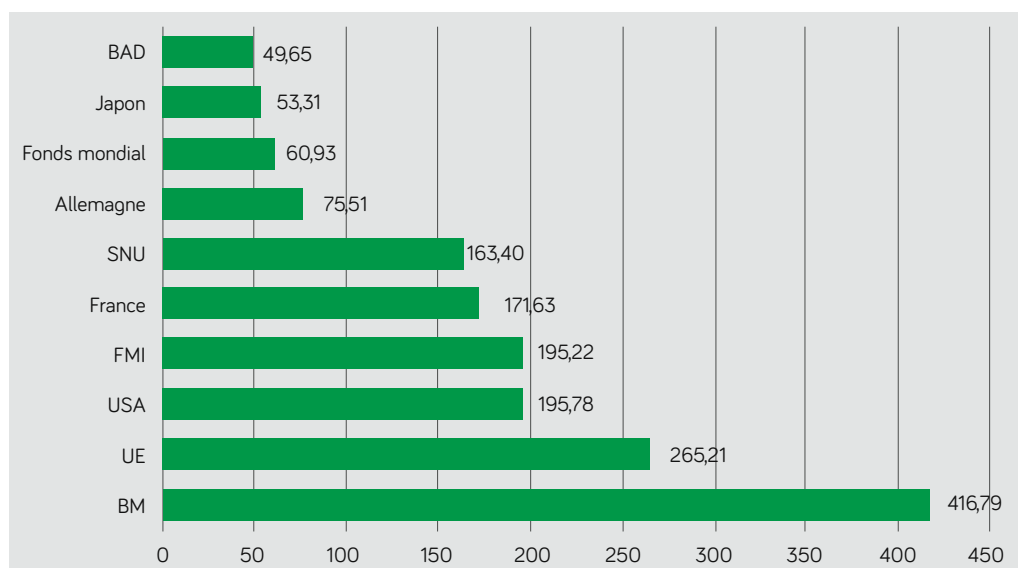
Graphique 11 : Répartition de l'aide par source de financement de 2016 à 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

L'analyse faite selon les sources de financement met en exergue une prééminence de l'aide multilatérale (59,6%) suivie de l'aide bilatérale (36,5%) et des aides provenant des ONG/AD (3,9%). Le graphique ci-dessous présente les dix (10) principaux contributeurs en 2020.

Graphique 12 : Contribution des dix premiers PTF en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

L'apport des dix (10) premiers PTF ayant le plus décaissé en 2020 est de 1 647,42 millions de dollars US, soit 76,9% de l'APD totale. Ce montant est supérieur à celui de 2019 qui se chiffre à 1 196,39 millions de dollars US, soit une hausse de 37,8%. Comparativement à l'année 2019, un nouveau partenaire a fait son entrée dans le classement. Il s'agit du Japon avec une contribution de 53,31 millions de dollars US.

Avec un montant de 416,79 millions de dollars US en 2020 contre 331,90 millions de dollars US en 2019, la Banque mondiale confirme son rang de premier contributeur de l'APD au Burkina Faso avec une augmentation de sa part contributive de 25,6% par rapport à 2019.

La deuxième place est occupée par l'UE avec un montant de 265,21 millions de dollars US contre 176,24 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 50,5%, suivie des USA, du FMI, de la France, de l'Allemagne, de la BAD, du SNU et du Fonds mondial.

416,79
millions de dollars
US, contribution
Banque mondiale
(1^{er} contributeur)

3.1.1. L'aide multilatérale

La contribution des partenaires multilatéraux à l'APD en 2020 est de 1 276,00 millions de dollars US contre 999,56 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 27,7%. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la part contributive du FMI (+292,9%), de l'UE (+50,5%) et de la Banque mondiale (+25,6%).

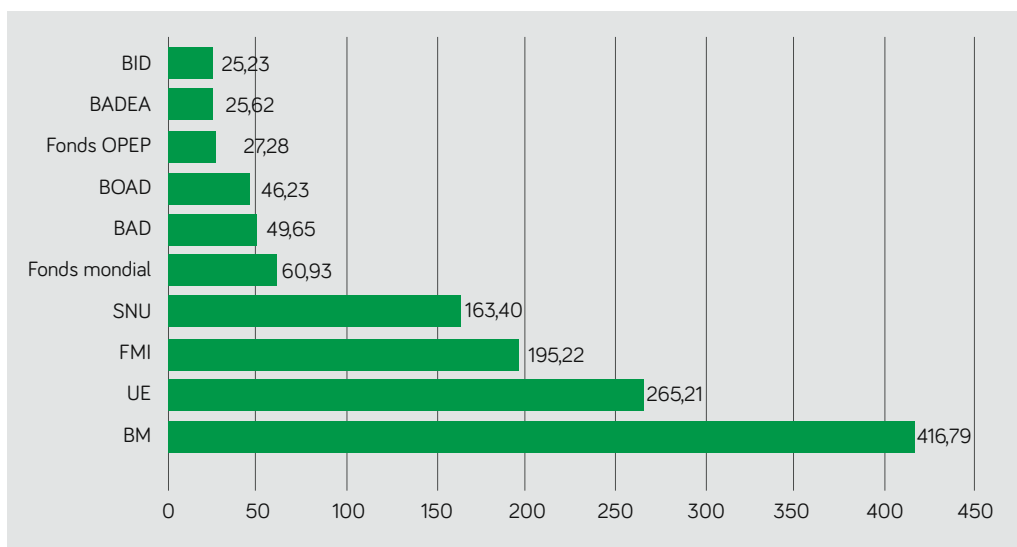
L'augmentation considérable de la contribution du FMI s'explique par l'octroi d'un prêt spécial d'environ 115,00 millions de dollars US dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, en plus de ses décaissements prévus. Celle de l'UE se justifie non seulement par la poursuite des décaissements pour faire face aux défis sécuritaires, mais aussi par l'appui aux actions urgentes de lutte contre la COVID-19.

La contribution des dix premiers donateurs multilatéraux en 2020 se chiffre à 1 275,55 millions de dollars US (99,9% de l'aide multilatérale) contre 994,95 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 28,2%. De ces donateurs, la Banque mondiale (32,7%) occupe la première place des PTF au Burkina Faso. L'UE occupe la deuxième place avec 20,8% suivie du FMI (15,3%), du SNU (12,8%), du Fonds mondial (4,8%), de la BAD (3,9%), de la BOAD (3,6%), du Fonds OPEP (2,1%), de la BADEA (2,0%) et de la BID (2,0%).

1 276,00
millions de
dollars US de
contribution
des partenaires
multilatéraux en
2020 soit une
hausse de 27,7%
par rapport à
2019



Graphique 13 : Les dix (10) principaux PTF multilatéraux en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Par instrument de financement, l'aide multilatérale se répartit comme suit :

- l'aide projet : 758,35 millions de dollars US ;
- l'appui budgétaire : 512,16 millions de dollars US ;
- l'assistance et secours d'urgence : 5,49 millions de dollars US.

3.1.2. L'aide bilatérale

L'aide bilatérale en 2020 s'élève à 782,80 millions de dollars US contre 473,09 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 65,5%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des contributions de certains partenaires tels que le Japon (+382,4%), les USA (+167,4%), la France (+62,6%) et le Canada (+61,3%). La forte augmentation de la contribution du Japon s'explique essentiellement par son soutien à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et l'appui à la réalisation d'infrastructures routières.

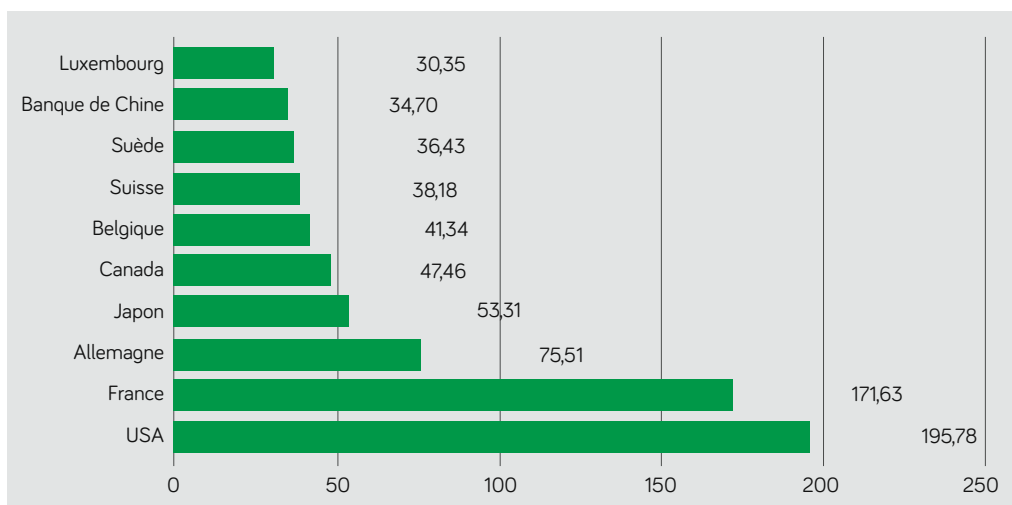
La contribution des dix premiers donateurs bilatéraux en 2020 se chiffre à 724,69 millions de dollars US (92,6% de l'aide bilatérale) contre 434,97 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 66,6%. Il s'agit principalement des contributions des USA pour 195,78 millions de dollars US (25,0%), de la France avec 171,63 millions de dollars US (21,9%), de l'Allemagne avec 75,51 millions de dollars US (9,6%), du Japon avec 53,31 millions de dollars US (6,8%), du Canada avec 42,37 millions de dollars US (6,1%) et de la Belgique avec 41,34 millions de dollars US (5,3%).

La contribution des USA a été remarquable grâce au décaissement de l'USAID et le début de décaissement du nouveau MCA.



782,80
millions de
dollars US d'aide
bilatérale en
2020 avec une
hausse de 65,5%
par rapport à
2019

Graphique 14 : Les principaux PTF bilatéraux en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

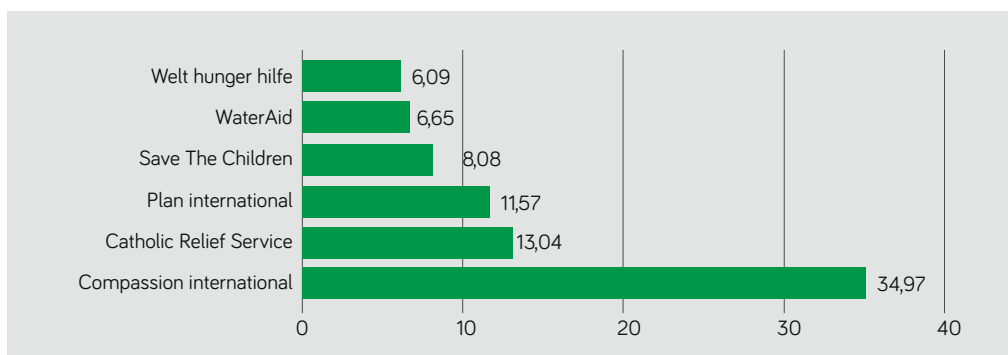
Par instrument de financement, l'aide bilatérale se répartit comme suit :

- l'aide projet : 611,10 millions de dollars US ;
- l'appui budgétaire : 62,93 millions de dollars US ;
- l'aide alimentaire : 7,46 millions de dollars US ;
- l'assistance et secours d'urgence : 101,31 millions de dollars US.

3.1.3. L'aide des ONG/AD⁸

Les ressources financières décaissées en 2020 par les ONG/AD se chiffrent à 82,86 millions de dollars US contre 76,09 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 8,9%. Cette contribution provient de Compassion international (42,2%), de Catholic relief services (CRS) (15,7%), de Plan international (14,0%), de Save the children (9,7%), de WaterAid (8,0%), de Welt hunger hilfe (7,4%) et de Helen Keller international (3,0%).

Graphique 15 : Contributions des ONG en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

La totalité de l'aide extérieure des ONG a été décaissée en 2020 sous forme d'Aide projet sans fonds commun.

82,86
millions de
dollars US de
ressources
financières
décaissées contre
76,09 millions
de dollars US en
2020 soit une
hausse de 8,9%
par rapport à
2019



⁸ L'enquête PEFA est réalisée tous les trois (03) ans. La dernière avant 2017 est celle de 2013

3.1.4 La contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique

Par groupe de donateurs en 2020, l'aide déboursée par les PTF zone Europe est de 714,14 millions de dollars US, soit 33,3% de l'aide totale décaissée contre 33,5% en 2019. Ils sont suivis respectivement des Institutions de Bretton Woods (28,6% contre 23,1% en 2019), des PTF zone Amérique (11,4% contre 6,5% en 2019), du SNU (10,5% contre 17,9% en 2019), des PTF zone Afrique (4,5% contre 6,4% en 2019), des PTF zone Asie (4,1% contre 1,9% en 2019), des ONG/AD (3,9% contre 4,9% en 2019) et des PTF arabes (3,8% contre 6,0% en 2019).

Pour l'année sous revue, les contributions des PTF zone Amérique et des ONG/AD ont été uniquement octroyées sous forme de dons. Celles des PTF zone Europe sont dominées par des dons à hauteur de 89,8%.

Les PTF zone Afrique et les Institutions de Bretton Woods ont accordé plus de prêts que de dons dans des proportions respectives de 78,4% et 76,0%. Les PTF zone Asie pour leur part ont décaissé des prêts et des dons à hauteur de 50,0%. Les PTF arabes, quant à eux, ont octroyé uniquement des prêts.

Tableau 12 : Contribution des donateurs par groupe d'institutions et zone géographique en 2020

Groupe de bailleur	Montant en millions de dollars US			% dans l'APD totale
	Prêts	Dons	Total	
PTF zone Europe	72,86	641,28	714,14	33,3%
Institutions de Bretton Woods	465,05	146,96	612,01	28,6%
PTF zone Amérique	-	243,24	243,24	11,4%
Système des Nations unies	7,73	217,04	224,77	10,5%
PTF zone Afrique	75,15	20,73	95,88	4,5%
PTF zone Asie	44,01	44,00	88,01	4,1%
ONG	0,00	82,86	82,86	3,9%
PTF arabes	80,73	0,00	80,73	3,8%
Total	745,54	1 396,10	2 141,66	100,0%

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

2 141,66
millions de
dollars US
(contribution des
PTF à 100%)

3.2. Les autres formes de coopération

3.2.1. La coopération technique

La coopération technique pure ou autonome (assistance technique) et la coopération technique liée aux projets (coopération technique intégrée) sont les deux composantes de la coopération technique.

Le volume de l'APD issue de cette coopération en 2020 s'élève à 39,74 millions de dollars US. Le montant revenant à la coopération technique autonome s'est chiffré à 30,04 millions de dollars US contre 9,70 millions de dollars US pour la coopération intégrée.

Les principaux partenaires ayant utilisé cette forme de coopération sont l'OMS (17,83 millions de dollars US), l'Union européenne (8,48 millions de dollars US), l'Allemagne (3,67 millions de dollars US), la France (2,67 millions de dollars US), l'UNICEF (2,65 millions de dollars US), le Danemark (2,20 millions de dollars US) et le Luxembourg (1,60 millions de dollars US).

S'agissant de l'évolution du nombre de coopérants déployés au Burkina Faso en 2020, on note une baisse importante de 19,2% pour s'établir à 278 contre 344 en 2019. L'Allemagne arrive en tête avec 145 contre 166 coopérants en 2019, suivie de l'UNICEF (31) et de l'Union européenne (31), du Danemark (28), du Luxembourg (18), de l'UNFPA (10), de la France (09), du Japon (03), de la Suède (02) et de l'Autriche (01). Cette baisse du nombre d'assistants techniques serait probablement liée à la situation sécuritaire de ces dernières années ainsi qu'à la survenue de la pandémie de COVID-19.

Tableau 13 : Situation par bailleur de la coopération technique en 2020 (en millions de dollars US)

Partenaires Techniques et Financiers	Montants par type de coopération technique		Total	Part (%) dans la coopération technique totale	Nombre de coopérants
	Autonome	Intégrée			
Allemagne	3,67		3,67	9,23	145
Autriche	0,01		0,01	0,02	1
Danemark	1,16	1,04	2,20	5,54	28
France	2,67		2,67	6,73	9
Japon	0,27		0,27	0,68	3
Luxembourg	-	1,60	1,60	4,04	18
OMS	17,83		17,83	44,86	0
Suède	0,27		0,27	0,69	2
UNICEF	2,65		2,65	6,67	31
UNFPA		0,09	0,09	0,22	10
Union européenne		8,48	8,48	21,35	31
Total	28,53	11,21	39,74	100	278

Source : DGCOOP, avril 2021

3.2.2. La coopération déléguée

La coopération déléguée contribue à réduire les coûts de transaction par la limitation des unités de gestion des projets et programmes de développement et à améliorer l'efficacité de l'aide en permettant de mieux exploiter l'avantage comparatif propre à chacun des organismes de développement.

L'aide octroyée en 2020 par les PTF mandants de coopération déléguée s'élève à 102,91 millions de dollars US contre 29,05 millions de dollars US l'année passée, soit une hausse de 254,3%. Cet accroissement considérable est caractérisé principalement par l'augmentation du nombre important de PTF mandants qui est passé de 05 en 2019 à 16 en 2020 avec l'entrée de nouveaux partenaires dans ce type de coopération.

Les principaux PTF mandants sont le Canada (19,1%), le Japon (18,7%), la Suède (13,4%), l'Allemagne (11,1%), la Belgique (10,0%) et la France (5,5%). Les partenaires mandataires sont constitués de l'Autriche, du Bureau international du travail (BIT) et des organismes du SNU (UNICEF, FAO, PNUD, UNFPA, PAM, UNCDF, OCHA, UNHCR, OIM, ...).

102,91
millions de dollars
US d'aide octroyée
par les PTF en
2020 contre
29,05 millions
de dollars US en
2019 soit une
hausse de 254,3%



Tableau 14 : Situation des PTF ayant fourni de l'aide sous forme de coopération déléguée en 2020 (millions \$USD)

PTF mandants			PTF délégués		Répartition par PTF délégués (%)
PTF	Montant	En %	PTF	Montant	
Allemagne	11,4	11,1	PAM	9,15	80,3
			UNICEF	1,01	8,9
			FAO	0,1	0,9
			PNUD	0,57	5,0
			OCHA	0,57	5,0
Autriche	2,47	2,4	UNICEF	0,01	0,4
			UNHCR	2,46	99,6
Banque mondiale	0,01	0,0	FAO	0,01	1,0
Belgique	10,28	10,0	UNHCR	3,43	33,4
			PAM/FAO	6,85	66,6
Canada	19,68	19,1	PAM	10,51	53,4
			UNFPA	2,24	11,4
			FAO	2,24	11,4
			OMS	0,75	3,8
			UNICEF	2,68	13,6
			OCHA	0,17	0,9
			UNHCR	1,09	5,5
Danemark	1,53	1,5	UNICEF	1,53	100
France	5,69	5,5	PAM	5,21	91,6
			FAO	0,48	8,4
Italie	3,47	3,4	PAM	3,43	98,8
			FAO	0,04	1,2
Japon	19,29	18,7	PAM	19,29	100
			UNHCR		
			OIM		
			UNICEF		
			PNUD		
République de Corée	0,05	0,0	FAO	0,05	100
Luxembourg	6,94	6,7	UNICEF	1,56	22,5
			UNFPA	1,81	26,1
			PAM	0,86	12,4
			PNUD	1,33	19,2
			UNCDF	0,7	10,1
			BIT	0,45	6,5
			UNHCR	0,23	3,3
Pays-Bas	4,2	4,1	UNFPA	4,2	100
Suède	13,79	13,4	FAO	6,51	47,2
			PNUD	7,06	51,2
			UNICEF	0,22	1,6
Suisse	0,17	0,2	FAO	0,17	100
Union européenne	3,51	3,4	Autriche	1,86	53,0
			FAO	1,65	47,0
USA	0,43	0,4	FAO	0,43	100
Total	102,91	100,0	Total	102,91	100

Source : DGCOOP, avril 2021

3.2.3 L'appui aux ONG/AD

En 2020, les PTF ont appuyé 184 ONG/AD contre 106 en 2019 pour la réalisation de leurs activités. Ces montants alloués s'élevaient à 110,12 millions de dollars US contre 58,04 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 89,7%.

Cette augmentation importante est consécutive à la hausse de la contribution de l'UE qui est passée de 2,99 millions de dollars US en 2019 à 39,96 millions de dollars US en 2020, de la Belgique qui a décaissé 9,99 millions de dollars US en 2020 contre 6,81 millions de dollars US en 2019, de la France qui a déboursé 11,25 millions de dollars US et avec l'entrée des Pays-Bas avec un financement de 15,57 millions de dollars US.

Tableau 15 : Situation des partenaires ayant fourni un appui aux ONG/AD en millions de dollars US

PTF	Nombre d'ONG	Montant en millions de dollar US	Part dans le total de l'appui des PTF aux ONG/AD (%)
Union européenne	34	39,96	36,3
Pays-Bas	13	15,57	14,1
France	50	11,25	10,2
Belgique	18	9,99	9,1
Suède	11	9,45	8,6
Allemagne	7	7,78	7,1
Luxembourg	16	5,2	4,7
Danemark	3	4,66	4,2
Italie	9	3,15	2,9
OMS	5	1,32	1,2
UNFPA	8	1,32	1,2
Japon	10	0,47	0,4
Total	184	110,12	100

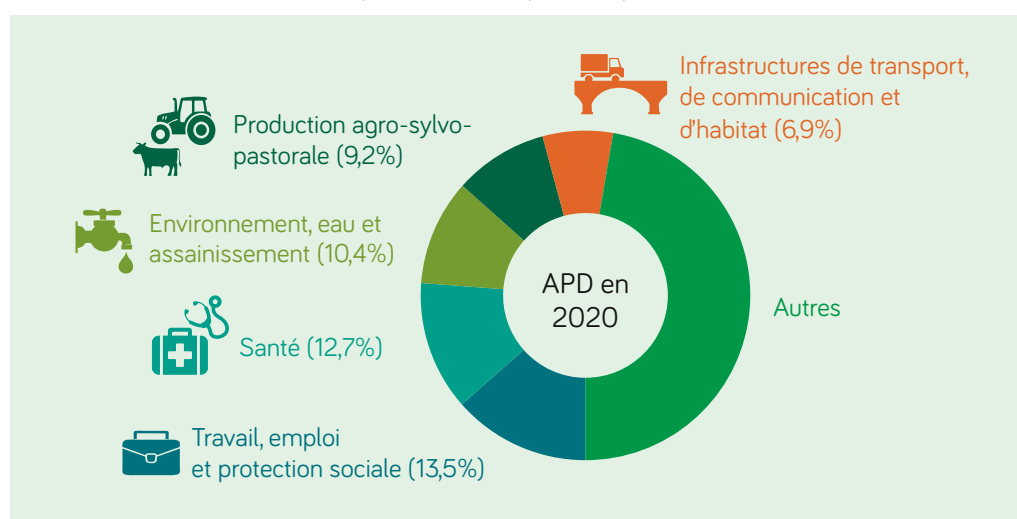
Source : DGCOOP, avril 2021

4. ANALYSE DE L'AIDE PAR SECTEUR DE PLANIFICATION

Le système national de planification mis en place au Burkina Faso organise les différentes branches d'activité autour de quatorze (14) secteurs de planification. Une analyse des flux d'aide reçue par le pays selon lesdits secteurs de planification permettra de mieux appréhender la répartition sectorielle de l'APD. Par ailleurs, une analyse de l'aide selon le genre et sur les interventions multisectorielles des PTF permettra d'apprécier la prise en compte, d'une part, de la problématique du genre et, d'autre part, de l'esprit de la division du travail dans les décaissements de l'APD.

4.1. Secteurs bénéficiaires de l'APD

Au cours de l'année 2020, les cinq (05) secteurs qui ont le plus bénéficié de l'APD sont :



Les cinq (05) premiers secteurs, en termes de volume d'aide, ont bénéficié de 1 128,60 millions de dollars US, soit 52,7% de l'APD en 2020 contre 993,88 millions de dollars US en 2019 enregistrant une variation positive de 13,6%. Malgré tout, le poids des cinq (05) secteurs dans l'APD a baissé de 11,5 points de pourcentage par rapport à 2019 où il se situait à 64,2%.

Il faut noter qu'exception faite du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat », qui remplace le secteur « Éducation et formation » au 5^{ème} rang, les autres faisaient parties des cinq (05) secteurs les plus grands bénéficiaires de l'APD en 2019. Le secteur « Environnement, eau et assainissement » qui en était le plus gros bénéficiaire en 2019, occupe en 2020 le 3^{ème} rang.

Les secteurs « Travail, emploi et protection sociale » et « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » ont connu des hausses significatives en termes de volume d'APD en 2020 respectivement de 42,9% et 60,0%, alors que les secteurs « Production agro-sylvo-pastorale » et « Environnement, eau et assainissement » ont connu des fléchissements respectifs de 8,0% et 8,3%. Quant au secteur « Santé », il a enregistré une hausse substantielle de 15,7%.

En plus de ces cinq (05) principaux secteurs de planification, les secteurs « Gouvernance administrative et locale », « Éducation et formation » et « Transformations industrielles et artisanales » ont absorbé des volumes non moins importants de l'APD en 2020. En effet, ces derniers ont bénéficié des flux d'aide de 351,97 millions de dollars US, soit 16,4% de l'APD annuelle.

Le tableau ci-après présente la répartition sectorielle de l'APD en 2019 et 2020.

Tableau 16 : Répartition de l'APD par secteur de planification en 2019 et 2020

2019			2020		
Secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD	Secteurs	Montant en millions \$US	En % de l'APD
Eau et assainissement	242,64	15,7	Travail, emploi et protection sociale	290,13	13,5
Santé	235,51	15,2	Santé	272,41	12,7
Production agro-sylvo-pastorale	213,53	13,8	Eau et environnement	222,41	10,4
Travail, Emploi et protection sociale	203,02	13,1	Production agro-sylvo-pastorale	196,36	9,2
Éducation et formation	99,18	6,4	Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	147,29	6,9
Total des principaux secteurs	993,88	64,2	Total des principaux secteurs	1128,60	52,7
Autres secteurs	303,79	19,6	Autres secteurs	482,19	22,5
Appuis budgétaires généraux	251,05	16,2	Appuis budgétaires généraux	530,87	24,8
Total des principaux secteurs	1 548,72	100	Total des principaux secteurs	2 141,66	100

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

4.2. Analyse des cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD

L'analyse des cinq principaux secteurs bénéficiaires de l'APD sera faite selon les types et instruments de financement et par bailleur.

4.2.1. Secteur « Travail, emploi et protection sociale »

Le secteur de planification « Travail, emploi et protection sociale » regroupe les domaines liés à la protection sociale (maladies et invalidités, vieillesse, famille et enfants, chômage, exclusion sociale), au travail décent, au dialogue social, au genre et à la jeunesse.

En 2020, ce secteur a bénéficié de la part de l'APD la plus importante. En effet, l'APD reçue par le secteur représente 13,5% de l'APD totale, soit 290,13 millions de dollars US. Elle est en hausse de 42,9% comparativement à 2019 où elle se situait à 203,02 millions de dollars US.

Tableau 17 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2020

Travail, emploi et protection sociale	Montant en millions \$US	% de l'APD totale
Total secteur	290,13	13,5
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	0,83	0,3
Aide alimentaire	4,65	1,6
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	196,68	67,8
Assistance et secours d'urgence	87,97	30,3
Répartition par condition	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	12,66	4,4
Dons	277,47	95,6

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

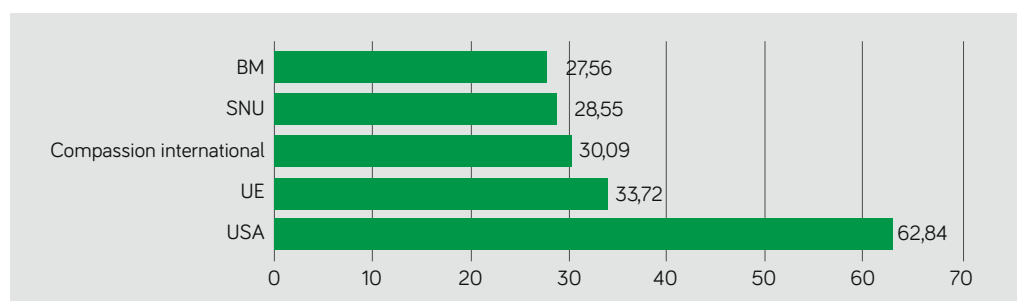


Deux principaux instruments ont été utilisés pour délivrer l'aide au secteur en 2020. Il s'agit de l'AP/SFC pour un montant de 196,68 millions de dollars US, soit 67,8% de l'aide totale du secteur et de l'assistance et secours d'urgence pour un montant de 87,97 millions de dollars US, soit 30,3% de l'APD du secteur. L'AP/FC et l'aide alimentaire ont été marginales.

Les financements accordés au secteur sont majoritairement composés de dons (277,47 millions de dollars US, soit 95,6% de l'APD totale du secteur), les prêts ne représentant que 4,4% du total (12,66 millions de dollars US).

Les cinq (05) principaux fournisseurs d'APD du secteur, à savoir les USA, l'UE, l'ONG Compassion international, le SNU et la BM ont contribué à hauteur de 182,77 millions de dollars US, soit 63,0% de l'APD totale du secteur. En termes de volume d'aide déboursée, les USA viennent en tête avec 62,84 millions de dollars US, suivis de l'UE avec 33,72 millions de dollars US et de Compassion international 30,09 millions de dollars US.

Graphique 16 : Les cinq (05) premiers contributeurs du secteur « Travail, emploi et protection sociale » en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les décaissements effectués au profit des cinq (05) principaux programmes/projets de ce secteur s'élèvent à 156,58 millions de dollars US, soit plus de la moitié (54,0%) de l'APD du secteur. En 2019, ces décaissements s'élevaient à 92,74 millions de dollars US, soit 45,7% de l'APD du secteur.

Ces cinq (05) principaux programmes/projets sont :

- le projet « Réponse d'urgence USA », d'une valeur de 62,72 millions de dollars US, financé par les États-Unis d'Amérique ;
- le projet « DG ECHO » de l'Union européenne d'un montant de 30,10 millions de dollars US ;
- le projet « Fonds de soutien (parrainage) aux enfants enregistrés (bénéficiaires) », de Compassion international, d'un montant de 29,19 millions de dollars US ;
- le « projet de filets sociaux » d'un coût de 23,06 millions de dollars US, soutenu par la Banque mondiale ;
- le projet de développement Urgence humanitaire 6 du SNU d'un montant de 11,50 millions de dollars US.

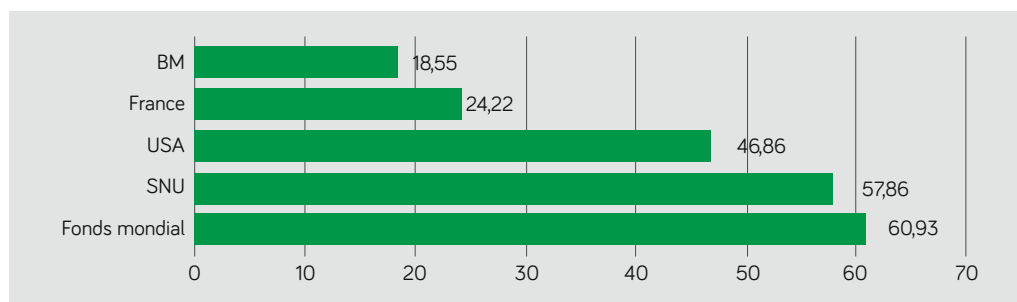
A la différence de 2019, deux (02) projets font leur entrée parmi les cinq (05) plus gros bénéficiaires de l'APD du secteur en 2020 en termes de décaissement. Il s'agit des projets DG ECHO de l'Union européenne et Urgence humanitaire 6 du SNU. Par ailleurs, il convient de remarquer que les décaissements des USA au profit du projet « Réponse d'urgence USA » ont plus que quadruplé entre 2019 et 2020, passant de 14,27 millions de dollars US à 62,72 millions de dollars US.

4.2.2. Secteur « Santé »

Le secteur « Santé » se rapporte aussi bien au domaine de la santé qu'à celui de la nutrition. Ce secteur totalise en 2020, en termes de ressources d'APD, un montant de 272,41 millions de dollars US (12,7% de l'APD) contre 235,51 millions de dollars US (15,8% de l'APD totale) en 2019, soit un accroissement de 15,7%.

Par ordre d'importance en termes de montants décaissés pour ce secteur, le Fonds mondial occupe la première place (60,93 millions de dollars US), suivi respectivement du SNU (57,86 millions de dollars US), des USA (46,86 millions de dollars US), de la France (24,22 millions de dollars US) et de la Banque mondiale (18,55 millions de dollars US).

Graphique 17 : Les cinq premiers contributeurs du secteur « Santé » en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Par instrument, les ressources allouées par les PTF pour le financement du secteur « Santé » ont été principalement dominées par l'AP/SFC avec 243,24 millions de dollars US (89,3% de l'APD). S'agissant de l'ABS, de l'assistance et secours d'urgence et de l'AP/FC, ils ont été faiblement utilisés avec des taux respectifs de 4,7%, 3,3% et 2,7% de l'APD du secteur. La quasi-totalité des financements accordés à ce secteur en 2020 a été sous forme de dons (96,3%).

Tableau 18 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Santé » en 2020

Santé	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	272,41	12,7
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	7,23	2,7
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	243,24	89,3
Appui budgétaire sectoriel	12,87	4,7
Assistance et secours d'urgence	9,08	3,3
Répartition par condition	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	9,96	3,7
Dons	262,45	96,3

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

L'APD accordée au secteur « Santé » a permis le financement de projets et programmes dont les cinq (05) principaux sont :

- le projet « Paludisme et renforcement du système de santé » (40,74 millions de dollars) financé par le Fonds mondial ;
- le Programme de santé (paludisme, planification familiale, lutte contre le VIH/SIDA, maladies tropicales négligées, nutrition, hygiène et assainissement...), pour 39,95 millions de dollars US, financé par les USA ;
- le Programme de développement et urgences humanitaires phase 2 (18,09 millions de dollars US) financé par le SNU ;



- le Programme de prévention du VIH/SIDA (14,92 millions de dollars US) financé par le Fonds mondial ;
- le Programme de développement et urgences humanitaires phase 3 (11,92 millions de dollars US) financé par le SNU.

Le volume de l'aide octroyée à ces cinq (05) principaux projets en 2020 se chiffre à 125,62 millions de dollars US, représentant 46,1% de l'APD du secteur.

Par rapport à 2019, deux (02) projets, tous provenant du SNU, font leur entrée parmi les 5 premiers gros bénéficiaires de l'APD en 2020, en termes de montants décaissés. Il s'agit du Programme de développement et urgences humanitaires phases 2 et 3.

4.2.3. Secteur « Environnement, eau et assainissement »

Ce secteur de planification regroupe principalement les composantes suivantes : protection de l'environnement ; captage, traitement et distribution d'eau ; assainissement et économie verte.

Le montant de l'APD décaissé au profit de ce secteur est en baisse de 8,3% de 2019 à 2020. En effet, d'un montant de 242,64 millions de dollars US reçu en 2019, les financements captés par le secteur sont ressortis à 222,41 millions de dollars US en 2020, ce qui correspond à 10,4% de l'APD globale.

Tableau 19 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2020

Environnement, eau et assainissement	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	222,41	10,4
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	7,12	3,2
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	200,45	90,1
Appui budgétaire sectoriel	13,65	6,2
Assistance et secours d'urgence	1,18	0,5
Répartition par condition	Montant en millions \$US	% de l'APD du secteur
Prêts	109,99	49,4
Dons	112,42	50,6

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les aides projets sans fonds commun ont été l'instrument d'aide le plus utilisé par les PTF de ce secteur. Ils ont représenté 90,1% du volume total de l'aide du secteur.

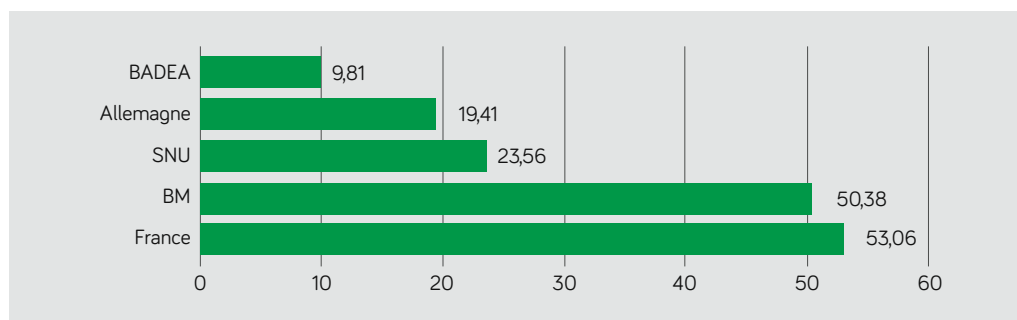
En 2020, les financements du secteur ont été octroyés sous forme de dons (50,6%) et de prêts (49,4%).

Les cinq (05) principaux donateurs de ce secteur ont fourni un volume total d'aide de 156,22 millions de dollars US représentant 70,2% de l'APD totale reçue par le secteur. Par ordre d'importance de montants décaissés, la France se positionne à la première place avec une contribution de 53,06 millions de dollars US représentant une part de 23,9%, suivie respectivement de la BM (22,7%), du SNU (10,6%), de l'Allemagne (8,7%) et de la BADEA (4,4%).

222,41
millions de
dollars US reçu
en 2020 contre
242,64 millions
de dollars US en
2019 soit une
baisse de 8,3%



Graphique 18 : Les cinq principaux donateurs du secteur « Environnement, eau et assainissement » en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les cinq (5) projets/programmes ayant reçu le plus de financement dans ce secteur en 2020 par ordre décroissant sont :

- le Programme d'approvisionnement en eau et assainissement (21,42 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga (14,59 millions de dollars US) financé par le Fonds OPEP, la BADEA et la BID ;
- Le Programme sectoriel eau et assainissement (11,84 millions de dollars US) financé par le Danemark et l'UE ;
- le projet Appui à la politique sectorielle eau et assainissement (7,99 millions de dollars US) financé par l'Allemagne ;
- le Programme d'amélioration des services durable d'eau, d'hygiène et d'assainissement (5,71 millions de dollars US) financé par WaterAid.

Ces cinq (05) programmes et projets les plus financés en 2020 ont reçu 61,56 millions de dollars US, soit 27,7% de l'APD du secteur.

4.2.4 Secteur « Production agro-sylvo-pastorale »

Le secteur « Production agro-sylvo-pastorale » se subdivise en sous-secteurs agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse.

En 2020, les décaissements effectués au profit de ce secteur s'élèvent à 196,36 millions de dollars US, soit 9,2% de l'APD totale. En comparaison à son niveau de 2019 qui était de 213,53 millions de dollars US, il est constaté une baisse de 8,0%.

Les principales caractéristiques de l'APD de ce secteur, à savoir les types et les instruments d'aide utilisés, sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 20 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2020

Production agro-sylvo-pastorale	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	196,36	9,2
Répartition par type d'aide	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	0,17	0,1
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	177,70	90,5
Appui budgétaire sectoriel	10,56	5,4
Assistance et secours d'urgence	7,93	4,0
Répartition par condition	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	95,85	48,8
Dons	100,51	51,2

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

196,36
millions de dollars
US reçu en 2020
contre 213,53
millions de dollars
US en 2019 soit
une baisse de
8,0%

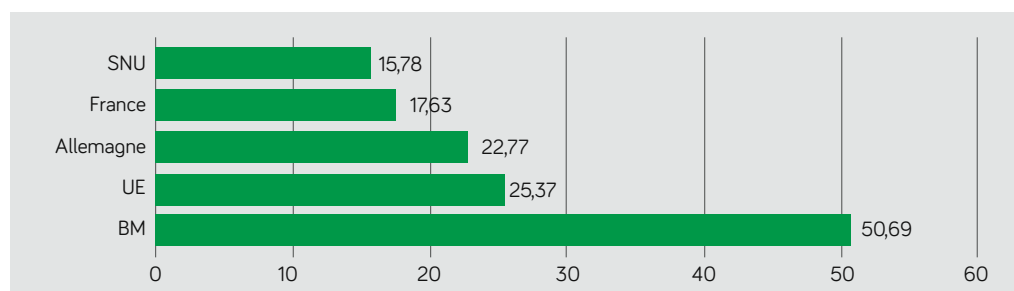


Par type de financement, il est noté une légère prédominance des dons (51,2%) par rapport aux prêts.

Suivant les instruments, les financements octroyés par les PTF ont été principalement dominés par l'AP/SFC avec 177,70 millions de dollars US (90,5% de l'APD). L'ABS, l'assistance et secours d'urgence et l'AP/FC ont été faiblement utilisés, avec des proportions respectives de 5,4% ; 4,0% et 0,1% de l'APD du secteur.

Plusieurs partenaires interviennent dans ce secteur dont les principaux sont représentés dans le graphique ci-dessous.

Graphique 19 : Les 5 premiers donateurs du secteur « Production agro-sylvo-pastorale » en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

En 2020, l'aide allouée au secteur « Production agro-sylvo-pastorale » provient en premier lieu de la Banque mondiale avec 50,69 millions de dollars US. L'Union européenne vient en 2^{ème} position avec 25,37 millions de dollars US, suivie de l'Allemagne avec 22,77 millions de dollars US. La France et le SNU occupent respectivement les 4^{ème} et 5^{ème} places avec 17,63 millions de dollars US et 15,78 millions de dollars US.

Ces cinq (05) principaux partenaires ont financé le secteur à hauteur de 132,24 millions de dollars US, soit 67,3% du volume total de l'APD du secteur en 2020.

L'APD accordée à ce secteur a servi au financement de projets et programmes dont les cinq (05) principaux sont :

- le Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso-PSAE financé à 16,11 millions de dollars US par la France ;
- le projet Pôle de croissance de Bagré financé à 14,38 millions de dollars US par la Banque mondiale ;
- le Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage financé à 13,36 millions de dollars US par la Banque mondiale ;
- le projet TOP-UP au PUS-BF (AB+ appui complémentaire) financé à 10,56 millions de dollars US par l'Union européenne ;
- le projet Pastoralisme au Sahel financé à 9,91 millions de dollars US par la Banque mondiale.

Le montant total consacré au financement de ces cinq (05) principaux projets et programmes en 2020 s'élève à 64,32 millions de dollars US, soit 32,8% de l'APD du secteur.

4.2.5 Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »

Le secteur de planification « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » comprend les domaines du logement et équipements collectifs (logement, équipements collectifs, alimentation en eau, éclairage public), de la construction (travaux de construction, d'installation et de finition). Il comprend également la construction d'infrastructures de transport, les infrastructures de télécommunication, la Technologie de l'information et de la communication (TIC) ainsi que l'Urbanisme.

En 2020, ce secteur a reçu 147,29 millions de dollars US (6,9% de l'APD totale) contre 92,06 millions de dollars US en 2019, soit une hausse de 60,0%.

147,29
millions de
dollars US en
2020 contre
92,06 millions
de dollars US en
2019, soit une
hausse de 60,0%

Tableau 21 : Principales caractéristiques de l'APD du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2020

Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	Montant en millions \$US	En % de l'APD totale
Total secteur	147,29	6,9
Répartition par instrument	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Aide projet - Avec fonds commun et/ou CAST	0,17	0,1
Aide projet - Sans fonds commun et/ou CAST	147,13	99,9
Répartition par type	Montant en millions \$US	En % de l'APD du secteur
Prêts	119,03	80,8
Dons	28,26	19,2

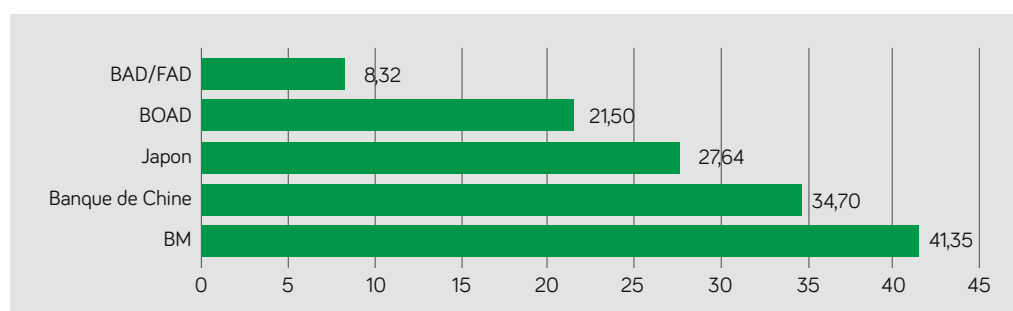
Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les cinq (05) plus grands donateurs du secteur en 2020 ont totalisé 133,50 millions de dollars US, soit 90,6% du volume total de l'APD du secteur.

Selon les types d'instrument, la quasi-totalité des montants décaissés dans ce secteur ont été sous forme d'AP/SFC avec 147,13 millions de dollars US, soit 99,9% de l'APD du secteur.

Ainsi, par ordre d'importance des montants décaissés, la Banque mondiale vient en tête avec une contribution de 41,35 millions de dollars US, suivie par la Banque de Chine (34,70 millions de dollars US), le Japon (27,64 millions de dollars US), la BOAD (21,5 millions de dollars US) et la BAD (8,32 millions de dollars US).

Graphique 20 : Les cinq (05) premiers donateurs du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » en 2020 (en millions de dollars US)



Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Les montants déboursés au profit du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » ont été majoritairement sous forme de prêts à hauteur de 80,8%.

Les principaux projets financés dans ce secteur sont :

- le Projet Backbone (34,7 millions de dollars US) financé par la Banque de Chine ;
- le Projet de transport et de développement d'infrastructures urbaines (PTDIU) (21,49 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale ;
- le Projet de réhabilitation de la route communautaire CU2a section Gounghin - Fada N'Gourma - Piéga - frontière du Niger (17,63 millions de dollars US) financé par la BAD et le Japon ;
- le Projet d'amélioration de la rocade Sud-Est du Boulevard des Tansoba à Ouagadougou (15,52 millions de dollars US) financé par le Japon ;
- le Projet pour la réforme du secteur du Transport (11,66 millions de dollars US) financé par la Banque mondiale.

Le montant total consacré au financement de ces cinq (05) principaux projets en 2020 s'élève à 100,99 millions de dollars US, soit 68,6% de l'APD du secteur.

4.3. Analyse des financements spécifiques au genre

À l'instar de 2019, les financements spécifiques au genre, déboursés par les PTF en 2020, ont été dirigés vers les domaines économique (autonomisation économique de la femme), politique (implication des femmes dans le processus de paix et de sécurité), juridique (droit sexuel reproductif) et social (santé, prévention des mariages forcés et précoces, éducation, nutrition).

Avec un total de 29,00 millions de dollars USD en 2020, le montant global consacré au financement du genre est en baisse de 57,1% comparativement à son niveau de 2019.

Les donateurs qui ont le plus financé ces domaines, en termes de montants, sont l'AFD avec une enveloppe de 20,00 millions de dollars US (69,0% du montant total octroyé), la Belgique (1,85 million de dollars US), la Suisse (1,75 million de dollars US), l'UNFPA (1,72 million de dollars US) et la Suède (1,09 millions de dollars US).

Ces cinq (05) principaux donateurs ont contribué à hauteur de 26,41 millions de dollars US, soit 91,1% du montant total octroyé au financement spécifique au genre.

Aussi, il convient de préciser que sur les 14 donateurs qui ont intervenu dans le financement du genre en 2019, il n'en reste que 06 en 2020. Par ailleurs, cinq (05) nouveaux donateurs ont intervenu en 2020. Il s'agit de l'AFD, de la Suisse, de la Suède, de l'UNICEF et de CRS. Le volume de l'aide déboursée par ces nouveaux donateurs est de 22,87 millions de dollars US, soit 78,9% de l'aide allouée au genre.

Tableau 22 : Interventions des PTF dans le domaine du genre en 2019 et 2020

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions dollars US	
				2019	2020
1	AFD	Droits et santé des femmes au Burkina : prévenir et réduire les vulnérabilités en contexte de crise et post-crise COVID-19 - Burkina Faso	MENAPLN, MJPEE, Femme & Action humanitaire, ONG ÉQUILIBRES & POPULATIONS, Mouvement français pour le planning familial (MFPF)		20,00
2	Belgique	Social (santé reproductive)	ONG (CRB, MdM), Enabel (Centre-Est)	2,45	1,85
3	Suisse	Autonomisation économique de la femme, social, santé,	Secteur privé (CNPB-...) / PAFPA, International Rescue Committe, Terre des Hommes, Fonds commun genre		1,75
4	Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA)	Autonomisation économique de la femme, social, santé, communication/jeunes	Ministères en charge de la femme, de la santé, de la défense, de la jeunesse ; ONG	1,45	1,72
5	Suède	Autonomisation économique et politique des femmes et des jeunes, renforcement de la transversalité du genre, implication des femmes et des jeunes dans la gestion des questions sécuritaires	Diakonia		1,09
6	Luxembourg	Autonomisation économique de la femme	Table filière karité, autres organisations professionnelles de la filière et le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, collectivités territoriales Associations des femmes, entreprises forestières villageoises, faitières et unions des coopératives des femmes ; Fintechs, coopératives, associations de jeunes	1,85	0,90

N°	Donateurs	Domaines d'intervention	Structures bénéficiaires	Montant en millions dollars US	
				2019	2020
7	Save the Children International Burkina Faso	Social, santé, autonomisation économique des femmes	Bénéficiaires du projet (Adolescents in Transition in West Africa, régions du Nord, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun)	0,34	0,84
8	Ambassade du Danemark	Santé, droits sexuels et reproductifs, lutte contre les violences basées sur le genre, femmes, paix et sécurité	Diakonia	2,36	0,76
9	Service de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France/Burkina	Autonomisation économique des femmes, social (marathon contre l'excision, sensibilisation...)	ONG voix des femmes, Association des femmes du secteur minier du Burkina Faso	0,09	0,06
10	UNICEF	Politique sociale	Diakonia		0,02
11	Catholic relief services (CRS)	Autonomisation économique de la femme, éducation et santé	CRS		0,01
12	PAM	Social (assistance humanitaire, éducation, nutrition, agriculture)	MFSNFAH, MENAPLN, MS, MAAH	27,67	
13	Union européenne	Genre	Programme population	17,02	
14	Canada/Affaires mondiales	Autonomisation économique de la femme, social (santé, éducation...), politique (activer le potentiel des femmes dans le processus de paix au Sahel)	ONG et ministères, récipiendaires des bourses, MAAH, SONABEL, femmes et filles, autres	8,83	
15	Coopération autrichienne pour le développement / Austrian Development Agency	Autonomisation économique de la femme	Self Help Africa Irland, MAAH (DGAHDI, RESA), conseils régionaux (Csd, Hbs, BdM, Nord, Sahel), communes, Associations, etc.,	4,88	
16	Ambassade du Japon	Autonomisation économique de la femme	ONG locales	0,29	
17	PNUD	Autonomisation économique de la femme		0,16	
18	ONG Res publica	Autonomisation économique de la femme, social	Organisations paysannes féminines	0,14	
19	GAVI	Autonomisation économique de la femme, éducation	Organisations paysannes féminines	0,01	
Total général				67,54	29,00

Source : DGCOOP, avril 2021

4.4. Un effort de recentrage des interventions sectorielles par les PTF

Dans l'optique de l'optimisation de l'impact de l'aide sur le développement, des initiatives ont été entreprises depuis le début des années 2000 à travers l'organisation de fora internationaux. Ainsi, la Déclaration de Paris (DP) sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2005 a révélé que l'excessive fragmentation de l'aide nuit à son efficacité. Pour y remédier, elle préconise l'adoption d'une division du travail et du partage des tâches dans le but de renforcer la complémentarité et réduire les coûts de transactions. Le concept de la division du travail a également été réitéré dans le Programme d'action d'Accra (PAA) et l'Accord de partenariat de Busan pour une coopération au développement efficace adoptés respectivement en 2008 et 2011.

La division du travail interpelle les partenaires à se focaliser sur un nombre raisonnable de secteurs d'intervention pour plus d'efficacité et à s'inscrire dans des mécanismes de financement conjoints ou par délégation avec d'autres donateurs qui disposent d'un avantage comparatif important. Dans ce sens, il est communément admis que la dispersion de l'aide dans une multitude de secteurs limite fortement son efficacité. Elle s'oppose à la concentration de l'aide sur quelques secteurs d'intervention clés qui permet une massification des investissements plus favorables au développement.

L'analyse des décaissements 2020, faite sur la base de la répartition sectorielle de l'OCDE, relève un effort de recentrage des interventions sectorielles comparativement à 2019. En effet, on note qu'en moyenne chaque PTF est intervenu dans 5,12 secteurs contre 5,79 secteurs en 2019. Ce léger effort de recentrage est accompagné par une augmentation du montant moyen de l'APD par PTF qui est passé de 44,15 millions de dollars US en 2019 à 64,01 millions de dollars US en 2020.

En termes de secteur d'intervention, l'effort de recentrage est beaucoup plus manifeste au niveau des partenaires bilatéraux dont le nombre est passé de 7,13 secteurs en 2019 à 5,93 secteurs en 2020. Il se ressent également chez des partenaires multilatéraux dont le nombre de secteurs est passé de 4,44 en 2019 à 4,31 en 2020. Néanmoins, le nombre moyen de secteurs par partenaire bilatéral reste supérieur à celui du partenaire multilatéral.

En ce qui concerne les montants alloués aux différents secteurs, on observe une nette progression de la contribution des PTF multilatéraux dont le montant moyen est passé de 57,96 millions de dollars US en 2019 à 79,75 millions de dollars US en 2020. Quant aux PTF bilatéraux, le montant moyen est passé de 30,35 millions de dollars US en 2019 à 48,28 millions USD en 2020.

Ces statistiques indiquent une évolution appréciable dans le recentrage et la massification des interventions, suggérant ainsi une meilleure appropriation de l'esprit de la division du travail tel que préconisé dans les conclusions des différents fora internationaux.

Le tableau ci-après fournit les détails sur les efforts de chaque PTF dans le respect de l'esprit de la division du travail.

79,75
millions de
dollars US en
2020 (Montant
alloué par les
PTF multilatéraux
aux différents
secteurs)



Tableau 23 : Les interventions sectorielles des PTF

PTF	Nombre de secteurs		Montant (Millions USD)	
	2019	2020	2019	2020
PTF BILATÉRAUX	7,13	5,93	30,35	48,28
Allemagne	10	4	74,10	75,51
Arabie saoudite	2	1	1,68	2,55
Autriche	7	4	8,65	7,17
Belgique	8	8	18,86	41,34
Canada	10	14	29,43	47,46
Danemark	3	3	26,93	12,46
États-Unis d'Amérique	8	8	73,23	195,78
France	12	10	105,59	171,63
Inde	2	0	1,39	0,00
Italie	9	8	10,69	11,89
Japon	7	5	11,05	53,31
Koweït	2	1	3,09	0,06
Luxembourg	12	12	24,74	30,35
Suisse	7	7	29,43	38,18
Suède	8	4	36,35	36,43
PTF MULTILATÉRAUX	4,44	4,31	57,96	79,75
Banque africaine de développement (BAD)	7	7	48,74	49,65
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	4	4	16,98	25,62
Banque islamique de développement	7	6	65,83	25,23
Banque mondiale	13	13	331,90	416,79
Banque ouest-africaine de développement	3	3	25,51	46,23
Banque d'investissements et de développement de la CE-DEAO	1	0	0,00	0,00
Fonds monétaire international	1	1	49,69	195,22
Fonds OPEP	5	5	4,02	27,28
Fonds international de développement agricole	2	2	17,55	10,91
Fonds des Nations unies pour l'enfance	4	4	48,00	87,37
Fonds des Nations unies pour la population	4	4	18,02	12,24
Organisation mondiale de la santé	1	1	3,04	18,33
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	2	2	5,81	5,79
Programme des Nations unies pour le développement	5	5	14,93	28,76
Union européenne	11	11	176,24	265,21
Indépendants (Gavi, FM, FVC)	1	1	101,07	61,37
MOYENNE GLOBALE	5,79	5,12	44,15	64,01

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021



LCEFA



QUATRIÈME PARTIE :

ÉTUDE SUR L'INCLUSION
FINANCIÈRE ET COOPÉRATION
POUR LE DÉVELOPPEMENT
AU BURKINA FASO



INTRODUCTION

Dans les pays où les systèmes financiers demeurent peu développés, l'accès au financement constitue un enjeu majeur pour l'État et pour le secteur privé. C'est pourquoi, le développement financier, en favorisant l'épargne et l'accumulation du capital et en permettant d'assurer une allocation optimale des capitaux, peut contribuer à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté (Beck et al., 2011).

En effet, de nombreuses études montrent que les pays disposant de systèmes financiers suffisamment développés bénéficient d'une croissance de long terme plus élevée que les pays où la profondeur financière est plus faible, en particulier ceux de l'Afrique au Sud du Sahara. Comparée à celle d'autres régions du monde, la population africaine a un accès limité aux services et produits financiers formels. Les données mondiales Findex montrent qu'en 2017, seulement 24,0% des adultes en Afrique subsaharienne ont un compte dans une institution financière formelle, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale qui est de 51,0%.

Le développement financier dans les pays en développement est un processus comprenant de multiples facettes, qui s'appuie sur les marchés financiers, le système bancaire et les institutions de microfinance (Guérineau et Jacolin, 2014). Ces pays se caractérisent par la faible bancarisation des populations et l'accès insuffisant au crédit des PME pour assurer le financement de leur croissance. Dans une telle situation, l'inclusion financière est une dimension importante de l'approfondissement financier.

Au Burkina Faso, la population est caractérisée par une forte proportion de ménages vivant dans les zones rurales et ayant un faible niveau d'éducation et de revenus ; toutes choses qui ne favorisent pas une forte inclusion financière. En effet, selon l'enquête FinScope réalisée en 2016 dans 21 pays, le Burkina Faso occupe le 13^{ème} rang en termes d'accès aux produits et services financiers. À titre illustratif, 39,0% des adultes burkinabè n'utilisent aucun service financier, formel ou informel, avec d'importantes disparités observées entre zones rurales et zones urbaines. Environ 74,0% de la population des zones urbaines ont accès aux services financiers formels (banques, Systèmes financiers décentralisés (SFD), assurances, sociétés de mobile money) contre seulement 29,0% dans les zones rurales.

Ce faible accès des populations aux produits et services freine inéluctablement la croissance économique car empêchant une mobilisation optimale de l'épargne pour l'investissement et entraînant un niveau élevé des coûts de transaction pour les entreprises. Au niveau des ménages, il joue négativement sur le bien-être en raison des coûts de transaction élevés, d'une gestion moins efficace des risques et d'une mauvaise répartition du capital à des fins productives et à l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, alimentation, logement, etc.).



Afin de remédier à cette exclusion financière dans le monde en général et dans les pays en développement en particulier, les pays du G20 ont décidé en 2010, à l'occasion du sommet de Seoul, de faire de l'inclusion financière une priorité de l'agenda international du développement. Cette décision s'est concrétisée par le Partenariat global pour l'inclusion financière et la promotion de stratégies nationales ou régionales d'inclusion financière. Aussi, l'inclusion financière occupe une place de choix en tant qu'élément propice à la réalisation de certains objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En effet, huit (08) objectifs sur dix-sept (17) en font une cible.

Fort de cet engagement international, les autorités des pays en développement surtout ont compris que l'accès aux services financiers formels et leur utilisation ont un impact positif sur les populations et les entreprises. Une telle conviction est également partagée par les Partenaires techniques et financiers (PTF) qui, du reste, ont toujours accompagné l'approfondissement financier dans les pays en développement à travers des soutiens dans le domaine de la microfinance surtout.

Mû par cet élan mondial et en vue d'apporter des réponses adéquates à cette problématique, le Burkina Faso, qui avait élaboré en 2005 une Stratégie nationale de la microfinance (SNMF), a procédé à sa révision en 2012, avant de se doter, en 2019, d'une Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2019-2023 assortie de plans d'actions. Pour susciter l'adhésion de ses partenaires à ces stratégies, le Gouvernement a organisé des tables rondes, respectivement en 2012 et en 2019.

Afin d'accompagner la dynamique et de soutenir les efforts des acteurs, le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID), à travers la Direction générale de la coopération (DGCOOP), a décidé, dans le cadre de l'élaboration du Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) 2020, d'approfondir la réflexion sur la mobilisation des ressources extérieures et la contribution des PTF à la promotion de l'inclusion financière par le biais d'une étude sur le thème « Inclusion financière et coopération pour le développement au Burkina Faso ».

L'objectif général de cette étude est d'analyser les caractéristiques de l'inclusion financière au Burkina Faso pour optimiser les interventions des PTF. Elle permettra une meilleure orientation des actions de mobilisation des ressources extérieures pour la mise en œuvre de l'inclusion financière au Burkina Faso. Pour ce faire, l'étude analyse dans un premier point, les fondements théoriques de l'inclusion financière et de ses relations avec l'Aide publique au développement (APD). Dans un second point, elle présente le profil de l'inclusion financière au Burkina Faso. Le troisième point traite de la dynamique de la coopération au développement dans l'inclusion financière au Burkina Faso. La dernière partie est consacrée à l'analyse des défis et des perspectives de la coopération au développement dans l'inclusion financière.



1. FONDEMENTS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE ET DE SES RELATIONS AVEC L'APD

1.1. Définition du concept

Dans le sens courant, l'inclusion financière est l'état où l'ensemble des populations et des entreprises a accès aux services financiers. Elles les utilisent effectivement correspondant à leurs besoins et/ou services idéalement fournis de façon responsable et pérenne par une multitude d'acteurs formels. Partant de ce sens courant et large, des institutions de développement s'intéressant à la question ont défini de façon plus pratique et mesurable l'inclusion financière.

Ainsi, la Banque mondiale définit l'inclusion financière comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables. Pour la Banque, l'inclusion financière est mesurée comme étant la proportion des individus et des entreprises qui utilisent des services financiers (Aguera, 2015).

D'après le Fonds d'équipement des Nations unies pour le développement (FENU), l'inclusion financière est atteinte lorsque tous les ménages et entreprises ont accès à un coût raisonnable, à une large gamme de services financiers (épargne, crédit, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurance, pension, paiement, virements locaux et envois de fonds internationaux) fournis par des institutions financières durables exerçant dans un environnement réglementé.

Quant à la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), elle définit l'inclusion financière comme « l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente. » De cette définition, découlent trois dimensions qui permettent de cerner l'inclusion financière : accès (offre), utilisation (demande) et accessibilité-prix (conditions de banque/qualité des produits).

C'est en se fondant sur ces différentes définitions que le Burkina Faso, à travers la SNFI, renchérit en affirmant que la finance inclusive, encore appelée inclusion financière, est comprise comme étant un ensemble de mécanismes permettant à tous, d'accéder et d'utiliser effectivement une gamme de produits et services financiers adaptés à des coûts abordables offerts par des institutions saines.

1.2. L'inclusion financière dans le développement socioéconomique

Les récentes crises financières, surtout celle de 2007, ont relancé le débat de l'impact de la finance sur la croissance économique. L'inclusion financière qui constitue un pan de la finance dans son aspect microéconomique devient un enjeu majeur dans ce débat. Pourtant, depuis le début des années 1960, plusieurs auteurs s'intéressent au rôle du secteur financier et plus spécifiquement, des banques, dans les pays en développement. Ces auteurs ont mis en exergue les avantages de la diversification financière, qui accompagne le développement financier, sur le développement économique.

La présente section passe en revue la littérature économique sur le lien entre l'inclusion financière et le développement socioéconomique, d'une part, et présente les faits stylisés sur la question au niveau du Burkina Faso, d'autre part.

1.2.1. Inclusion financière, croissance économique et lutte contre la pauvreté

L'inclusion financière, comme évoquée dans la définition, vise à insérer les populations exclues dans le système financier classique afin qu'elles aient la possibilité d'accéder aux services financiers de base. Une plus grande inclusion financière est susceptible d'avoir des effets positifs sur la réduction de la pauvreté et de permettre une croissance économique. C'est du reste les conclusions de la plupart des travaux sur la question, qui montrent que l'amélioration du niveau d'inclusion financière (à travers l'extension des services d'épargne, de crédit, d'assurances et de paiement) contribue à la croissance économique.

L'idée que l'inclusion financière puisse avoir une influence positive sur la croissance économique remonte à l'analyse des avantages du développement financier mis en exergue par les travaux précurseurs de Schumpeter (1912). Celui-ci soutenait en effet que les banquiers, par la sélection des meilleurs projets et le financement des entrepreneurs, encourageaient l'activité innovatrice et stimulaient la croissance économique.

Le développement financier est perçu comme le processus par lequel un système financier gagne en profondeur, en accessibilité, en efficacité et en diversité. Les travaux de Goldsmith (1969) et McKinnon (1973) ont établi les fondements théoriques et empiriques de la relation entre le développement financier et la croissance économique. Ils ont testé et trouvé une corrélation positive entre le niveau de développement financier et la croissance économique ; notant au passage qu'un développement inadéquat du système financier constitue un obstacle à la croissance.

C'est dans ce registre des avantages économiques du développement financier que s'insèrent les travaux sur la relation entre l'inclusion financière et le développement socioéconomique. Ceci est confirmé par la Banque mondiale (2014) quand elle insiste que le faible niveau d'inclusion financière en Afrique empêche le secteur financier de jouer pleinement son rôle en faveur de la croissance, de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités.

Diarra et Ali (2020), dans leur étude des effets de l'inclusion financière sur la stabilité de la demande de monnaie dans l'UEMOA, rassurent les autorités monétaires (BCEAO) de poursuivre et de renforcer les efforts de promotion de l'inclusion financière car cette dernière n'entrave pas la réalisation des objectifs de la politique monétaire (demande de monnaie).

Dans la littérature économique, il est empiriquement prouvé que les modèles d'inclusion financière peuvent soutenir la croissance économique et la réalisation d'objectifs de développement plus larges dans les pays en développement (Swamy, 2010, Van et al., 2021). Aussi, Van et al. (2021) confirment l'existence d'une relation positive entre l'inclusion financière et la croissance économique, relation plus forte pour les pays à faible revenu et à faible degré d'inclusion financière. Kamalu (2019) a pu montrer l'existence d'une relation causale unidirectionnelle de l'inclusion financière à la croissance économique et d'une relation causale bidirectionnelle entre le développement financier et la croissance économique. Pour ce dernier, le développement financier et l'inclusion financière constituent des déterminants importants de la croissance économique et leur impact sur la croissance se ressent plus lorsque davantage de personnes ont accès aux services financiers formels.

Pour Odeleye et Olusoji (2016), l'inclusion financière implique l'accès de la population aux services financiers pour lutter contre la pauvreté, ce qui contribue à améliorer le bien-être et le niveau de vie général et, par conséquent, favorise la croissance économique. Ce rôle essentiel de l'inclusion financière sur la pauvreté, à travers la croissance économique, a été réaffirmé par Jagtap (2016) et par Boateng (2018), pour qui, la réalisation d'une croissance inclusive requiert l'intégration des populations marginalisées par l'extension des produits et services à leur portée. Dans la même lancée, pour Kamalu (2019), l'accès à des produits et services financiers formels, abordables et appropriés pour tous les membres de la société, en particulier les pauvres et les défavorisés, permet de parvenir à une plus grande croissance économique au Nigéria.

L'inclusion financière entretient aussi des relations avec d'autres déterminants de la croissance économique tels que l'investissement, l'épargne et les Technologies de l'information et de la communication (TIC). Makoni et Marozva (2018) affirment que l'investissement étranger de portefeuille, l'investissement direct étranger et la croissance économique réelle favorisent le développement du marché financier à court terme à l'île Maurice. De même, le développement du marché financier favorise l'investissement étranger de portefeuille et l'investissement direct étranger. Aussi, l'inclusion financière est une dimension importante de l'approfondissement financier, surtout dans les pays où la bancarisation des populations demeure faible.

Selon Kpodar et Andrianaivo (2011), dans les pays africains, les TIC contribuent de manière significative à une plus grande inclusion financière se traduisant par plus de pénétration des téléphones mobiles qui a un effet positif sur la croissance économique. Pour ces auteurs, dans un autre sens, le développement des téléphones portables consolide l'impact de l'inclusion financière sur la croissance économique, notamment dans les pays où les services financiers mobiles s'implantent. D'une manière plus concrète, Abor et al. (2018) ont montré que la pénétration du mobile et l'inclusion financière réduisent de manière significative la probabilité qu'un ménage devienne pauvre et augmentent la consommation par habitant de nourriture et d'articles non alimentaires.

L'impact positif et statistiquement significatif de la pénétration du mobile sur la croissance économique a aussi été démontré par Ghosh (2019) qui a pu valider l'existence de fortes complémentarités entre la téléphonie mobile et la finance inclusive.

Sur le plan sectoriel, les analyses de Agbenyo et al. (2019, 2020) révèlent que l'inclusion financière a une significative relation positive avec la productivité et la croissance agricoles au Ghana. Elles montrent que les agriculteurs masculins sont plus inclusifs financièrement que leurs homologues féminins.

1.2.2. L'aide extérieure dans l'amélioration de l'inclusion financière

Les travaux empiriques sur la relation directe entre l'aide et le développement financier sont peu abondants dans la littérature, malgré le fait que plusieurs programmes d'aide aient été conditionnés par des réformes dans le secteur financier (la libéralisation financière) depuis les Programmes d'ajustement structurel (PAS). Les analyses sur la question ont exploré l'impact des politiques telles que l'ouverture financière sur l'essor du secteur financier. L'idée sous-tendant cette analyse est que l'ouverture des frontières aux flux de capitaux et aux services financiers étrangers entraîne une augmentation de l'offre et l'efficacité de l'investissement des capitaux, contribuant ainsi à l'approfondissement du secteur financier. Il ressort de ces travaux d'analyse deux principaux résultats divergents.

Une première catégorie de résultats qui est favorable à l'ouverture financière montre que cette dernière est bénéfique au secteur bancaire et joue un rôle déterminant dans l'approfondissement financier (Berger et al., 2000 ;

Dell'Ariccia et Marquez, 2004 ; Levine, 1996 ; Sengupta, 2007). Toutefois, les conclusions de l'étude de Rajan et Zingales (2003) suggèrent que l'ouverture financière n'est bénéfique au développement financier que si elle est accompagnée d'une ouverture commerciale. Cette idée d'ouverture simultanée n'est pas partagée par Chinn et Ito (2006) qui insistent sur le fait que l'ouverture financière est positivement corrélée au développement financier indépendamment de l'ouverture commerciale.

La seconde catégorie de résultats met en évidence l'incidence néfaste de l'ouverture financière sur le système financier intérieur, voire conduit à son instabilité. Dans ce sens, Detragiache et al. (2008) et Gormley (2014) montrent, à travers leurs modèles théoriques, que l'ouverture financière, notamment celle du secteur bancaire, entraîne une segmentation du marché de crédit intérieur, avec des possibles effets négatifs sur le niveau des crédits octroyés.

Quant à Stiglitz (1993) et Peek et Rosengren (2000), leurs conclusions admettent que l'ouverture financière peut déstabiliser le secteur bancaire local en provoquant la disparition de certaines des banques domestiques et/ou en facilitant l'importation de chocs extérieurs. Dans la même lancée, plusieurs autres auteurs se sont appesantis sur la relation entre les flux de capitaux internationaux et les crises financières.

Ainsi, Reinhart et Rogoff (2010), en calculant la corrélation entre mobilité des capitaux et instabilité financière entre 1800 et 2000, ont montré que les périodes de forte mobilité des capitaux ont de manière répétée causé des crises financières. Ce résultat est confirmé par Furceri et al. (2012) dans leur étude sur un échantillon de 112 pays (développés et émergents) entre 1970 et 2007. Ils arrivent à la conclusion qu'un épisode de flux de capitaux étrangers augmente significativement la probabilité des crises financières dans les deux années qui suivent. Ils précisent, dans la même étude, que la probabilité de déclenchement des crises est plus importante si les entrées de capitaux sont composées principalement de flux de dettes à court terme.

Ces différentes études développées n'analysent pas directement la relation entre l'aide et le développement financier, voire l'inclusion financière. La rareté de la littérature sur cette question s'explique en grande partie par le fait que l'objectif premier de l'aide n'est pas le développement du secteur financier.

L'étude disponible qui analyse la relation entre l'aide extérieure et le développement financier

est celle de Kébré (2020). Les résultats de cette étude indiquent que l'aide extérieure constitue un obstacle à l'approfondissement financier au niveau des pays de la CEDEAO. Les tests du rôle de la gouvernance ne modifient pas le sens de l'effet de l'aide extérieure sur le développement financier. Cependant, l'amplitude de l'effet négatif des variables interactives (avec les variables de gouvernance) est moindre par rapport à l'effet direct de l'aide sur le développement financier.

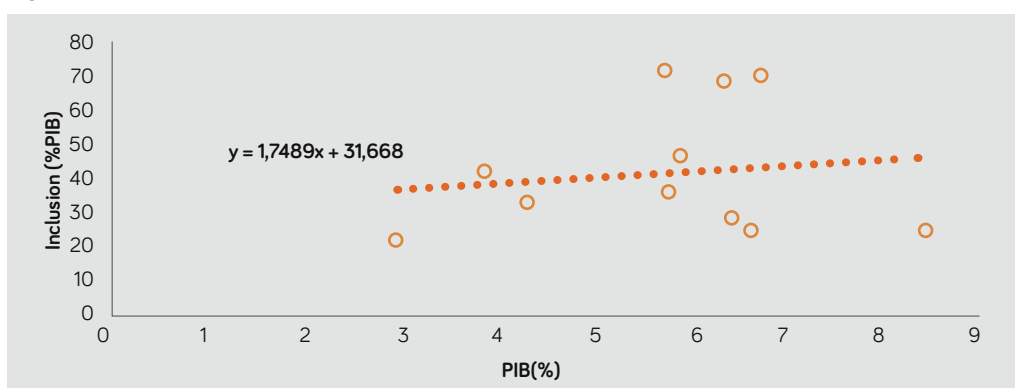
Ces résultats suggèrent qu'une amélioration de la gouvernance permettrait de réduire l'effet négatif de l'aide sur le développement financier, voire d'inverser le sens de l'effet. Ainsi, ces résultats combinés à ceux de Diarra et Ali (2020) suggèrent qu'une bonne promotion de la gouvernance permettrait à l'aide de contribuer positivement à la promotion de l'inclusion financière qui est favorable au développement financier.

1.3. Quelques faits stylisés sur le Burkina Faso

Afin de se donner une idée de la possible relation qui pourrait exister entre l'inclusion financière et des variables de croissance économique et de pauvreté, une mise en relation à partir des données statistiques de l'IAP et de la BCEAO (pour l'inclusion financière) est présentée dans cette partie. Ce recours à ces faits stylisés permettrait de compenser en partie l'absence d'études empiriques sur la question concernant l'économie du Burkina Faso.

De la figure 1 qui met en relation l'inclusion financière avec la croissance économique, il ressort l'existence d'une relation positive entre les deux variables. Cette relation positive qui est conforme à la plupart des travaux empiriques sur la question suggère qu'au niveau du Burkina Faso, l'amélioration de l'inclusion financière contribue à la croissance économique.

Figure 7 : Mise en relation entre l'inclusion financière et la croissance (2009-2019)

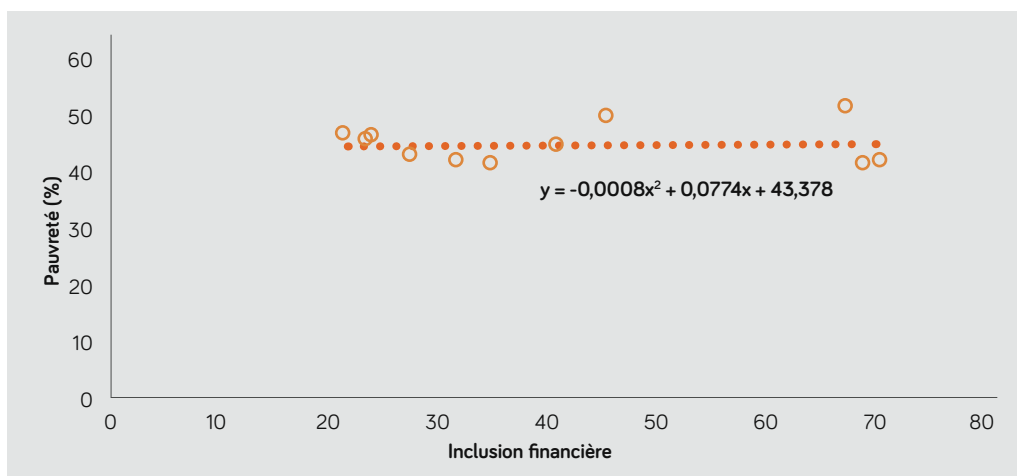


Source : À partir des données du SP-PIF et de la DGER, 2021

Cette relation positive de l'inclusion financière avec la croissance économique ne semble pas contribuer à la réduction de la pauvreté. En effet, la figure 2 qui met en relation l'inclusion financière et la pauvreté montre une relation directe positive entre les deux variables. Ce comportement suggère que l'amélioration de l'inclusion financière s'accompagne d'une non-réduction de la pauvreté au niveau du Burkina Faso. Ceci n'est pas du tout conforme avec la théorie économique qui encourage l'inclusion financière pour permettre la réduction des inégalités et la pauvreté. Cependant, les résultats de l'équation mettent en exergue également l'existence d'une relation non linéaire. Cette relation non linéaire

suggère l'existence, d'une part, d'un seuil à partir duquel l'inclusion financière contribue à la réduction de la pauvreté et, d'autre part, de canaux de transmission de l'effet de l'inclusion financière sur la pauvreté. Ainsi, l'effet seuil recommande que des efforts supplémentaires soient faits dans l'amélioration de l'inclusion financière pour avoir un effet réducteur sur la pauvreté. L'existence de canaux de transmission nécessite d'abord leur connaissance et des actions sur ces canaux pour espérer profiter de la capacité de l'inclusion financière à réduire la pauvreté. Ces canaux, en se fondant sur la littérature se situent le plus souvent dans la gouvernance et l'efficacité des politiques économiques.

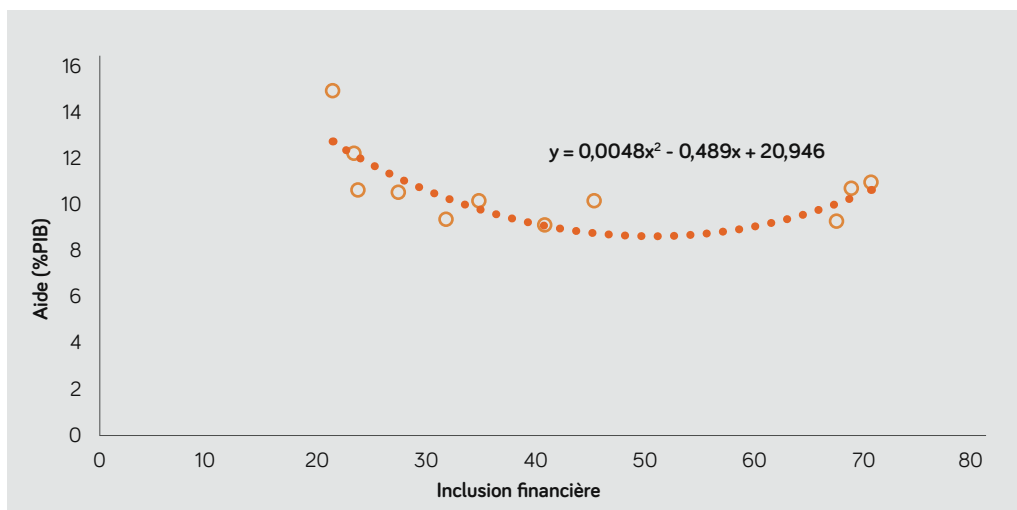
Figure 8 : Mise en relation entre l'inclusion financière et la pauvreté (2009-2019)



Source : À partir des données du SP-PIF et de la DGEP, 2021

La figure 3 met en relation l'inclusion financière et l'aide extérieure. Il ressort de cette figure l'existence d'une relation directe négative entre les deux variables et la présence d'un effet non linéaire mis en exergue par l'équation qui s'y rattache. L'effet non linéaire suggère la présence d'un seuil à partir duquel l'aide affecte positivement l'inclusion financière. Il peut également être la signature de présence de canaux de transmission de l'effet de l'aide. À ce niveau aussi, la littérature économique s'accorde sur le fait que la gouvernance et les variables de politiques économiques constituent des canaux de transmission de l'effet de l'aide extérieure. Ainsi, pour un effet positif de l'aide sur l'inclusion financière, il faut agir sur ces canaux de transmission (gouvernance et politiques économiques) et/ou orienter plus d'aide dans le domaine de l'inclusion financière.

Figure 9 : Mise en relation entre l'inclusion financière et l'aide extérieure (2009-2019)



Source : À partir des données du SP-PIF, de la DGCOOP et de la DGEP, 2021

2. PROFIL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE AU BURKINA FASO

Le développement et l'utilisation de produits et services financiers au Burkina s'inscrivent dans le cadre réglementaire et institutionnel de l'activité bancaire et financière. Ils visent à assurer un environnement financier propice, transparent, stable et favorable à l'inclusion financière des populations.

2.1. Cadre réglementaire de l'inclusion financière

Le secteur de l'inclusion financière est régi, aux niveaux national et communautaire, par un ensemble de lois, de règlements, de directives et d'instructions et de décisions. Ils couvrent les activités bancaires et financières, les microfinances, les systèmes de paiement et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, la finance digitale, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la protection des consommateurs, etc.

2.1.1. Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière

Les textes légaux et réglementaires sont relatifs à l'exercice de l'activité bancaire, financière et de la microfinance, à la supervision et à la surveillance du secteur.

Au plan communautaire, il s'agit des règlements, lois uniformes, décisions, instructions, avis, circulaires, etc. applicables au secteur financier. Ainsi, les interventions dans le secteur sont encadrées par :

- les conditions d'exercice et de contrôle des établissements de crédit, des compagnies financières et des entreprises d'investissement dans l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- la mise en œuvre de la politique de la monnaie et de crédit ;
- la réglementation relative au système de partage d'information sur le crédit ;
- les dispositions relatives au marché des titres publics ;
- la réglementation relative aux systèmes et moyens de paiement ;
- la réglementation des relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA ;
- la réglementation spécifique aux institutions de microfinance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- les textes relatifs aux infrastructures de marché.

Au Burkina Faso, certaines dispositions communautaires font l'objet de lois nationales. On retient principalement :

- la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des SFD ;
- la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso ;
- la loi n°007-2016/AN du 21 avril 2016 portant définition et répression de l'usure ;
- la loi n°012-2016/AN du 3 mai 2016 relative au traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers du Burkina Faso ;
- la loi n°013-2016/AN du 3 mai 2016 portant réglementation des bureaux d'information sur le crédit et son modificatif n°024-2019/AN du 14 mai 2019 ;
- la loi n°016-2016/AN du 3 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso ;
- la loi n°058-2017 du 20 décembre 2017 portant Code général des impôts ainsi que dans les différentes lois de finances portant exécution du Budget de l'État ;
- le décret d'application n°2009-839/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2009 portant modalités d'application de la loi n°023-2009.

2.1.2. Réglementation régissant l'activité d'assurances

Le secteur de l'assurance est réglementé par le code CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances) dont le traité, signé en 1992 et entré en vigueur en 1995, régit l'organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les États signataires. Au niveau communautaire, l'activité d'assurances est régulée par la Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA) et au niveau national par la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.

Les règlements et circulaires s'appliquent aux sociétés et intermédiaires d'assurances (agent

général, courtier, expert automobile, etc.) et couvrent les champs suivants :

- les conditions d'exercice de l'activité d'assurances ;
- la promotion du secteur des assurances ;
- la sauvegarde des intérêts des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances et de capitalisation ;
- la protection de l'épargne détenue par les compagnies d'assurances en contrepartie des provisions techniques ;
- la surveillance générale du marché d'assurances.

2.2. Cadre institutionnel de l'inclusion financière au Burkina Faso

Le Burkina Faso a adopté en avril 2019 la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2019-2023. Les actions en faveur de l'inclusion financière des populations sont mises en œuvre par une diversité d'acteurs. La cohérence de ces interventions et la stabilité du secteur sont assurées par des structures de promotion, d'une part, et par des institutions chargées de la supervision et de la surveillance, d'autre part.

2.2.1. Les structures de promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso

2.2.1.1. Le Secrétariat permanent pour la promotion de l'inclusion financière (SP-PIF)

Aux termes des dispositions du décret n°2020-035/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement, le SP-PIF est l'organe chargé de la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement en matière d'inclusion financière. Il assure le pilotage, la coordination, le suivi stratégique et l'évaluation des interventions dans le secteur. À ce titre, il est chargé de conduire la mise en œuvre de la SNFI 2019-2023 dont l'objectif est de porter à 75,0%, à l'horizon 2023, la proportion de la population adulte ayant accès et utilisant des produits et services financiers abordables et adaptés à leurs besoins.

Le SP-PIF est accompagné dans sa mission par des structures d'accompagnement et des Associations professionnelles des acteurs du secteur financier.

2.2.1.2. Les structures d'accompagnement

Il s'agit principalement des Fonds nationaux de financement, du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et du Projet d'appui à l'inclusion financière et l'accès au financement des Petites et moyennes entreprises (PAIF-PME).

- **Les Fonds nationaux de financement (FNF)**

Au nombre de onze (11) en 2020, les fonds nationaux au Burkina Faso ont pour rôle de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base, relevant de leurs domaines d'intervention. Ils interviennent principalement dans la promotion de l'inclusion financière à travers des financements directs et indirects, notamment les prêts, les garanties, les formations, les subventions, les fonds de bonification, la prise de participations (acquisitions des actions, des obligations et des parts sociales) et le refinancement. Leurs domaines d'intervention portent généralement sur le secteur agricole, le commerce et les services marchands, l'artisanat et la transformation.

Avec l'adoption de la SNFI, il a été mis en place un fonds national spécialisé dénommé « Fonds national de la finance inclusive (FONAFI) » pour servir de bras financier à sa mise en œuvre.

- **Fonds national de la finance inclusive (FONAFI)**

Créé par décret n°2020-0057/PRES/PM/MINEFID du 20 janvier 2020 et placé sous la tutelle technique de la Primature, le FONAFI est régi par les statuts, les dispositions légales et réglementaires des Fonds nationaux de financement au Burkina Faso. Il a pour mission le développement de mécanismes de financement favorisant l'inclusion des personnes exclues du système classique de financement. Le FONAFI est mis en œuvre à travers trois (03) guichets, à savoir les lignes de crédit aux Prestataires de services financiers (PSF), le fonds de facilitation pour le refinancement des SFD et le fonds de garantie pour inciter les PSF à couvrir des secteurs et zones à risque.

- **Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)**

Le PADEL est un programme d'opérationnalisation du PNDES avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations à la base à travers le développement d'infrastructures et d'équipements socioéconomiques de base, le développement des filières porteuses d'emplois dans les collectivités territoriales, le renforcement de la protection sociale et la résilience des ménages vulnérables et le développement des services financiers adaptés, inclusifs et accessibles pour tous. Il compte quatre (04) composantes dont la quatrième « Promotion de l'inclusion financière et sociale des populations » est orientée sur la promotion de l'inclusion financière et sociale des populations. La composante 4 est mise en œuvre par le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) et vise à développer un mécanisme intégré et viable de promotion de l'auto-emploi par la mise en place de dispositifs spécifiques d'accompagnement

et de financement des populations à faibles revenus, des micros et très petites entreprises (MTPE).

- **Le Projet d'appui à l'inclusion financière et l'accès au financement des Petites et moyennes entreprises (PAIF-PME)**

Le PAIF-PME, mis en œuvre par la DGTCPC et couvrant la période 2019-2025, a pour objectifs d'accroître l'accès aux services financiers numériques et de faciliter l'accès au crédit pour des bénéficiaires ciblés, à savoir les particuliers, les agriculteurs, les femmes et les PME non desservis ou mal desservis financièrement.

2.2.1.3. Les Associations professionnelles

Il s'agit de l'Association professionnelle des Systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso (AP/SFD-BF), de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF/BF) et de l'Association professionnelle des sociétés d'assurances du Burkina (APSAB).

Ces Associations professionnelles fédèrent les structures agréées de leurs domaines d'activité et ont pour objectifs spécifiques de :

- servir d'interface entre leurs membres et les partenaires (État et PTF) ;
- assurer la promotion et la défense des intérêts collectifs de leurs membres ;
- assurer la défense de la profession ;
- assurer le plaidoyer pour le développement de leurs secteurs ;
- contribuer à améliorer l'image de leurs professions ;
- favoriser le développement du secteur par des échanges réguliers avec les pouvoirs publics et les marchés financiers ;
- offrir, dans la mesure de leurs moyens, des services à leurs membres, notamment en dispensant des formations ou en facilitant leur mise en relation avec des structures de formation adéquates.

2.2.2. Les structures chargées de la supervision, de la surveillance et de la régulation du secteur

La supervision, la surveillance et la régulation du secteur de l'inclusion financière sont assurées au niveau national par la DGCTP et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et au niveau sous régional par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission bancaire.

2.2.2.1. La Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)

La DGTCP participe à la transparence et à la stabilité du secteur financier à travers ses directions que sont la Direction de la surveillance et du contrôle des Systèmes financiers décentralisés (DSC/SFD), la Direction des assurances (DA) et la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF). Elles assurent respectivement l'exercice de la tutelle du ministère chargé des finances sur les systèmes financiers décentralisés, sur les sociétés d'assurances, sur les banques et établissements financiers. Ainsi, elles veillent :

- au contrôle de l'application de la réglementation régissant les institutions financières de leurs champs d'action ;
- à l'instruction de leurs demandes d'autorisation d'exercice dans leurs domaines de compétence ;
- à l'appui institutionnel et au suivi des institutions concernées ;
- à la collecte, au traitement et à la diffusion des informations statistiques sur le secteur financier.

2.2.2.2. La BCEAO et la Commission bancaire de l'UMOA

La BCEAO et la Commission bancaire sont les principaux organismes de réglementation et de supervision du système financier.

La Commission bancaire de l'UMOA est l'institution en charge de la surveillance, du contrôle

des banques et établissements financiers. Elle est également l'Autorité supranationale de supervision et de résolution des crises bancaires. La BCEAO est l'institut d'émission commun aux États membres de l'Union.

La BCEAO, dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière dans l'espace communautaire, a mis en place la Stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) dans l'UMOA. Elle constitue une feuille de route pour les États membres avec pour objectif global d'assurer, à l'horizon 2020, l'accès et l'utilisation de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75,0% de la population adulte de l'UMOA.

Afin de favoriser l'atteinte de l'objectif défini, des programmes et projets d'appui sont mis en œuvre dont le Programme régional d'éducation financière (PREF) dans l'UMOA qui vise à doter les populations de l'Union, des connaissances requises leur permettant d'opérer des choix éclairés et de prendre des décisions averties en matière de financière. Le PREF constitue également une feuille de route pour les États membres en matière d'implémentation et de promotion de l'éducation financière.

2.2.2.3. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)

L'ARCEP est chargée de la régulation des secteurs des communications électroniques et postaux. Ainsi, son champ d'action couvre la téléphonie mobile et fixe, l'internet, les noms de domaines, la certification électronique et la cybersécurité.

L'ARCEP exerce un contrôle du respect de la réglementation et des engagements pris par les opérateurs de réseaux et fournisseurs de service du secteur des communications. En ce qui concerne le secteur postal, ses attributions portent sur les services de courrier et de finance.

2.3. Caractéristiques de l'inclusion financière au Burkina Faso

Les caractéristiques de l'inclusion financière au Burkina Faso s'apprécient à travers une brève analyse des indicateurs d'accessibilité aux produits et services financiers et une description de la typologie de ces produits et services financiers rencontrés au Burkina Faso.

2.3.1. Situation de l'inclusion financière

L'inclusion financière au Burkina Faso a connu une évolution positive malgré le contexte sécuritaire difficile de ces dernières années. En effet, le pourcentage de la population adulte (plus de 15 ans) totalement exclue du système formel ou informel est passé de 39,0% en 2016 à 29,1% en 2019, soit une baisse de 10 points. Comparativement au niveau sous régional, ce taux est passé de 53,0% à 39,9% sur la même période.

Cette performance a été induite principalement par le rôle majeur des Émetteurs de monnaie électronique (EME) qui ont enregistré une évolution considérable du nombre de comptes actifs. En effet, plus de 7,30 millions de personnes ont utilisé au moins une fois les services de portefeuille électronique ou de transfert sur une périodicité de 90 jours. Le nombre de points de service de monnaie électronique a connu une évolution considérable, comparativement aux autres prestataires de services financiers.

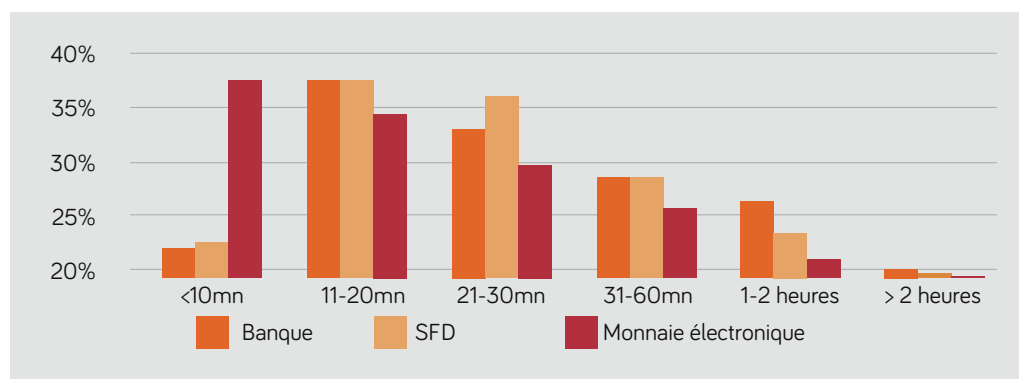
Il est à noter également une croissance de 1,4 point de pourcentage au niveau de la bancarisation élargie qui prend en compte le secteur bancaire, le réseau postal, le Trésor public et les SFD.

Toutefois, une régression importante de l'ordre de 41,5% dont 33,9% de femmes des membres bénéficiaires des services des SFD entre 2018 et 2019 a été enregistrée. Cette baisse est principalement liée à la fermeture des comptes à solde négatif au niveau de la Fédération des caisses populaires du Burkina (FCPB).

Cependant, l'accès aux produits et services financiers de base que sont le compte courant, le compte d'épargne, le crédit productif et l'assurance (surtout agricole) demeure problématique bien que les encours des dépôts et des crédits aient enregistré une hausse de manière globale. Les taux de bancarisation strict et bancarisation élargi ont connu respectivement une évolution de 2 et 4 points sur la période 2016-2019.

En termes de proximité des services financiers, en moyenne il faut 30 minutes pour se rendre à l'agence de l'Institution de microfinance (IMF) la plus proche et 36 minutes pour l'agence bancaire la plus proche (FinScope 2016 du Burkina Faso). Les agents de mobile money constituent les plus accessibles car il faut en moyenne 20 mn à un adulte pour accéder à un agent (cf. graphique 21).

Graphique 21 : Durée du trajet pour se rendre à une agence de banque ou d'IMF ou à un agent de mobile money (pourcentage des adultes qui utilisent/connassent)

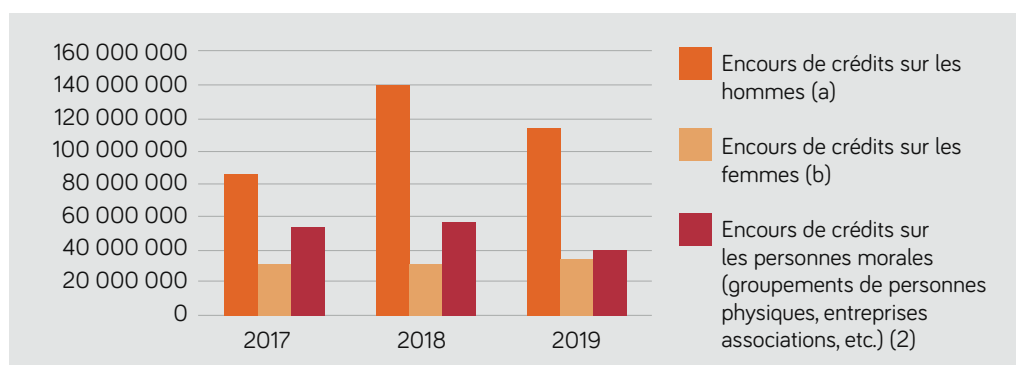


Source : FinScope 2016

En ce qui concerne les financements accordés, le secteur rural, bien qu'occupant 80,0% de la population active et regroupant la plus grande proportion de personnes exclues du système financier, ne bénéficie pas suffisamment de financement. En 2019, 15,0% des crédits d'investissement au niveau des IMF ont été orientés

sur le secteur agricole contre 3,0% au niveau sous régional. Aussi, du point de vue genre, des disparités subsistent entre les hommes et les femmes. En 2019, environ 113 milliards de FCFA de crédits du secteur ont été octroyés aux hommes contre environ 33 milliards de FCFA, soit 17,9%, aux femmes.

Graphique 22 : Évolution de l'encours des crédits au profit du secteur agricole de 2017 à 2019



Source : DSC/SFD, 2020

2.3.2. Typologie des produits et services financiers au Burkina Faso

Les produits et services financiers offerts par les PSF regroupent principalement les comptes bancaires, le crédit, le portefeuille électronique, les produits financiers numériques, les transferts de fonds et l'assurance.

2.3.2.1. Les comptes bancaires

Les comptes bancaires sont constitués des comptes courants, des comptes d'épargne et des comptes d'épargne spécialisée (Dépôt à terme fixe). Les institutions promotrices sont diverses. Il s'agit principalement des banques, des SFD, du réseau postal et du trésor. Le nombre de comptes a évolué au cours des dernières années, se situant en 2019, à 2,04 pour une population adulte estimée à 11,20 millions, représentant 18,2%.

Tableau 24 : Évolution du nombre de comptes au niveau des banques

Désignation	2017	2018	2019
Burkina Faso	1 811 774	1 938 515	2 043 700
UMOA	11 487 260	12 056 074	13 791 669

Source : Commission bancaire de l'UMOA, 2020

Au niveau des SFD, un fort taux de comptes inactifs a été relevé, conduisant ainsi en 2019 à un assainissement par certaines structures.

Les effectifs des membres des SFD agréés se présentent comme suit :

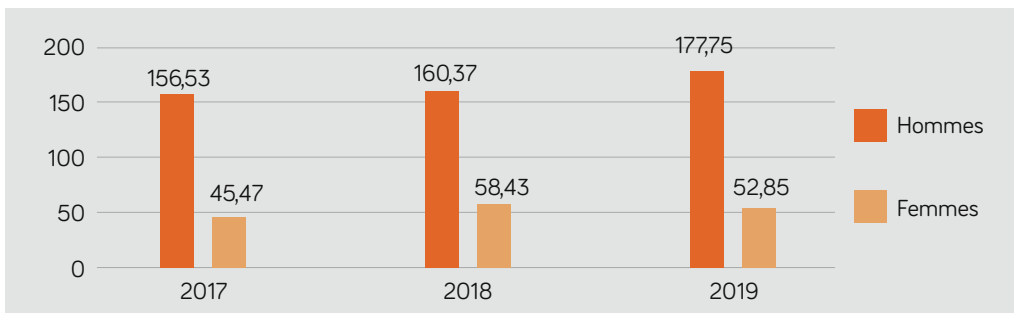
Tableau 25 : Évolution des membres des SFD de 2017 à 2019

Période	2017	2018	2019
Hommes	1 066 495	1 071 028	748 538
Femmes	582 027	562 740	453 901
Groupements	243 507	250 484	216 697
Total	1 892 029	1 884 252	1 419 136

Source : DGTCP/DSC-2019

Les encours des dépôts connaissent globalement une évolution positive, traduisant un effort d'épargne au niveau de ces institutions. Ils sont passés de 202 milliards de FCFA en 2017 à 218,8 milliards de FCFA en 2018 et à 230,6 milliards de FCFA en 2019. Il faut remarquer qu'il y a un écart significatif entre les dépôts des femmes par rapport à ceux des hommes. En effet, en 2019, les dépôts des femmes représentent 22,9% de l'encours des dépôts des SFD.

Graphique 23 : Évolution par genre de l'encours des dépôts des SFD en milliards de FCFA de 2017 à 2019



Source : SP/PIF, 2020

La contribution du Burkina Faso dans l'espace UMOA est de 15,7% en termes de dépôts, le classant à la troisième place après le Sénégal (23,8%) et la Côte d'Ivoire (21,3%).

2.3.2.2. Le crédit

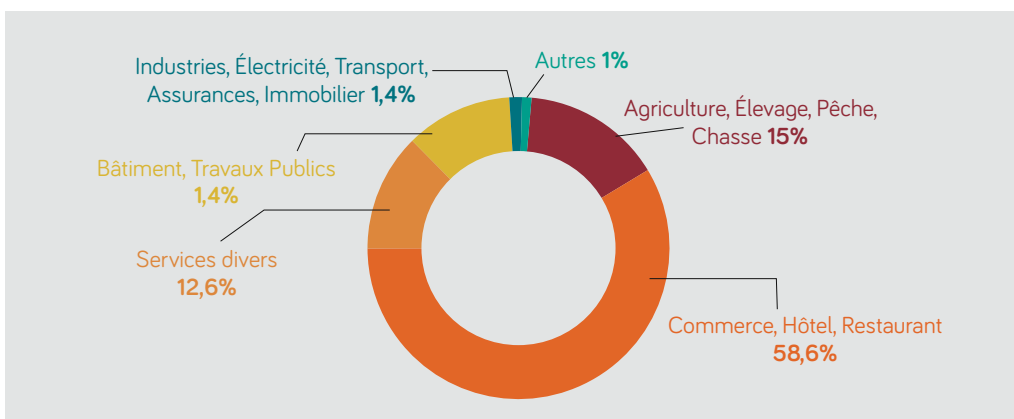
Le crédit est principalement constitué du prêt personnel, immobilier et équipement. Offert par les banques et les SFD, il est porté en grande partie sur la consommation au niveau des particuliers. La part des SFD dans les crédits octroyés par le système financier a été de 5,5% en 2019.

Le concours du système financier à l'économie maintient une dynamique relativement appréciable. Au niveau du secteur bancaire, il est observé une progression de 0,1% pour ce qui concerne les nouveaux crédits accordés avec un taux débiteur en baisse de 0,17 point de pourcentage entre 2018 et 2019. Mais, en ce qui concerne les SFD, le volume de financement a connu une baisse de 16,9% par rapport à 2018 pour se situer à 187,00 milliards de FCFA en 2019. Ce volume représente 11,5% de celui de l'espace UMOA, ce qui lui permet de se positionner au troisième rang derrière le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Cependant, les SFD présentent des taux de créances en souffrance en évolution, se situant à 5,0% en 2019 et traduisant ainsi une dégradation continue du portefeuille de crédit. La baisse du volume de financement des SFD à l'économie se justifierait par la situation sécuritaire qui a contraint certains SFD à suspendre leurs activités dans certaines zones.

Quant à la répartition des financements par secteur d'activité, elle est orientée principalement vers le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie aussi bien dans les institutions bancaires que dans les SFD. Le financement agricole représente moins de 5,0% au niveau des banques et 15,0% au niveau des SFD.

Le graphique suivant présente la répartition en 2019 du financement octroyé par les SFD par secteur d'activité.

Graphique 24 : Répartition des crédits par secteur d'activité des SFD en 2019



Source : SP/PIF, 2020



2.3.2.3. Les services financiers numériques

Les services financiers numériques sont en grande partie adossés à la monnaie électronique qui est constituée principalement du portefeuille électronique ou mobile money. Ses prestations sont composées du cash-in et du cash-out, du paiement électronique et du transfert de fonds au niveau national et dans l'espace communautaire. Ces services présentent une forte évolution et un taux de pénétration fort appréciable sur l'ensemble du territoire national, portant ainsi le taux d'inclusion financière à 70,9%. En effet, le nombre de comptes de monnaie électronique ouverts a atteint environ 11,80 millions dont plus de 7,30 millions déclarés actifs en 2019. Sur la même période, plus de 770,00 millions de transactions ont été enregistrées pour un volume financier évalué à 5,55 milliards de FCFA.

Cependant, l'utilisation des autres services et produits numériques tels que les paiements marchands, les paiements en ligne restent insuffisants. À titre d'exemple, le nombre de commerçants acceptant les paiements mobiles via Terminaux de paiement électronique (TPE) et les paiements en ligne étaient respectivement de 190 et de 04⁹ en 2019.

2.3.2.4. Les assurances

En ce qui concerne les produits d'assurances, ils sont proposés par les sociétés d'assurances et la Poste Burkina. Les prestations sont principalement orientées sur l'assurance-vie et l'assurance dommage. L'assurance agricole et la micro assurance sont encore très peu développées.

2.4. L'offre en inclusion financière

L'offre en inclusion financière s'apprécie à travers les prestataires, d'une part, et les indicateurs d'accès aux produits et services financiers, d'autre part.

2.4.1. Les prestataires de produits et services financiers

Les produits et services financiers sont principalement offerts aux populations par les établissements bancaires et financiers, les SFD, les sociétés d'assurances, les FNF, les EME, les FinTechs, la Poste Burkina, les sociétés de transfert rapide, etc.

2.4.1.1. Les SFD, les banques et établissements financiers

Les SFD représentent des acteurs incontournables dans la promotion de l'inclusion financière au Burkina Faso. Prioritairement orientés vers les populations exclues du système financier classique et le milieu rural, ils couvrent l'ensemble du territoire national avec 517 points de service déployés par 132 institutions agréées en 2019. Cependant, certaines régions comme le Sahel, le Plateau central et le Sud-Ouest sont faiblement couvertes avec au total 05 institutions et 24 points de service pour une population estimée à 2,95 millions d'habitants, selon le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019. La région du Centre concentre 34 institutions pour 202 points de service.

Il est à noter également la prédominance de la forme juridique des Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC). En effet, on dénombre 103 IMCEC en 2019, soit 78,0% des SFD.

Les banques et établissements financiers, au nombre de 19, disposent de 321 agences majoritairement implantées dans la région du Centre (154 agences, soit 48,0%) dont la population en 2019 représente 14,8% de l'effectif général.

Le tableau suivant présente l'évolution des institutions financières de 2017 à 2019.

⁹ Rapport annuel sur les services financiers numériques dans l'UEMOA, BCEAO 2019

Tableau 26 : Évolution des institutions financières de 2017 à 2019

Désignation	Burkina Faso		
	2017	2018	2019
SFD	133	129	132
Points de service des SFD	564	558	517
Banques	14	15	15
Établissements financiers	4	4	4
Agences/Banques et EF	281	316	321

Source : À partir des données consolidées de la BCEAO et de la DGTCP, 2021

2.4.1.2. Les Émetteurs de monnaie électronique

L'écosystème numérique du Burkina Faso est composé de quatre (04) fournisseurs de Service financier numérique (SFN). Il s'agit d'un (01) EME (ORANGE MONEY BURKINA FASO SA) et de trois (03) partenariats entre les banques, les opérateurs de télécommunication et les FinTechs, à savoir :

- UBA BURKINA et TELMOB (MOBICASH-VENEGA) ;
- SGBF et TAGPAY (YUP-BURKINA) ;
- CORIS BANK INTERNATIONAL et TAGPAY (CORIS-MONEY).

En 2019, un total de 91 677 points de service a été identifié, avec un taux d'activité de 80%. Le canal le plus utilisé est la téléphonie mobile. On note, dans la majeure partie des banques, le développement de la banque à distance (création de compte, opérations bancaires, carte de débit et de crédit, services non financiers). Cependant, ces produits et services sont tributaires de la qualité approximative de la connexion internet et sa faible couverture du territoire.

Tableau 27 : Évolution du nombre de comptes de monnaie électronique de 2018 à 2019

Désignation	2018	2019
Nombre total de comptes de monnaie électronique ouverts	9 582 115	11 795 896
Nombre de comptes de monnaie électronique actifs (au moins une transaction au cours des 90 derniers jours)	5 771 847	7 377 347
Nombre de bénéficiaires de transfert non titulaires de porte-monnaie électronique / non-inscrits (reçoivent et retirent uniquement avec un code)	1 397 840	1 708 015
Nombre d'utilisateurs de comptes de monnaie électronique par point de service	140	128

Source : À partir des données consolidées de la BCEAO et de la DGTCP, 2021

2.4.1.3. Le secteur des assurances

Le marché des assurances burkinabè est animé actuellement par seize (16) sociétés d'assurances dont huit (08) sociétés non-vie ou dommages, une (01) société de micro assurance et sept (07) sociétés Vie. Est également acteur du marché, la succursale de la société de réassurance GLOBUS-RE. Le taux de pénétration¹⁰ de marché au Burkina se situe à 1,7% en 2019.

¹⁰ C'est le total des primes d'assurances en pourcentage du PIB

Tableau 28 : Évolution des sociétés d'assurances de 2017 à 2019

Désignation	2017	2018	2019
Sociétés d'assurances agréées	16	17	16
Agents généraux d'assurances	111	134	117
Nombre de courtiers	22	28	40

Source : DGCTP/DA, 2020

2.4.1.4. La Poste Burkina Faso

La Poste Burkina Faso est un acteur majeur de la promotion de l'inclusion financière. Elle participe activement à la mobilisation et à la promotion de l'épargne postale au profit de l'économie en offrant des services et produits adaptés aux populations ayant un faible revenu. Aussi, les produits et services financiers offerts par cette institution sont :

- les produits d'épargne ;
- les comptes courants postaux ;
- les produits de transfert et de partenariat ;
- les produits d'assurances ;
- les systèmes de transfert d'argent par téléphone mobile ;
- les mandats physiques.

2.4.2. Les indicateurs d'accès de l'inclusion financière

La pénétration géographique et démographique des services financiers offerts par les PSF détermine leur accessibilité pour les populations. L'accès des populations aux services financiers est mesuré à travers le taux global de pénétration géographique et le taux global de pénétration démographique des services financiers.

2.4.2.1. Le Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGSFg)

Le TGSFg mesure le nombre de points de services financiers sur 1 000 km². Entre 2017 et 2019, le nombre de points de service est passé de 164 à 449, soit une hausse de 174,0%. Cette évolution est appréciable en comparaison avec l'espace communautaire où ce nombre est passé de 76 à 194. Cependant, il est à noter que cette évolution provient de l'expansion des points de services des EME.

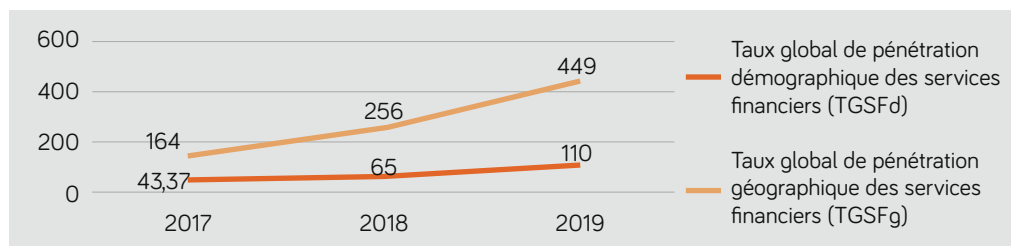
L'évolution des taux de pénétration des banques et des SFD sont restés relativement faibles. En effet, la pénétration des points de services bancaires et de microfinance est respectivement de 3,03 et de 2,25 pour 1 000 km², tandis que les EME présentent 443,36.

2.4.2.2. Le Taux global de pénétration démographique des services financiers

Le Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGSFd) mesure le nombre de points de services financiers pour 10 000 adultes (15 ans et plus). Il est marqué par une dynamique de croissance, enregistrant une hausse de 60,6% entre 2017 et 2019. Ce taux est passé de 43,4 points de service pour 10 000 habitants en 2017 à 110 en 2019. Au niveau communautaire, le TGSFd est passé de 40 à 96 sur la même période. Tout comme la pénétration géographique, cette croissance est induite par l'expansion des points de service des EME dont le taux est de 108,8%.

Au niveau des banques, le taux de pénétration démographique est resté stable à 0,74 point de service pour 10 000 habitants tandis que les institutions de microfinance enregistrent 0,55.

Graphique 25 : Évolution des taux globaux de pénétration démographique et géographique des services financiers de 2017 à 2019



Source : Construit à partir des données de la BCEAO, 2021

2.5. La demande en inclusion financière

La demande en inclusion financière est mesurée selon les indicateurs retenus dans la SNFI, par le Taux de bancarisation élargi (TBE) et le Taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière.

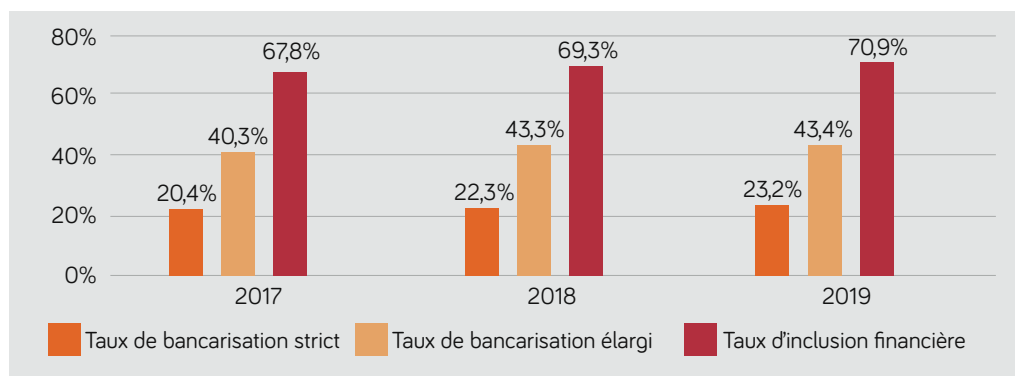
Le TBE mesure le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance. Le TGUSF indique, quant à lui, le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor public et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.

Bien qu'enregistrant une légère hausse sur les 03 dernières années, soit 15,9% en 2017, 17,0% en 2018 et 17,8% en 2019, l'utilisation des services bancaires reste toujours insuffisante. En effet, le nombre de personnes physiques titulaires de compte de dépôt ou de crédit représente environ 18,0% de la population. Ce taux est de 20,2% en 2019 au niveau du secteur de la microfinance. Quant au TBE, il se situe à 43,4% en 2019 contre 39,7% dans l'espace UEMOA.

Contrairement aux banques et aux SFD, l'utilisation des services de monnaie électronique connaît une croissance remarquable, induisant une hausse de 3,1 points de pourcentage sur la période de 2017 à 2019. Ainsi, le taux d'inclusion financière est passé de 67,8% en 2017 à 70,9% en 2019 contre 53,6% à 60,1% au niveau sous régional sur la même période. Pour l'accès aux produits d'épargne et de crédit productif pour la population financièrement exclue, des efforts restent à fournir malgré le niveau jugé satisfaisant du taux d'inclusion financière.

Le graphique suivant illustre l'évolution des indicateurs d'utilisation sur la période de 2017 à 2019.

Graphique 26 : Évolution des taux d'utilisation des services financiers entre 2017 et 2019



Source : Construit à partir des données de la BCEAO, 2021

18,0% de la population (Pourcentage de personnes physiques titulaires de compte de crédit)

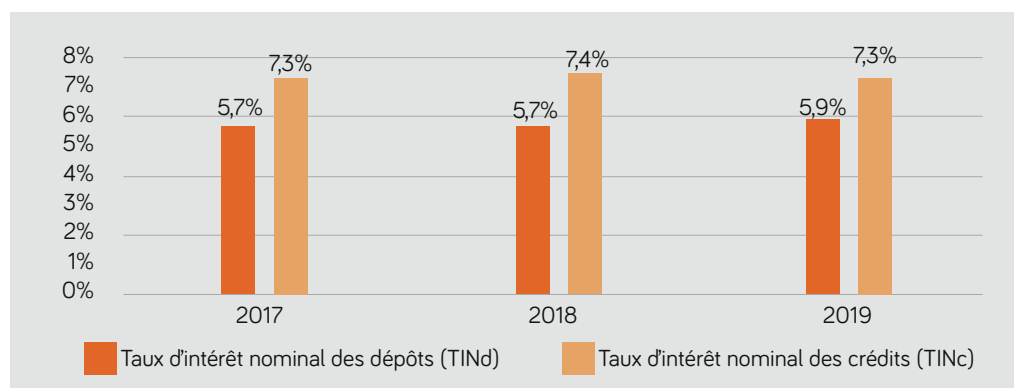
2.6. L'évolution des indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

L'accessibilité-prix des services financiers en inclusion financière est mesurée selon le Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) et le Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) qui permettent d'apprécier les coûts se rapportant aux services financiers.

Au niveau des banques, le taux d'intérêt nominal appliqué sur les crédits a connu une hausse entre 2017 et 2018, passant de 7,3% à 7,4%. En 2019, ce taux est ramené à 7,3%. Pour ce qui est du taux d'intérêt nominal appliqué sur les dépôts, il est passé de 5,7% en 2017 à 5,7% en 2018 puis à 5,9% en 2019.

Au niveau des SFD, le taux d'intérêt nominal appliqué sur les crédits en 2019 varie entre 8,0% (taux minimal moyen) et 16,1% (taux maximal moyen). Pour ce qui est du taux d'intérêt nominal appliqué sur les dépôts, il varie entre 2,7% (taux minimal moyen) et 3,6% (taux maximal moyen) en 2019.

Graphique 27 : Évolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques



Source : Construit à partir des données de la BCEAO, 2021



3. DYNAMIQUE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT DANS L'INCLUSION FINANCIÈRE

Cette section analyse les interventions des PTF, le financement des stratégies nationales de l'inclusion financière, les types d'investissement réalisés grâce au financement extérieur, et les forces et les faiblesses des interventions des PTF.

3.1. Les PTF intervenant dans l'inclusion financière et les mécanismes utilisés

L'analyse des interventions des PTF et des mécanismes utilisés s'appuie sur les ressources financières décaissées par les projets et programmes de développement et exclusivement dédiées à des activités directement en lien avec l'inclusion financière.

3.1.1. Les interventions des PTF dans l'inclusion financière

Les PTF, depuis quelques années, s'intéressent à la thématique de l'inclusion financière à travers plusieurs actions financées aussi bien par des partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que par des ONG.

Selon les données de la PGA et celles collectées au niveau du ministère en charge de l'agriculture, la majorité des interventions des PTF ayant un volet inclusion financière se concentre dans le domaine agricole. Sur la période 2010-2020, le montant global décaissé au profit des projets et programmes intégrant le volet inclusion financière est estimé à 288,04 milliards de FCFA dont 61,5% sous forme de dons et 38,5% sous forme de prêts.

Sur la période, environ 13 PTF se sont intéressés à l'inclusion financière dans leurs opérations de financement. La plupart de ces partenaires sont des bilatéraux qui, au nombre de 9, ont décaissé environ 50,9% du montant global. Quant aux multilatéraux, au nombre de 4, leurs décaissements sur la période sont estimés à 49,1% du montant global. Les principaux partenaires de ces projets et programmes, avec volet inclusion financière, sont :

- la Banque mondiale qui a décaissé environ 32,5% du montant global ;
- l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) pour un décaissement estimé à 20,3% du montant global ;
- l'Agence française de développement avec 14,4% des décaissements.



288,04
milliards de FCFA
décaissés par les
PTF sur la période
2010-2020



Tableau 29 : Situation des décaissements par PTF sur la période 2010-2020 en milliards de FCFA

N°	Bailleurs	Dons	Prêts	Montant total	Pourcentage
BILATÉRAUX				146,54	50,9
1	FKDEA	4,45	0,00	4,45	1,5
2	DANIDA	58,37	0,00	58,37	20,3
3	Luxembourg	1,99	0,00	1,99	0,7
4	AFD	15,09	26,24	41,33	14,4
5	Coopération autrichienne	1,77	0,00	1,77	0,6
6	KFW	21,97	0,00	21,97	7,6
7	Coopération italienne	2,28	0,00	2,28	0,8
8	ASDI	5,53	0,00	5,53	1,9
9	Coopération suisse	8,85	0,00	8,85	3,1
MULTILATÉRAUX				141,50	49,1
10	BAD	9,50	15,38	24,88	8,6
11	UE	9,18	0,00	9,18	3,2
12	Banque mondiale	34,92	58,58	93,49	32,5
13	FIDA	3,17	10,78	13,95	4,8
TOTAL		177,07	110,98	288,04	100

Source : DGCOOP/MINEFID et DGESS/MAAHM, 2021

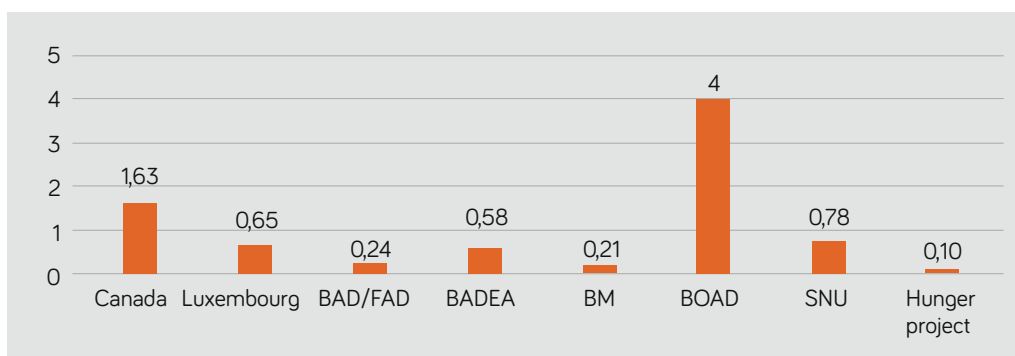
On a dénombré, sur la période, environ une quinzaine de PPD dont les investissements prennent en compte des volets liés à l'inclusion financière. Les principaux PPD financés par des partenaires qui ont un volet lié à la finance inclusive sont :

- l'Aménagement des bas-fonds au Sud-Ouest et dans la Sissili (PABSO II) ;
- le Projet d'irrigation localisée et de résilience agricole au Burkina Faso (PIRA-BF) ;
- le Réseau Agro - Innov - pour un entrepreneuriat agricole innovant et durable ;
- le Programme de croissance économique dans le secteur agricole - PCESA 2016-2020 ;
- le Programme d'appui danois au développement de l'agriculture du Burkina Faso Phase II (PADDAB II) ;
- le Projet «Agriculture contractuelle et transition écologique» (PACTE) ;
- le Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE) ;
- le Projet de renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire dans les régions du Centre-Nord et du Sahel ;
- le Programme d'appui à la résilience économique et climatique des populations au Burkina Faso à travers les innovations financières et digitales UNCDF ;
- le Programme de valorisation du potentiel agro-pastoral dans l'Est du Burkina Faso (VALPAPE), phase 2 ;
- le Projet de valorisation agricole des petits barrages (ProValAB) ;
- le Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA) ;
- le Projet d'appui aux filières agricole-sylvo-pastorales (PAFASP) ;
- le Projet d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU) ;
- le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA).

En tentant un filtrage des informations à partir des données de la PGA et du MAAHM, on est arrivé à isoler un certain nombre d'opérations financières dont le contenu semble exclusivement dédié à l'inclusion financière. Le montant global décaissé sur cette période par les partenaires au développement en faveur de l'inclusion financière est estimé à 8,18 milliards de FCFA. Les modes de financement utilisés dans le cadre de ces décaissements concernent aussi bien les subventions (3,40 milliards de FCFA) que les prêts (4,78 milliards de FCFA).

Les décaissements ont été réalisés par 8 partenaires dont 2 bilatéraux, 5 multilatéraux et une ONG. Le graphique suivant présente les partenaires qui ont fait des décaissements sur la période 2010-2020.

Tableau 30 : Décaissement des partenaires en faveur de l'inclusion financière de 2010 à 2020 en milliards de FCFA



Source : PGA/DGCOOP, 2021

Les principaux projets et programmes financés par les partenaires sont :

- Free limit-LCB 5^{ème} ligne refinancement en faveur de Fidelis financé par la BOAD ;
- ACR 5^{ème} ligne refinancement en faveur de Fidelis Finance BF financé par la BOAD ;
- Agri+ : dispositif innovant de financement de l'agriculture familiale au Burkina Faso financé par le Luxembourg ;
- Participation à l'exécution du plan d'actions de la stratégie nationale de microfinance par le Canada ;
- Programme du renforcement du secteur de la microfinance (PRESEM) financé par la Banque mondiale, la BAD et le Système des Nations unies ;
- Ligne de crédit pour le FAARF financé par la BADEA.

En plus des décaissements, certains PPD, à travers leur mode opératoire, contribuent au développement de l'inclusion financière. C'est le cas des PPD qui incitent les bénéficiaires à disposer d'un compte bancaire avant de pouvoir profiter des ressources qui leur sont allouées.

3.1.2. Les mécanismes d'intervention des PTF

Les mécanismes d'intervention utilisés par les PTF s'appuient sur trois approches essentiellement :

✓ **Le financement direct par les PPD par la mise en place d'un mécanisme approprié**

Cette approche est une forme d'allocation budgétaire qui contribue à la mise en place d'un financement durable de l'inclusion financière pour accompagner les bénéficiaires du projet ou programme. Ainsi, le projet ou le programme met en place un mécanisme de financement des activités ou de soutien à ces activités des bénéficiaires tel que la subvention, le warrantage, etc. tout en assurant une connexion de ces activités avec le système financier.

✓ **Le financement par l'intermédiaire d'un projet ou programme à volet crédit**

À l'initiative du projet ou du programme, le partenaire met à la disposition des banques, des IMF ou des structures du SFD, des ressources par le biais d'un mécanisme de rétrocession, pour leur permettre d'ouvrir des lignes de crédit adaptées aux besoins des PME avec des possibilités de couverture partielle ou totale du risque. Si les ressources sont rétrocédées sous forme de prêt, le dispositif est encadré par un taux de dépôt (taux auquel les banques, IMF ou SFD remboursent les fonds) et un taux de sortie (taux auquel les banques, IMF et SFD se font rembourser les prêts accordés aux PME).

Dans le cas du Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) par exemple, les ressources sont mises à la disposition de Ecobank et de Coris Bank (2,50 milliards de FCFA pour chaque banque) par l'État burkinabè pour des lignes de crédit adaptées aux entreprises agricoles, à condition d'un taux de dépôt fixé à 3,0% et d'un taux de sortie fixé à 8,0% avec des possibilités d'une couverture partielle de risque par la SOFIGIB. La SOFIGIB bénéficie à ce titre d'une rétrocession de 750 millions de FCFA. Les clients cibles de la ligne au niveau des banques sont les Petites et moyennes entreprises des filières agricoles et les IMF qui financent les OPA et les micro-entreprises agricoles.

✓ **Le financement direct d'une institution de microfinance**

Ce mode de financement est la possibilité pour une structure intervenant dans le domaine de l'inclusion financière, de lever directement auprès de certains PTF, des fonds sans passer par l'approche panier commun ou l'approche mise en place d'un projet. À titre d'exemple, Coris Bank mobilise des ressources à travers la finance islamique auprès de partenaires tels que la Banque islamique de développement (BID).

3.2. Analyse du financement des stratégies nationales en matière de finance inclusive

Dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière, le Burkina Faso a élaboré deux stratégies, à savoir la Stratégie nationale de la microfinance (SNMF) qui a été mise en œuvre sur la période 2012-2016 et la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) qui couvre la période 2019-2023.

3.2.1. Financement de la Stratégie nationale de microfinance (SNMF)

En novembre 2005, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté une Stratégie nationale pour le développement du secteur de la microfinance. En 2012, cette stratégie a été actualisée et assortie d'un Plan d'actions 2012-2016 pour la promotion et le développement de la microfinance au Burkina Faso. L'objectif étant de favoriser l'accès d'une large proportion de la population à des produits et services financiers professionnalisant et intégrant les mutations de la microfinance.

Le coût de la SNMF 2012-2016 avait été estimé à 24,47 milliards de FCFA dont 6 milliards de FCFA prévus pour être gérés en option panier commun à travers le Programme d'appui à la mise en œuvre de la microfinance.

3.2.1.1. Situation de mobilisation des ressources

Dans le cadre de la mobilisation des ressources, le Gouvernement a organisé une table ronde avec ses partenaires au développement qui a permis d'enregistrer des annonces de financement de certains partenaires.

16,430
milliards de FCFA
(Promesses de
financement
des PTF pour la
SNMF)

Le tableau ci-dessous résume le financement du Gouvernement et de ses partenaires.

Tableau 31 : Situation des promesses de financement par partenaire

Dispositif de financement	Bailleurs	Montant en FCFA
Panier commun	État	1 000 000 000
	Coopération canadienne	5 000 000 000
Hors panier commun	Union européenne	1 640 000 000
	AFD	984 000 000
	MCA-Burkina	1 000 000 000
	FIDA	200 000 000
	PNUD	625 000 000
	BADEA	3 000 000 000
	Plan Burkina	2 481 000 000
	PAMIGA	500 000 000
TOTAL		16 430 000 000

Source : SP/PIF, 2020

À l'issue de la table ronde, le gap de financement qui se dégageait s'élevait à 8,04 milliards de FCFA.

3.2.1.2. État d'exécution financière du plan d'actions

L'état d'exécution financière est présenté à deux niveaux, à savoir la consommation des ressources du panier commun et celle des ressources hors panier commun.

Les ressources qui ont servi à financer les actions de la SNMF à travers le dispositif de panier commun proviennent initialement de trois (03) sources de financement, à savoir le budget de l'État, les fonds de la Coopération canadienne et la contribution directe des bénéficiaires à travers les SFD. Toutefois, au cours de l'exécution du programme, la Coopération canadienne a dû suspendre sa participation au panier commun en fin mars 2014, suite à la fin de la convention qui la liait au Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre du financement du secteur de la microfinance. Depuis cette date, la SNMF a été intégralement financée par le budget de l'État.

La situation du financement des activités du panier commun de la SNMF par source de financement se présente comme suit :

Tableau 32 : Situation des financements par acteur (en FCFA)

Source de financement	Prévisions budgétaires du panier commun	Montant total des PTA	Dépenses totales	Taux de décaissement (%)	Taux d'exécution (%)
État	1 000 000 000	2 573 688 864	1 611 557 012	257,4	62,6
Coopération canadienne	5 000 000 000	643 252 386	643 252 386	12,9	100,0
Bénéficiaires	-	78 345 963	56 478 113	-	72,1
Total	6 000 000 000	3 295 287 213	2 311 287 511	54,9	65,3

Source : SP/PIF, 2020

La faiblesse du taux de décaissement s'explique par le retrait de la Coopération canadienne du financement de la SNMF à la fin de la convention avec le Gouvernement du Burkina Faso. Pour pallier ce retrait, le Gouvernement a financé les activités de la SNMF par l'inscription de lignes dans les lois de finances depuis 2015. C'est ce qui explique le taux de décaissement de 257,4% de l'État par rapport aux prévisions initiales.

3.2.1.3. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées durant la mise en œuvre de la SNMF sont liées à la planification et à la mise en œuvre du programme. D'abord, il ressort un manque de cohérence dans les liens de causalité qui devrait exister entre certaines actions menées et les différents niveaux de résultats attendus. En effet, les incohérences relevées entre le cadre logique et le Cadre de mesures de rendements (CMR) ont rendu difficile l'évaluation du programme.

Aussi, les acteurs chargés de l'exécution du programme ont été confrontés à son démarrage tardif, au temps mis pour l'opérationnalisation de l'unité de gestion de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF), à la faible mobilisation des financements du fait du non-renouvellement de la convention de financement avec le Canada, à la non-exécution de certaines promesses de financement de la table ronde, à l'absence d'un dispositif de suivi et à l'adoption tardive des Plans de travail annuels (PTA).

3.2.2. Financement de la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2019-2023

3.2.2.1. Situation de mobilisation des ressources

Le niveau de l'inclusion financière est demeuré faible au Burkina Faso en dépit de la volonté affichée du Gouvernement d'accroître l'offre et l'accessibilité des produits et services financiers aux populations et aux entreprises à travers la mise en œuvre de la SNMF. Aussi, afin d'accélérer l'atteinte de cet objectif qui est essentielle à l'atteinte du développement humain, il a été adopté en 2019, la SNFI assortie de son premier Plan d'actions opérationnel (PAO) 2019-2021 dont le coût s'élève à 59,12 milliards de FCFA.

La SNFI a été bâtie autour de cinq (05) axes stratégiques et vise « un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables, offerts par des institutions saines et pérennes à une population financièrement éduquée notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du monde rural et les petites et moyennes entreprises du Burkina Faso ».

Partant de cette vision, la SNFI s'est fixé comme principal objectif d'accroître d'ici à 2023, à 75,0% la proportion de la population adulte burkinabè ayant accès et utilisant des produits et services financiers abordables et adaptés.

Pour le financement de la mise en œuvre de la SNFI, le Gouvernement a adopté un schéma qui nécessite la contribution de l'ensemble des partenaires au développement, à savoir l'État à travers le budget national, le secteur privé (banques, SFD, sociétés d'assurances et opérateurs de téléphonie mobile), les ONG-AD et les PTF.

Pour réussir une mise en œuvre adéquate de la SNFI, le Gouvernement a organisé, en novembre 2019, une table ronde avec les partenaires au développement pour mobiliser le gap de financement qui s'élevait à 18,71 milliards de FCFA. Cette table ronde a permis d'enregistrer des annonces de financement de 26,31 milliards de FCFA.

Tenant compte des engagements pris par certains partenaires et des annonces de financement au cours de la table ronde ainsi que de la contribution attendue de l'État, le niveau de financement de la SNFI ressort à 109,7%.

Le tableau ci-après présente la situation des engagements et des annonces des partenaires.

Tableau 33 : Détail des engagements et des annonces de financement de la SNFI (en millions de FCFA)

Source de financement	Montant acquis avant la table ronde	Montant des annonces	Montant total acquis
État	18 537,22	-	18 537,22
Partenaires techniques et financiers			
APSF		96,62	96,62
Banque mondiale	-	11 180,35	11 180,35
Belgique	-	1 834,00	1 834,00
BOAD	20 000,00	-	20 000,00
Luxembourg		4 200,00	4 200,00
Plan international	-	9 000,00	9 000,00
Total PTF	20 000,00	26 310,97	46 310,97
Total financement SNFI	38 537,22	26 310,97	64 848,19

Source : DGCOOP, 2019

3.2.2.2. Situation de concrétisation

Les engagements des PTF et la contribution de l'État pour le financement de la SNFI se sont matérialisés par une exécution financière de 24,63 milliards de FCFA à la date du 31 décembre 2020.

Tableau 34 : Situation d'exécution des engagements pour le financement de la SNFI au 31/12/2020 (en millions de FCFA)

Source de financement	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation	Structure d'exécution
État	18 537,22	1 474,02	8,0%	SP-PIF, MAAH, PAIF-PME
APSF	96,62	97,15	100,6%	APSF
Banque mondiale	11 180,35	9 222,22	82,5%	PAIF-PME
Belgique	1 049,53	196 787 100	18,8%	RIKOLTO
BOAD	20 000,00	10 000,00	50,0%	FONAFI
Luxembourg	4 200,00	1 833,85	43,7%	PARI, SOS FAIM, Agri+
Plan international Burkina	9 000,00	1 804,88	20,1%	Plan international Burkina
Total PTF	45 526,50	23 154,89	50,9%	
Total financement SNFI	64 063,72	24 628,91	38,4%	

Source : SP-PIF/DGCOOP, 2020

Le taux de mobilisation des ressources auprès des PTF ressort à 50,9% après une année de mise en œuvre de la SNFI, preuve de leur ferme engagement à accompagner l'État vers la réalisation de son objectif en matière d'inclusion financière. Cependant, on observe que certains PTF, à l'image de la Belgique et de Plan international, traînent dans la concrétisation de leur engagement. Il convient également de noter que la contribution de l'État n'est pas exhaustive en ce sens qu'il subsiste des difficultés dans la centralisation des données liées aux projets et programmes financés au niveau du Ministère en charge de l'agriculture.

D'une manière générale, si la dynamique se maintient et avec une accentuation du plaidoyer auprès des partenaires qui traînent encore le pas, le financement de la SNFI sera atteint à plus de 100,0% avant 2023.

3.2.2.3. Difficultés rencontrées dans le financement de la SNFI

En cours de mise en œuvre de la SNFI, il convient de noter quelques difficultés liées principalement au positionnement dans les axes stratégiques de la SNFI, à l'insécurité, à la coordination des interventions, au retard dans la mise en place des organes du suivi de la SNFI et à la disponibilité des informations.

✓ Difficultés liées au positionnement des PTF sur les axes

Le rapport de la mise en œuvre de la SNFI 2020 a relevé des insuffisances dans le financement de certains axes stratégiques. En effet, on note une concentration de ces financements sur la fourniture du crédit et le développement de la finance digitale principalement.

✓ Difficultés liées à l'insécurité

L'insécurité a impacté fortement les actions des PSF et des capacités de remboursement de leurs clients surtout dans la partie nord du pays. En effet, cette situation a entraîné une impossibilité pour les institutions de s'implanter dans les zones à risque et une fermeture des SFD dans les zones touchées par les attaques. Aussi, les Personnes déplacées internes ont suspendu leurs activités et, par conséquent, on assiste à une baisse de l'utilisation des produits et services financiers.

✓ Difficultés dans la coordination des interventions du secteur de l'inclusion financière

La coordination au niveau de l'inclusion financière présente des insuffisances liées au manque de visibilité des actions des intervenants, au manque de synergie d'actions et à la faiblesse dans leurs capitalisations. Ces insuffisances ont été relevées lors de la 1^{ère} édition du Cadre national de concertation des Acteurs de l'inclusion financière (CNC-AIF/BF) tenue les 17 et 18 décembre 2020.

✓ Difficultés liées à la collecte de données

Les actions programmées par les acteurs ne sont pas en adéquation avec le PAO. En effet, il ressort un manque de cohérence entre les actions menées par les acteurs et le plan d'actions de la SNFI.

3.3. Les réalisations sur financements extérieurs

Les différents types de réalisations sur financements extérieurs au profit du secteur de la finance inclusive couvrent la fourniture de crédits ou de subventions, la formation, la mise en place de fonds de garantie et les produits et services financiers digitaux. Ces investissements permettent aux bénéficiaires de mener des activités génératrices de revenus et de créer des emplois pour ceux qui n'ont pas accès au financement classique que sont les jeunes, les femmes, les acteurs du secteur informel, les retraités, etc.

La fourniture de crédits ou de subventions et de refinancement consiste en la mise en place de lignes de crédit affectées à un public cible spécifique auprès des PSF. En guise d'exemple, la BOAD, la BADEA et le DANIDA ont mis à disposition des populations et des PSF des lignes de crédit via des FNF (FONAFI, FASI, FAPE, FAIJ, FAARF) et des PPD (PADEL, PCESA¹¹, PADEA, etc.).

Dans le domaine du renforcement des capacités, des formations ont été réalisées dans des thématiques telles que le développement des chaînes de valeur, la finance digitale, l'éducation financière, etc. Le FENUD, le DANIDA, HUNGER PROJECT, PLAN INTERNATIONAL BURKINA, CCEB, ... ont intervenu dans le renforcement de capacités.

Concernant la mise en place de fonds de garantie, des actions ont été réalisées par les partenaires et concernent la Banque mondiale et le DANIDA, à travers la SOFIGIB pour le renouvellement du parc automobile.

Les réalisations concernant les produits et services financiers digitaux portent sur le financement des FinTechs, l'accompagnement des SFD et de l'administration publique dans la mise en place de plates-formes numériques. C'est notamment le cas des FinTechs avec le FENUD à travers le PARI, la Banque mondiale qui accompagne la digitalisation de la CARFO, de la CNSS, de la DGTCP (STAR/SIKA-UEMOA) et de la DGD (e-douane), etc.

¹¹ Programme de croissance économique dans le secteur agricole

3.4. Analyse des forces et faiblesses des interventions des acteurs

L'analyse des interventions des PTF dans l'inclusion financière au Burkina Faso fait ressortir des forces et des faiblesses.

3.4.1. Forces dans l'intervention des PTF

Les principales forces des interventions des PTF dans la finance inclusive sont :

✓ ***la diversité des instruments de financement des activités***

La contribution des PTF favorise la disponibilité des ressources financières auprès des banques, des IMF et des fonds nationaux à un taux préférentiel (généralement entre 3,0% et 4,0%). Ainsi plusieurs produits et services financiers sont rendus accessibles aux bénéficiaires en vue de financer leurs activités. Ce sont, entre autres, (i) les lignes de crédit pour le financement de projets des promoteurs (investissements, fonds de roulement, warrantage, etc.), (ii) les fonds de garantie et (iii) la micro-assurance).

✓ ***l'existence d'un effet de levier par l'apprentissage du financement***

Le soutien des PTF au développement de la finance inclusive à travers l'apprentissage du financement, entraîne un effet de levier qui permet aux petites et moyennes entreprises d'augmenter leur capacité d'investissement.

✓ ***la mutualisation de la gestion des risques à travers la micro-assurance***

Les interventions des PTF contribuent à la mise en place de mécanismes de gestion des risques grâce à la subvention de la prime d'assurances. En effet, à travers la micro-assurance, les promoteurs mutualisent la gestion des risques entre les membres ce qui contribue à la réduction de leur vulnérabilité.

3.4.2. Faiblesses dans l'intervention des PTF

Les principales faiblesses relatives aux interventions des PTF dans la finance inclusive sont :

✓ ***la faible marge de refinancement appliquée aux institutions***

Dans certains cas, le différentiel entre le taux de sortie et le coût de la ressource ne permet pas à certaines banques et IMF de suivre les crédits et de les rentabiliser. C'est le cas du financement du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA), à travers le Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat agricole (PADEA) où le coût de la ressource est de 4,0% contre un taux de sortie de 8,0%.

✓ ***l'insuffisance sur les informations détaillées des appuis des PTF***

La première insuffisance est liée à la faible capacité de la PGA et du CIFE à désagréger les informations sur les financements extérieurs dédiés à l'inclusion financière. La seconde résulte du fait que certaines lignes de crédit sont mises en place auprès des banques et des IMF sans une bonne communication et une sensibilisation des promoteurs. Ce qui entraîne souvent un faible accès ou une incompréhension du fonctionnement des lignes de crédit par les bénéficiaires finaux engendrant parfois des impayés.

✓ ***les capacités institutionnelles limitées des SFD***

Certains SFD se caractérisent par la faiblesse des structures de gouvernance, un manque de capacité d'innovation et de développement des services destinés aux promoteurs, des systèmes de gestion des risques défaillants, des capacités internes limitées. Ce qui ne leur permet pas d'être éligibles aux critères de sélection de certains PTF.

✓ ***L'insuffisance de coordination des actions et des acteurs de la coopération au développement intervenant dans l'inclusion financière***

Compte tenu de l'importance des ressources mobilisées dans le cadre de la coopération pour le financement du développement au Burkina Faso, des efforts ont été fournis par les autorités du pays dans le but d'améliorer son efficacité. Au nombre des actions menées, on peut citer la mise en place d'un système de planification des actions et de cadres de concertation entre les acteurs pour mieux coordonner les interventions ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale de la coopération au développement.

Malgré ces efforts, des insuffisances sont toujours constatées pour l'atteinte de meilleurs résultats. Les principales insuffisances sont la faiblesse du leadership du Gouvernement, l'absence d'un mécanisme de rationalisation des interventions des PTF, la multiplicité des procédures des partenaires, la lenteur dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

À côté de ces insuffisances liées à la coordination des interventions des acteurs d'une manière générale, la promotion de l'inclusion financière est confrontée à l'absence d'une cartographie des PTF, à la non-maîtrise de l'information sur les flux financiers, etc.



4. DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

4.1. Défis liés à la coopération pour le développement

4.1.1. Défis liés à la coordination des interventions des acteurs

La coordination des interventions des acteurs dans l'inclusion financière, jugée de type sectoriel informel, fait face à deux (02) défis majeurs :

- la nécessité de maîtrise de l'information sur les flux de financement effectués en faveur du secteur par les PTF ;
- une meilleure organisation des interventions des acteurs.

Pour y remédier, l'action essentielle à mettre en œuvre est la réorganisation de la coordination du secteur en passant à une coordination sectorielle stratégique sous l'autorité du SP/PIF. Cette réorganisation contribuera à une meilleure maîtrise de l'information sur les actions et les flux de financement effectués au profit du secteur.

4.1.2. Défis liés au financement de l'inclusion financière

L'analyse du financement des stratégies nationales du secteur a mis en exergue un certain nombre de difficultés liées à la mobilisation des ressources financières de la coopération, notamment en matière de finance inclusive. Ces difficultés se présentent comme des défis à relever. Il s'agit de :

- la concrétisation des annonces de la table ronde pour le financement de la SNFI ;
- l'alignement des financements sur les axes de la SNFI ;
- le financement du programme national de l'éducation financière.

Pour relever ces défis, il est impératif :

- d'assurer un plaidoyer efficace auprès des partenaires présents à la table ronde pour une mobilisation effective des ressources annoncées ;
- d'explorer de nouvelles sources pour le financement des axes orphelins et du programme national de l'éducation financière.

4.1.3. Défis liés à la capitalisation des réalisations sur financements extérieurs

Le secteur de l'inclusion financière est marqué par l'existence d'une multitude d'acteurs et d'interventions. En effet, l'écosystème est composé des banques et établissements financiers, des SFD, des FNF, des PPD, des PTF, des ONG-AD, des technologies financières (FinTechs, agrégateurs, incubateurs), de l'administration publique, etc. Tous ces acteurs mènent des actions en faveur de l'inclusion financière sans une réelle synergie. Cette situation ne favorise pas une capitalisation des interventions.

Pour relever ces défis, un accent devrait être mis sur :

- le renforcement de la communication ;
- le renforcement des capacités institutionnelles ;
 - la tenue régulière des cadres de concertation.

4.2. Perspectives

Dans le but d'améliorer la mise en œuvre de l'inclusion financière au Burkina Faso, un certain nombre d'actions sont envisagées en matière de coopération au développement. Ces actions ont trait (i) à l'amélioration du CIFE, (ii) à la réalisation d'une cartographie des PTF intervenant dans le domaine de l'inclusion financière et (iii) à la poursuite du plaidoyer.

4.2.1. Amélioration du Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE)

Le CIFE est une plateforme informatisée de suivi des financements extérieurs. Son amélioration engagée depuis 2020, en vue d'une meilleure analyse de l'APD, permettra, à termes, à l'administration de disposer, en temps réel, de données sur les actions des PTF dans tous les domaines y compris la finance inclusive.

4.2.2. Réalisation d'une cartographie des PTF intervenant dans le domaine de l'inclusion financière

En vue d'identifier les PTF susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de la SNFI, leurs zones et leurs modalités d'intervention, le SP-PIF envisage la réalisation d'une cartographie des interventions des PTF.

4.2.3. Poursuite du plaidoyer pour le financement de la SNFI

Pour relancer les partenaires ayant fait des annonces à la table ronde, la DGCOOP, en collaboration avec le SP-PIF, envisage des actions de plaidoyer auprès d'eux pour le respect de leurs engagements. Aussi, il est prévu d'approcher de nouveaux partenaires en vue de susciter leur adhésion pour la couverture des axes sous-financés.



CONCLUSION

L'analyse de la dynamique de la coopération au développement montre que plusieurs PTF apportent leurs contributions à la promotion de l'inclusion financière depuis plusieurs années. En général, leurs interventions sont faites essentiellement dans l'optique de la recherche de l'adéquation, d'une part, entre l'offre et la demande de services financiers et, d'autre part, entre les modes de financement proposés et les attentes des bénéficiaires.

Les données sur la période 2010 - 2019 indiquent que huit (08) PTF (2 bilatéraux, 5 multilatéraux et 1 ONG) ont décaissé des ressources pour financer des projets et programmes intervenant exclusivement dans la finance inclusive. Une douzaine de PPD sont concernés avec un volume global des décaissements de 8,18 milliards de FCFA dont 4,78 milliards de FCFA de prêts contre 3,40 milliards de FCFA de dons. À côté de ces PPD, on recense d'autres opérations soutenues par des PTF et ayant un volet inclusion financière.

L'adoption de la SNFI s'inscrit dans la logique de la recherche de l'efficacité spécifiquement dans le domaine de l'inclusion financière. Malgré les efforts fournis par le Gouvernement et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des insuffisances sont toujours constatées au regard des difficultés suivantes : (i) le non-positionnement des PTF sur certains axes stratégiques de la SNFI, (ii) l'insécurité, (iii) la faible coordination des interventions, (iv) la non-disponibilité des informations et (v) la non-application des modalités de financement convenues avec l'État.

L'étude a traité également des forces et des faiblesses qui caractérisent actuellement le domaine de l'inclusion financière faisant ressortir (i) la faible marge de refinancement appliquée aux institutions financières, (ii) l'insuffisance dans la communication sur les subventions accordées par certains PTF, (iii) les capacités institutionnelles limitées des SFD et (iv) l'insuffisance de coordination des actions et des acteurs de la coopération au développement intervenant dans l'inclusion financière.

Au titre des forces, l'étude a relevé (i) la diversité des instruments de financement des activités, (ii) l'existence d'un effet de levier par l'apprentissage du financement et (iii) la mutualisation de la gestion des risques à travers la micro-assurance.

In fine, l'analyse a permis de mettre en évidence plusieurs défis dont ceux spécifiquement liés au développement de la finance inclusive qui concernent (i) la coordination des interventions des acteurs, (ii) le financement de l'inclusion financière et (iii) la capitalisation des réalisations sur financements extérieurs.

Enfin, au regard de la place importante qu'occupe l'inclusion financière en tant que facteur pouvant favoriser la réalisation des ODD, il serait nécessaire d'approfondir la réflexion pour mettre en lumière les effets quantitatifs des investissements dans l'inclusion financière dans la lutte contre la pauvreté.



CONCLUSION GÉNÉRALE

L'excellence des relations de coopération entre le Burkina Faso et ses partenaires au développement en 2020 a permis une mobilisation exceptionnelle des ressources financières à hauteur de 2 141,66 millions de dollars US, en hausse de 38,3% par rapport à 2019. Cet accroissement significatif de l'APD traduit la volonté des partenaires à soutenir le pays dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'insécurité et dans la mise en œuvre des actions de développement.

L'aide décaissée au profit du Burkina Faso est caractérisée par la prédominance des dons (65,2%) et de l'aide multilatérale (59,6%). Aussi, cinq (05) secteurs de planification ont absorbé plus de la moitié de l'APD (52,7%).

Pour la présente édition du RCD, le thème traité a permis de mettre en exergue le niveau de contribution des partenaires à la promotion de l'inclusion financière depuis plusieurs années à travers le financement des projets et programmes classiques, l'abondement des fonds de financement, la mise en place de lignes de crédit et de garantie. L'étude a également révélé les forces et les faiblesses qui caractérisent le domaine de l'inclusion financière au Burkina Faso et a formulé des recommandations.

En raison de la place importante qu'occupe l'inclusion financière dans la lutte contre la pauvreté et partant, dans la réalisation des ODD, l'étude suggère d'approfondir la réflexion afin de mettre en lumière le rôle de l'inclusion financière dans l'atteinte des ODD.

BIBLIOGRAPHIE

1. Documents internationaux en matière de développement

- Banque mondiale (2014), « Inclusion financière est un facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de promotion de la prospérité » Banque mondiale, <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview> ;
- UEMOA (2009), « Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA » ;
- Banque mondiale (2019), « Notation CPIA (Country policy and institutional assessment) » ;
- Transparency international (2020), « Rapport sur l'état de la corruption dans le monde » ;
- Banque mondiale (2020), « Rapport Doing Business ».

2. Documents de stratégies nationales de développement

- Burkina Faso (2016), « Plan national de développement économique et Social (PNDES) 2016-2020 » ;
- MFPTPS (2017), « Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance (SNPG) 2018-2027 » ;
- MINEFID (2017), « Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) 2017-2020 », DGDT ;
- MINEFID (2019), « Stratégie d'extension du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) 2019-2021 », DGDT ;
- MINEFID (2019), « Stratégie nationale de la finance inclusive 2019-2023 », SP/PMF ;
- MINEFID (2020), « Stratégie nationale de la coopération au développement 2020-2025 », DGCOOP ;
- MINEFID (2012), « Stratégie nationale de la microfinance 2012-2016 », SP/PMF ;
- MINEFID (2020), « Stratégie d'encadrement et de développement du Partenariat public-privé au Burkina Faso », DGCOOP.

3. Rapports de mise en œuvre et notes techniques :

- Premier ministre (2021), « Projet de rapport de performance 2020 du PNDES », SP/PNDES ;
- MINEFID (2021), « Rapport d'exécution financière au 31 décembre 2020 des investissements exécutés par l'État », Gestion 2020, DGB ;
- MINEFID (2020), « Rapport sur la coopération pour le développement 2019 », DGCOOP ;
- MINEFID (2020), « Programme pluriannuel de convergence 2021-2025 », SP/CNPE ;
- MINEFID (2020), « Rapport sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2020 », SP/CNPE ;
- MINEFID (2020), « Tableaux des opérations financières de l'État », DGTCP ;
- MINEFID (2021), « Rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'État, exercice 2020, au 31 décembre » DGB ;
- Premier ministre (2019), « Matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants (MR-SIS) », SP/PNDES ;
- MENAPLN (2019), « Annuaire statistique 2018/2019 du préscolaire, du primaire et du post-primaire et secondaire », DGESS ;
- MINEFID (2021), « Rapport d'exécution financière des ressources internes du Programme d'investissement public 2019 au 31 décembre », DGB ;
- MINEFID (2020), « Rapport pays de l'enquête 2020 de suivi des indicateurs de Busan », DGCOOP ;
- UNCDF (2016), « Enquête FinScope 2016 » ;
- MINEFID (2021), « Note technique sur la situation économique et financière du Burkina Faso en 2020, et perspectives 2021-2024 », DGEP ;
- Groupe des Nations unies pour le développement durable en Afrique de l'Ouest et du Centre (UNSDG-WCA) (2019), « Analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako-Gourma ».

4. Parutions

- Abor, J. Y. ; M. Amidu et H. Issahaku. 2018. " Mobile Telephony, Financial Inclusion and Inclusive Growth " *Journal of African Business*, 19 (3), 430-53 ;
- Agbenyo, W. ; Y. Jiang et S. Antony. 2019. " Cointegration Analysis of Agricultural Growth and Financial Inclusion in Ghana." *Theoretical Economics Letters*, 09 (04), 895-911 ;
- Agbenyo, Wonder et Blessing Amos Atakli. 2020. " Nexus between Financial Inclusion, Gender and Agriculture Productivity in Ghana." *Theoretical Economics Letters*, 10 (3), 545-62 ;
- Aguera, Philippe. 2015. « Inclusion financière, croissance et réduction de la pauvreté, » conférence régionale CEMAC, 23 mars 2015. Brazzaville : World Bank Group ;
- Andrianaivo, Mihasonirina et Kangni R Kpodar. 2011. " Ict, Financial Inclusion, and Growth : Evidence from African Countries." *IMF Working Papers*, 11 (73) ;
- Beck, T. ; S. M. Maimbo ; I. Faye et T.Triki. 2011. *Financing Africa : Through the Crisis and Beyond*. Washington DC : World Bank ;
- Berger, Allen N. ; Robert Deyoung ; Hesna Genay et Gregory F Udell. 2000. " Globalization of Financial Institutions : Evidence from Cross-Border Banking Performance. " *Brookings-Wharton papers on financial services*, 2000(1), 23-120 ;
- Boateng, Kwadwo. 2018. " Financial Inclusion for Economic Growth- an Overview of Some Financial Inclusion Policies in India." *KAHV International journal of Economics, Commerce and Business Management*, 1 (05), 53 – 59 ;
- Chinn, M. D. et H. Ito. 2006. " What Matters for Financial Development ? Capital Controls, Institutions, and Interactions." *Journal of Development Economics*, 81(1), 163–92 ;
- Dell'ariccia, Giovanni et Robert Marquez. 2004. " Information and Bank Credit Allocation. " *Journal of Financial Economics*, 72(1), 185-214 ;
- Detragiache, Enrica ; Thierry Tresselt et Poonam Gupta. 2008. " Foreign Banks in Poor Countries : Theory and Evidence. " *The Journal of Finance*, 63(5), 2123-60 ;
- Diarra, Mahamadou et Rabiou Ali. 2020. « Les effets de l'inclusion financière sur la stabilité de la demande de monnaie dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine. » *Revue Économique et Monétaire*, 28 (décembre 2020) ;
- Furceri, Davide ; Stéphanie Guichard et Elena Rusticelli. 2012. " Episodes of Large Capital Inflows, Banking and Currency Crises, and Sudden Stops. " *International Finance*, 15(1), 1-35 ;
- Ghosh, Saibal. 2019. " Financial Inclusion, Economic Growth and Mobile Telephony in India : Analysing the Nexus. " *Innovation and Development*, 10 (3), 1-23 ;
- Goldsmith, R. W. 1969. *Financial Structure and Development* New Haven : Yale University Press ;
- Gormley, Todd A. 2014. " Costly Information, Entry, and Credit Access. " *Journal of Economic Theory*, 154, 633-67 ;
- Guérineau, Samuel et Luc Jacolin. 2014. « L'inclusion financière en Afrique subsaharienne : faits stylisés et déterminants. » *Association d'économie financière | Revue d'économie financière*, 4(116), 57-80 ;
- Jagtap, M. V. 2016. " Financial Inclusion and Growth of Banking Sector in India." *International Journal of Informative & Futuristic Research*, 3 (9), 3221-28 ;
- Kamalu, Kabiru ; Wan Hakimah Binti ; Wan Hakimah Wan Ibrahim et Ali Umar Ahmad. 2019. " Causal Link between Financial Development, Financial Inclusion and Economic Growth in Nigeria. " *International Journal of Scientific & Technology Research*, 8(12), 2757-63 ;
- Karpowicz, Izabela. 2014. " Financial Inclusion, Growth and Inequality : A Model Application to Colombia. " *IMF Working Papers*, 14 (166), DOI : 10.5089/9781498344838.001 ;
- Kébré, W. Jean Marie. 2020. " Does Foreign Aid Promote Financial Development in the Economic Community of West African States (ECOWAS) ? " *Research in Economics and Management*, 5(2) ;

- Levine, Ross. 1996. " Foreign Banks, Financial Development, and Economic Growth. " International financial markets : Harmonization versus competition, 7, 224-54 ;
- Makoni, Patricia Lindelwa et Godfrey Marozva. 2018. " The Nexus between Foreign Portfolio Investment and Financial Market Development : Evidence from Mauritius." Academy of Strategic Management Journal, 17 (5) ;
- Mckinnon, R. I. 1973. Money and Capital in Economic Development. Washington DC : Brookings Institution ;
- Odeleye, Anthonia T. et Modinat O. Olusoji. 2016. "Financial Inclusion and Inclusive Growth in Nigeria." Retrived, 25 ;
- Peek, Joe et Eric S. Rosengren. 2000. " Implications of the Globalization of the Banking Sector : The Latin American Experience. " New England Economic Review, 45 ;
- Rajan, Raghuram G. et Luigi Zingales. 2003. " The Great Reversals : The Politics of Financial Development in the Twentieth Century. " Journal of Financial Economics, 69(1), 5-50 ;
- Reinhart, Carmen M. et Kenneth S. Rogoff. 2010. Cette fois, C'est Différent : huit siècles de folie financière. Pearson Education France ;
- Schumpeter, J. A. 1912. " Theorie Der Wirtschaftlichen Entwicklung. Leipzig : Dunker & Humblot. " [The Theory of Economic Development, 1912, translated by R. Opie. Cambridge, MA : Harvard University Press, 1934] ;
- Sengupta, Rajdeep. 2007. " Foreign Entry and Bank Competition. " Journal of Financial Economics, 84(2), 502-28 ;
- Stiglitz, Joseph E. (1993). " The Role of the State in Financial Markets. " The World Bank Economic Review, 7(suppl_1), 19-52 ;
- Swamy, Vighneswara. (2010). " Bank-Based Financial Intermediation for Financial Inclusion and Inclusive Growth. " Economic review (Federal Reserve Bank of Atlanta), 5(4) ;
- Van, Loan Thi-Hong ; Anh The Vo ; Nhan Thien Nguyen et Duc Hong Vo. (2021). " Financial Inclusion and Economic Growth : An International Evidence. " Emerging Markets Finance and Trade, 57(1), 239-63.

5. Plateforme de données

- MINEFID, « Instrument automatisé de prévision (IAP) », DGEP ;
- MINEFID, « Plateforme de gestion de l'aide (PGA) », DGCOOP ;
- MINEFID, « Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) », DGTCP.

6. Site web/Internet

- www.finances.gov.bf ;
- www.dgcoop.gov.bf ;
- www.dgb.gov.bf ;
- www.insd.gov.bf ;
- <https://pga.finances.gov.bf> ;
- <http://data.imf.org/regular.aspx?key=61545862>.



ANNEXES

Annexe 1 :

Taux de change moyen en 2020 des principales devises utilisées

Devise	Valeur de la devise par unité de dollar US	Cours en FCFA par unité devise
Couronne danoise (DKK)	6,542	87,981
Couronne suédoise (SEK)	9,210	62,494
Franc suisse (CHF)	0,939	613,081
Dollar canadien (CAD)	1,341	429,173
Euro (EUR)	0,876	657,432
XOF	575,586	1,000
Droits de tirages spéciaux (DTS)	1,393	801,720
Yen japonais (JPY)	106,775	5,391
Yuan chinois (CNY)	7,757	74,200
Unité de compte de la BAD	1,389	799,564

Source : BCEAO, avril 2021



Annexe 2 :

L'APD par instrument et source de financement (en millions USD)

Bailleurs	Aide projet - Avec fonds commun et/ ou CAST	Aide projet - Sans fonds commun et/ ou CAST	Appui budgétaire général	Appui budgétaire sectoriel	Aide ali- mentaire	Assistance et secours d'urgence	Total
Allemagne		64,49		11,02			75,51
Arabie saoudite		2,55					2,55
Autriche	0,465	5,22				1,484	7,17
Belgique		32,71				8,63	41,34
Banque mondiale		266,23	150,564				416,79
Canada	7,457	39,92			0,169		47,55
Danemark	1,587	7,18		2,63		1,062	12,46
France	17,215	108,67	21,738	18,55	4,566	0,891	171,63
Indépendants (Fonds mondial, Fonds vert climat)		61,37					61,37
Italie	1,838	10,05					11,89
Luxembourg	13,77	13,09				3,481	30,34
Pays-Bas		23,98					23,98
Banque de Chine		34,70					34,70
Suisse	3,22	25,97	8,991				38,18
Suède		30,80				5,626	36,43
Système des Na- tions unies	11,62	147,01				4,77	163,40
États-Unis d'Amérique		133,06				62,724	195,78
Japon		33,09			2,809	17,412	53,31
ONG internationales		82,86					82,86
Banque africaine de développement		20,53	28,797			0,327	49,65
Banque arabe pour le développement économique en Afrique		25,62					25,62
Banque islamique de développement		25,23					25,23
Banque ouest- africaine de développement		46,23					46,23
Fonds OPEP		27,28					27,28
Koweït		0,06					0,06
Union européenne		127,24	125,56	12,02		0,388	265,21
Fonds monétaire international			195,215				195,22
Total	57,17	1 395,12	530,87	44,21	7,54	106,80	2 141,72

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Annexe 3 :

L'APD par type et source de financement (en millions USD)

Type de financement	2019			2020		
	Prêts	Dons	Total	Prêts	Dons	Total
Bilatéraux	71,94	401,15	473,09	119,48	663,31	782,80
Arabie saoudite	1,68		1,68	2,55		2,55
Belgique	1,42	17,44	18,86	0,61	40,73	41,34
France	48,02	57,53	105,55	72,25	99,38	171,63
Inde	1,39		1,39			0,00
Koweït	3,09		3,09	0,06		0,06
Allemagne		74,103	74,10		75,51	75,51
Autriche		8,65	8,65		7,17	7,17
Canada		29,43	29,43		47,46	47,46
Danemark		26,93	26,93		12,46	12,46
États-Unis d'Amérique		73,23	73,23		195,78	195,78
Italie		10,69	10,69		11,89	11,89
Japon		11,05	11,05	9,31	44,00	53,31
Luxembourg		24,735	24,74		30,35	30,35
Pays-Bas			0,00		23,98	23,98
Principauté de Monaco		1,57	1,57			0,00
Banque de Chine	16,35		16,35	34,70		34,70
Suisse		29,43	29,43		38,18	38,18
Suède		36,353	36,35		36,43	36,43
Multilatéraux	460,21	539,35	999,56	626,06	649,93	1 275,99
Banque africaine de développement	28,10	20,64	48,74	28,92	20,73	49,65
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	16,98		16,98	25,62		25,62
Banque islamique de développement	65,83		65,83	25,23		25,23
Banque mondiale	268,64	63,26	331,90	269,83	146,96	416,79
Banque ouest-africaine de développement	25,51		25,51	46,23		46,23
Banque d'investissements et de développement de la CEDEAO	0,00		0,00			0,00
Fonds monétaire international	49,69		49,69	195,22		195,22
Fonds OPEP	4,02		4,02	27,28		27,28
Indépendants (Fonds mondial, Fonds vert climat)		101,07	101,07		61,37	61,37
Système des Nations unies	1,43	178,15	179,58	7,73	155,67	163,40
Union européenne		176,24	176,24		265,21	265,21
ONG internationales		76,07	76,07		82,86	82,86
TOTAL	532,15	1 016,57	1 548,72	745,54	1 396,11	2 141,65

Source : PGA/DGCOOP, avril 2021

Annexe 4 :

Récapitulatif des indicateurs de l'enquête 2020

	Indicateurs	2010 Références de la DP	Résultat de l'enquête 2018 Busan	Résultat de l'enquête 2020 Busan	Cible 2015 Busan
1A	Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats propres au pays		57%	73%	100%
1B	Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux		97,5%	90,9%	100%
2	La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement		Modéré	Modéré	Satisfaisant
3	La qualité de l'indice du dialogue public-privé		Efficace	En consolidation	Efficace
4	Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public		100%	100%	100%
5a	La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuelle)	75%	89%	76%	94%
5b	La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme)	75%	47%	67%	81%
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés au Parlement	84%	63%	33%	91%
7	La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examen inclusifs	Non	Oui	Oui	Oui
8	Égalité homme-femme et autonomisation des femmes	NR	Oui	Oui	Oui
9b	Utilisation des systèmes nationaux de Gestion des finances publiques et de passation de marchés	56,5%	56%	60%	75%
10	Aide liée		93,10	87,02	

Sur l'ensemble des indicateurs, seulement trois (03) ont atteint leurs cibles. Il s'agit des indicateurs portant sur la transparence de la coopération au développement, la redevabilité mutuelle et l'égalité homme-femme.

Les indicateurs sur les cadres de résultats, l'environnement favorable aux OSC, la qualité du dialogue public-privé, la prévisibilité de l'aide, l'inscription budgétaire, l'utilisation des systèmes nationaux de Gestion des finances publiques et le déliement de l'aide n'ont toujours pas atteint leurs cibles de 2015 et certains ont même connu une régression.

Annexe 5 :

Définition des termes

La liste suivante des termes utilisés dans le Rapport sur la coopération pour le développement (RCD) repose sur des considérations opérationnelles dans le cadre de la coopération au développement et n'est pas censée être exhaustive.

Aide alimentaire : fourniture de vivres à des fins de développement, y compris les dons et prêts pour l'achat de vivres. Les dépenses connexes (transport, stockage, distribution, etc.) figurent aussi dans cette rubrique, ainsi que les articles apparentés fournis par les donateurs, la nourriture pour animaux et les intrants agricoles, par exemple, pour les cultures vivrières lorsque ces apports font partie d'un programme d'aide alimentaire.

Aide humanitaire : aide destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisés dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

Aide liée : dons ou prêts d'origine publique servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donateur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires.

Aide publique au développement (APD) : correspond aux courants d'aide en direction de pays en développement et d'institutions multilatérales émanant d'organismes publics, y compris l'État et les autorités locales ou leurs agences d'exécution, et dont chaque opération répond aux critères suivants :

- avoir pour objectif principal de promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement ;
- avoir un caractère concessionnel et comprendre un élément don d'au moins 35%.

Aide programme/Appui budgétaire ou Appui à la balance des paiements (PBB) : assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macroéconomique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique.

Approche-programme : modalité de coopération pour le développement qui repose sur le principe du soutien coordonné à un programme de développement ancré au niveau local, par exemple une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches-programmes présentent les caractéristiques communes suivantes : i) conduite des opérations (leadership) assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée ; ii) cadre unique intégré de programmation et de budgétisation ; iii) processus formalisé de coordination et d'harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés ; iv) effort de systématisation de l'utilisation des systèmes locaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.

Approche sectorielle : processus conjoint de dialogue (Gouvernement, Partenaires techniques et financiers, autres acteurs du secteur) permettant au Gouvernement de définir et de mettre en œuvre son programme sectoriel. Une approche sectorielle répond généralement à trois critères :

- existence d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global ;
- existence d'un cadre de dépense sectoriel à moyen terme et d'un budget annuel ;
- existence d'une coordination des bailleurs de fonds organisée par le Gouvernement dans le secteur concerné.

Assistance et secours d'urgence : fourniture de ressources visant à alléger immédiatement des situations de détresse et à améliorer le bien-être des populations touchées par des catastrophes naturelles ou sociales. L'aide alimentaire à des fins humanitaires et dans les situations d'urgence fait partie de cette rubrique. Cette assistance est essentiellement humanitaire. L'assistance et les secours d'urgence ne sont généralement pas liés aux efforts de développement du pays et ne visent pas à accroître les moyens d'action de ce dernier. Bien qu'elle soit incluse dans l'APD, cette forme d'assistance humanitaire ne relève pas de la coopération au développement, *stricto sensu*.

Approbation : une approbation est une obligation ferme appuyée par l'ouverture d'un crédit ou la mise à disposition de fonds publics. Le Gouvernement du pays qui fait l'objet du rapport s'engage à fournir un montant précis de ressources, assorti de conditions financières précises et à des fins précises. Les approbations sont considérées comme étant faites à la date de signature de l'accord de prêt ou de don (qui précise le montant, les conditions financières et le but du prêt ou du don).

Pour certains déboursements spéciaux comme les contributions d'urgence, la date de déboursement est assimilée à la date d'approbation (voir également Engagements).

Assistance extérieure : l'assistance extérieure comprend l'Aide publique au développement (APD), les secours d'urgence et l'assistance d'Organisations non gouvernementales extérieures.

Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE) : logiciel accessible exclusivement à l'administration publique qui permet d'assurer la traçabilité des flux des financements extérieurs. Il comporte des interfaces avec d'autres applications exploitées par le Ministère en charge de l'économie et des finances.

Cofinancement : le financement de projets et programmes est assuré par plus d'une source. Les arrangements de cofinancement peuvent faire appel à la participation de tiers aux coûts ou à un fonds d'affectation spéciale.

Contrepartie du Gouvernement aux projets : contribution, en espèces ou en nature, du Gouvernement aux projets ou activités de coopération technique. Cette contribution porte en général sur les traitements du personnel national ainsi que sur la fourniture de matériel.

Coopération pour le développement : approche partenariale axée sur les pays en développement et les objectifs du programme de développement mondial ayant pour but de garantir le respect des normes fondamentales universelles en matière de protection sociale, de promouvoir la convergence des niveaux de vie des différents pays et de soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

Coopération technique autonome (FTC) / Coopération technique pure : fourniture de ressources visant à assurer le transfert de compétences et de connaissances techniques et administratives ou de technologie afin de renforcer la capacité nationale à entreprendre des activités de développement, sans que ces ressources soient liées à l'exécution de tel ou tel projet d'investissement. Elle comprend aussi les activités de pré investissement telles que les études de faisabilité, lorsque l'investissement lui-même n'a pas encore été approuvé ou le financement obtenu. Cette catégorie correspond à la catégorie «coopération technique» du CAD/OCDE.

Coopération technique intégrée / Coopération technique liée à des projets d'investissement (ITC) : fourniture de ressources visant directement à renforcer la capacité d'exécution de projets d'investissement précis. Figurent sous cette rubrique les activités de pré investissement directement liées à l'exécution d'un projet d'investissement approuvé. Par définition, cette coopération technique n'existe que s'il y a parallèlement un projet d'investissement. Elle correspond à la catégorie «assistance technique» du CAD/OCDE.

Coordination de l'aide : action de diriger les initiatives ou les actions des Partenaires techniques et financiers de manière à ce qu'elles contribuent efficacement au développement économique et social du pays bénéficiaire.

Décaissements : transferts internationaux effectifs de ressources financières comptabilisés au prix coûtant pour le donateur. Ils peuvent intervenir à plusieurs stades : fourniture de biens et services, ressources financières mises à la disposition du bénéficiaire dans un fonds ou un compte réservé, paiement de factures par le donateur pour le compte du bénéficiaire, etc.

Délai de grâce : intervalle entre la date de l'engagement et le premier remboursement.

Don : fourniture de fonds par un donateur sans obligation de remboursement pour le bénéficiaire.

Engagement : obligation ferme, énoncée dans un accord ou un contrat équivalent et appuyée par la mise à disposition de fonds publics, par laquelle le donateur s'engage à fournir une assistance d'un montant précis, assortie de conditions financières convenues à des fins déterminées, au profit du pays bénéficiaire (voir également Approbation).

Fonds communs ou paniers communs : instrument d'intervention des PTF. Ils permettent aux PTF de cofinancer des programmes d'envergure dans une perspective d'harmonisation des procédures et des conditions de décaissements. Dans sa mise en œuvre, un PTF chef de file est désigné pour assurer la coordination avec le Gouvernement.

Fonds GAVI : alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, GAVI en anglais (Global Alliance for Vaccines and Immunization), est un partenariat public et privé lancé le 31 janvier 2000, à l'intention des 75 pays les plus

pauvres du monde (revenu national brut inférieur à 1 000 dollars par habitant). L'objectif de cette Alliance est de coordonner et de revitaliser les programmes de vaccination aux niveaux international, régional et national, et de faciliter l'approvisionnement en vaccins nouveaux ou sous-utilisés. Les vaccins les plus communs sont issus des monopoles industriels du Nord, avec lesquels GAVI négocie pour obtenir des baisses de prix.

Fonds verticaux : initiatives internationales en dehors du système de l'ONU, levant des fonds significatifs au niveau des pays pour soutenir des objectifs thématiques ciblés. Ils ont pour objet de traiter des problématiques planétaires sur les thèmes suivants :

- ✓ **la santé**, avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), UNITAID (Organisation de solidarité internationale) et GAVI (Global alliance for vaccines and immunization) ainsi que PEPFAR (President's Emergency Plan for AIDS Relief) ;
- ✓ **l'environnement**, avec le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le Fonds d'adaptation aux changements climatiques, le Fonds vert climat ;
- ✓ **l'éducation de base**, avec l'Initiative à l'éducation de base (primaire) pour tous les enfants. Le mécanisme Fast Track est complexe puisqu'il fait intervenir deux fonds fiduciaires : le fonds catalytique pour financer les plans nationaux d'éducation et le Fonds de développement des programmes (EPDF) pour aider les pays en amont dans l'élaboration de leur politique sectorielle d'éducation.

Inclusion financière¹² : ensemble de mécanismes permettant à tous d'accéder et d'utiliser effectivement une gamme de produits et services financiers adaptés à des coûts abordables offerts par des institutions saines.

Organisation non gouvernementale (ONG) : organisation privée, volontaire et sans but lucratif, financée au moins en partie par des contributions volontaires versées par le public. Une ONG peut faire office de donateur (si elle fournit une assistance extérieure) ou d'institution exécutante ou bénéficiaire. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement d'ONG locales.

Partenariat public-privé : forme de collaboration qui associe l'autorité publique et une personne physique ou morale de droit privé dans le but de fournir des biens ou des services au public en optimisant les performances respectives des secteurs public et privé afin de réaliser dans les meilleurs délais et conditions des projets à vocation sociale ou de développement d'infrastructures et de services publics dans le respect des principes d'équité, de transparence, de partage de risques et de viabilité à long terme.

Période d'amortissement : période allant de la date de l'engagement à celle du dernier remboursement.

Plateforme de gestion de l'aide (PGA) : application ouverte au public (à l'adresse : pga.finances.gov.bf) qui permet de recenser tous les flux d'aide reçue par le Burkina Faso, de gérer l'information sur l'aide sur tout le processus (collecte, traitement suivant le cycle du projet) et les exigences internationales.

Prêt : fourniture de ressources, à l'exclusion des vivres et autres produits en vrac, à des fins de secours ou de développement, y compris les programmes d'achat de produits importés, qui doivent être remboursés selon les conditions fixées dans l'accord de prêt ou convenues ultérieurement.

Rééchelonnement de la dette : consiste à donner effet juridique à un nouveau calendrier de remboursement du principal et des intérêts (service de la dette) pour un ou plusieurs prêts. Chaque prêt conserve sa spécificité et le créancier reste le même.

Versement : mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Ces versements peuvent être comptabilisés bruts (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou nets (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

¹² SNFI 2019-2023



Avec l'appui
financier du PNUD

© Direction générale de la coopération

Pour plus d'informations sur le rapport :
www.dgcoop.gov.bf